



HAL
open science

Accompagner la transmission des fermes : contours et enjeux d'un accompagnement pertinent en région Grand Est

Juliette Bréchet

► To cite this version:

Juliette Bréchet. Accompagner la transmission des fermes : contours et enjeux d'un accompagnement pertinent en région Grand Est. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. dumas-01917761

HAL Id: dumas-01917761

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01917761>

Submitted on 9 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire : 2017 - 2018

Spécialité : Horticulture

Spécialisation : Génie de l'Environnement

Option : Agriculture Durable et
Développement Territorial

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre Établissement (Étudiant arrivé en M2)

Accompagner la transmission des fermes : contours et enjeux d'un accompagnement pertinent en région Grand Est

Par : Juliette BRÉCHET



Soutenu à Rennes le 19 septembre 2018

Devant le jury composé de :

Président : Jean-Eudes Beuret

Maître de stage : Ariane Walaszek

Enseignant référent : Catherine Laidin

Autres membres du jury :

Juliette Blanchot, animatrice à la FDCIVAM 35

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ :
(ou de l'étudiant-entrepreneur)

le 10.09.2018
Waltzsch



Maison de l'agriculture
26, Av. du 109^e RI
52000 Chaumont
Tél: 09.62.38.73.62

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous
(droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur ⁽³⁾ Juliette BRÉCHET

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur : le 03/10/2018

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement(4)

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Remerciements

Mes tous premiers remerciements s'adressent à Ariane Walaszek, ma maîtresse de stage à l'ARDEAR Grand Est pour m'avoir accompagnée durant ces six mois de stage. Merci pour ton dynamisme, ta bonne humeur, tes bons conseils et toutes nos discussions lors de nos déplacements en voiture (jamais trop longs) ! Merci enfin de m'avoir fait découvrir ton métier.

Merci à tous les paysans et paysannes que j'ai pu rencontrer. Ceux avec qui j'ai discuté, travaillé, ceux qui m'ont accueillie pour un entretien, offert des cerises et du jus de pomme, et même parfois hébergée. Vous avez été d'une grande inspiration pour moi, et je suis heureuse d'avoir pu faire votre connaissance. Merci particulièrement à Rémi, Yves et Pascale, Daniel, Laurent.

Un grand merci à Céline et Joséphine pour avoir été des supers collègues et pour tous les bons moments et les pique-niques partagés.

Merci à Catherine Laidin, ma tutrice de stage pour m'avoir suivie, éclairée et conseillée dans mes réflexions, et pour avoir été disponible chaque fois que j'en avais besoin.

Un grand merci à tous les copains d'Angers, de Nantes, de Rennes et bien sûr du Moulin et d'ailleurs pour avoir fait de ces six mois (et même de ces cinq dernières années) une expérience épanouissante et pétillante. Merci pour avoir partagé tous ces bons moments, ces plans sur la comète et ces petits moments de stress aussi.

Enfin, un dernier merci à ma famille, qui m'a toujours soutenue dans mes choix, mes expériences et mes pérégrinations. Merci particulièrement pour leur patience et leur traitement aux petits oignons lors de ces dernières semaines de rédaction !

Avant-propos

Dans ce mémoire, le masculin est utilisé pour désigner les agriculteurs, les chefs d'exploitation, les paysans, les cédants, les repreneurs. Il s'agit d'expressions génériques qui incluent aussi 30% de femmes.

Quelques définitions

Cédant : Le terme « cédant » désigne un agriculteur qui s'apprête à cesser son activité professionnelle et à transmettre sa ferme.

Hors Cadre Familial : l'expression « hors cadre familiale » est utilisée pour désigner une installation agricole d'un jeune sur des terres ou une ferme qui n'appartiennent pas à quelqu'un de sa famille (au-delà du troisième degré de parenté).

Organisation Professionnelle Agricole : Une organisation professionnelle agricole désigne un groupement de personnes ayant une activité à vocation agricole. Elles ont pour but de fournir des services à leurs adhérents et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Il peut s'agir de syndicats, de coopératives, des Chambres d'Agriculture, des SAFER, de la MSA, d'associations de développement ou encore de banques.

Repreneur : Le terme « repreneur » désigne un agriculteur qui s'apprête à reprendre une ferme transmise par un cédant pour y démarrer une activité agricole.

Liste des sigles et abréviations

AITA : Aide à l'Installation-Transmission en Agriculture

ADDEAR : Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural

ARDEAR : Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural

BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

CERFRANCE : Groupe de centres de gestion et de comptabilité

CGAAER : Conseil Générale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

CRIT : Comité régional de l'Installation-Transmission

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DDT : Direction Départementale des Territoires

DICAA : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole

DJA : Dotation Jeune Agriculteur

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

ETP : Équivalent Temps Plein

FADEAR : Fédération des Associations Régionales de Développement de l'Emploi Agricole et Rural

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FRSEA : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FRAB : Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

HCA : Hors Cadre Agricole

HCF : Hors Cadre Familial

JA : Jeunes Agriculteurs (syndicat)

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OPA : Organisme Professionnel Agricole

OPABA : Organisation Professionnel de l'Agriculture Biologique en Alsace

PLU : Plan Local d'Urbanisme

RDI : Répertoire Départ Installation

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SAU : Surface Agricole Utile

TDL : Terre de Liens

VIVEA : Fond d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles

Table des figures

Figure 1 : Découpage administratif de la région Grand Est.....	2
Figure 2 : Orientations technico-économiques des exploitations en Grand Est en 2010.....	3
Figure 3 : Taille des exploitations agricoles et SAU moyenne en région Grand Est.....	3
Figure 4 : Évolution des exploitations agricoles et SAU moyenne en région.....	4
Figure 5 : Âge des agriculteurs en 2015 en Grand Est.....	4
Figure 6 : Densité démographique en Grand Est.....	5
Figure 7 : Évolutions démographiques en Grand Est.....	6
Figure 8 : Devenir des exploitations suite au départ du chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus selon sa déclaration successorale faite 7 ans auparavant.....	15
Figure 9 : La Fleur de l'Agriculture Paysanne.....	20
Figure 10 : Carte situant les paysans ayant transmis leur ferme rencontrés.....	22
Figure 11 : Triangle pédagogique de Houssaye.....	38
Figure 12 : La posture de l'animatrice à l'ARDEAR Grand Est.....	38

Table des tableaux

Tableau 1 : Champs d'action des OPA en Grand.....	9
Tableau 2 : Est OPA travaillant sur la transmission en Grand Est, leur vision de la transmission.....	10
Tableau 3 : Profils des paysans rencontrés en entretien semi-directif.....	23
Tableau 4 : Détail des trois jours de formation « Anticiper la transmission de ma ferme ».....	34
Tableau 5 : Profils des paysans présents à la formation transmission de l'ARDEAR à Laxou (54) en mai-juin 2018.....	35

Table des matières

Introduction	1
I Contextualisation.....	2
A. Le contexte agricole régional en région Grand Est.....	2
B. La transmission des fermes, des enjeux à différentes échelles.....	5
1. Des enjeux de territoire et d'orientations agricoles.....	5
2. Comment les OPA et les politiques publiques prennent en charge la transmission des fermes.....	7
3. Les freins à la transmission chez les paysans.....	11
C. L'accompagnement en agriculture	16
II Cadre de travail.....	19
A. De la problématique aux hypothèses de travail.....	19
B. Présentation de l'ARDEAR Grand Est	20
C. Méthodologie	21
III Parti pris à l'ARDEAR Grand Est.....	25
A. Défendre la transmission des fermes, une histoire de valeurs	25
B. Proposer un accompagnement en réponse aux besoins des paysans cédants.....	26
1. Les besoins des paysans, point de départ pour penser l'accompagnement.....	26
2. L'humain au cœur de l'accompagnement à la transmission	32
C. Un élément de réponse : le collectif pour accompagner l'individu	34
1. La formation « Anticiper la transmission de ma ferme »	34
2. Les apports du collectif	36
3. La posture de l'animateur, gage d'un accompagnement de confiance	37
IV Créer un contexte favorable pour accompagner la transmission	39
A. Susciter l'envie de transmettre chez les paysans.....	39
B. Développer la coopération entre les OPA, pour une vraie dynamique de territoire sur l'accompagnement à la transmission.....	42
C. Proposer la mise en place d'un accompagnement à la transmission pertinent en Grand Est.....	44
Conclusion	48
Bibliographie	50
Sitographie.....	52

Table des matières

Introduction	1
I Contextualisation.....	2
A. Le contexte agricole régional en région Grand Est.....	2
B. La transmission des fermes, des enjeux à différentes échelles.....	5
1. Des enjeux de territoire et d'orientations agricoles	5
2. Comment les OPA et les politiques publiques prennent en charge la transmission des fermes.....	7
3. Les freins à la transmission chez les paysans.....	11
C. L'accompagnement en agriculture	16
II Cadre de travail.....	19
A. De la problématique aux hypothèses de travail.....	19
B. Présentation de l'ARDEAR Grand Est	20
C. Méthodologie	21
III Parti pris à l'ARDEAR Grand Est.....	25
A. Défendre la transmission des fermes, une histoire de valeurs	25
B. Proposer un accompagnement en réponse aux besoins des paysans cédants.....	26
1. Les besoins des paysans, point de départ pour penser l'accompagnement.....	26
2. L'humain au cœur de l'accompagnement à la transmission	32
C. Un élément de réponse : le collectif pour accompagner l'individu	34
1. La formation « Anticiper la transmission de ma ferme »	34
2. Les apports du collectif	36
3. La posture de l'animateur, gage d'un accompagnement de confiance	37
IV Créer un contexte favorable pour accompagner la transmission	39
A. Susciter l'envie de transmettre chez les paysans.....	39
B. Développer la coopération entre les OPA, pour une vraie dynamique de territoire sur l'accompagnement à la transmission	42
C. Proposer la mise en place d'un accompagnement à la transmission pertinent en Grand Est.....	44
Conclusion	48
Bibliographie	50
Sitographie.....	53

Introduction

Le sujet de la transmission des fermes semble être une préoccupation des organisations professionnelles agricoles depuis seulement quelques années. En comparaison, les premières politiques d'accompagnement à l'installation datent des années 1950. Mais comme le soulignait déjà Bonhommeau il y a une dizaine d'années, « *50 ans de modernisation intense de l'agriculture ont complètement bouleversé le paysage agricole et rural. Aujourd'hui, au lieu d'installation, point de vue qui privilégie l'entrant, on voudrait parler de transmission, point de vue qui privilégierait le sortant. [...] c'est aussi le constat, implicite ou explicite, qu'il y a un sérieux problème de renouvellement des générations* » (Bonhommeau, 2007). La transmission se révèle ainsi comme la deuxième facette de la problématique de l'installation. En effet, de plus en plus d'acteurs du monde agricole s'intéressent aujourd'hui à la transmission, en réponse à la diminution de la population agricole.

Transmission vient du latin « trans », qui traverse et « mittere », confier. Ces racines latines nous révèlent une partie des enjeux qui se cachent derrière une transmission : le faire perdurer dans le temps, en prendre soin et faire confiance à celui qui reçoit l'objet de la transmission. C'est bien le sens que nous donnerons au mot « transmission » dans ce mémoire : la transmission d'un patrimoine physique et symbolique ; d'un outil de travail, d'une histoire, de valeurs et de savoir-faire. Il s'agit d'un passage de relai entre un paysan qui souhaite arrêter son activité et un futur paysan qui souhaite s'installer. A ce titre, la transmission des fermes s'oppose à un simple achat-vente et à « l'agrandissement ». Une ferme qui part à l'agrandissement, c'est une ferme que l'on démantèle au profit d'exploitations agricoles déjà en place qui souhaitent acquérir plus de surface. En France, la tendance actuelle concernant le devenir des exploitations agricoles est l'agrandissement. Cependant, si cette solution semble convenir à un certain nombre d'agriculteurs, beaucoup d'autres souhaitent transmettre leur ferme et se lancent dans ce processus bien souvent aux prix de quelques difficultés, échecs et concessions.

En région Grand Est, l'accompagnement à la transmission se développe progressivement. L'ARDEAR Grand Est, Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural, accompagne les transmissions des cédants depuis 2014. Ce mémoire a été rédigé dans le cadre d'un stage de six mois sur l'accompagnement à la transmission au sein de cette association et propose une vision de l'accompagnement à la transmission à l'échelle régionale. La première partie dessine les contours de la situation de l'accompagnement à la transmission en Grand Est et plus généralement des freins et enjeux de la transmission et de l'accompagnement. Après présentation du cadre méthodologique qui a guidé mes réflexions, les deux dernières parties s'attacheront à commenter les résultats obtenus lors des six mois de stage et enfin à proposer des perspectives d'évolution pour l'accompagnement à la transmission.

I Contextualisation

La région Grand Est, regroupement récent des régions Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine se compose de dix départements : les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, les Bas-Rhin, le Haut-Rhin et les Vosges (figure 1).

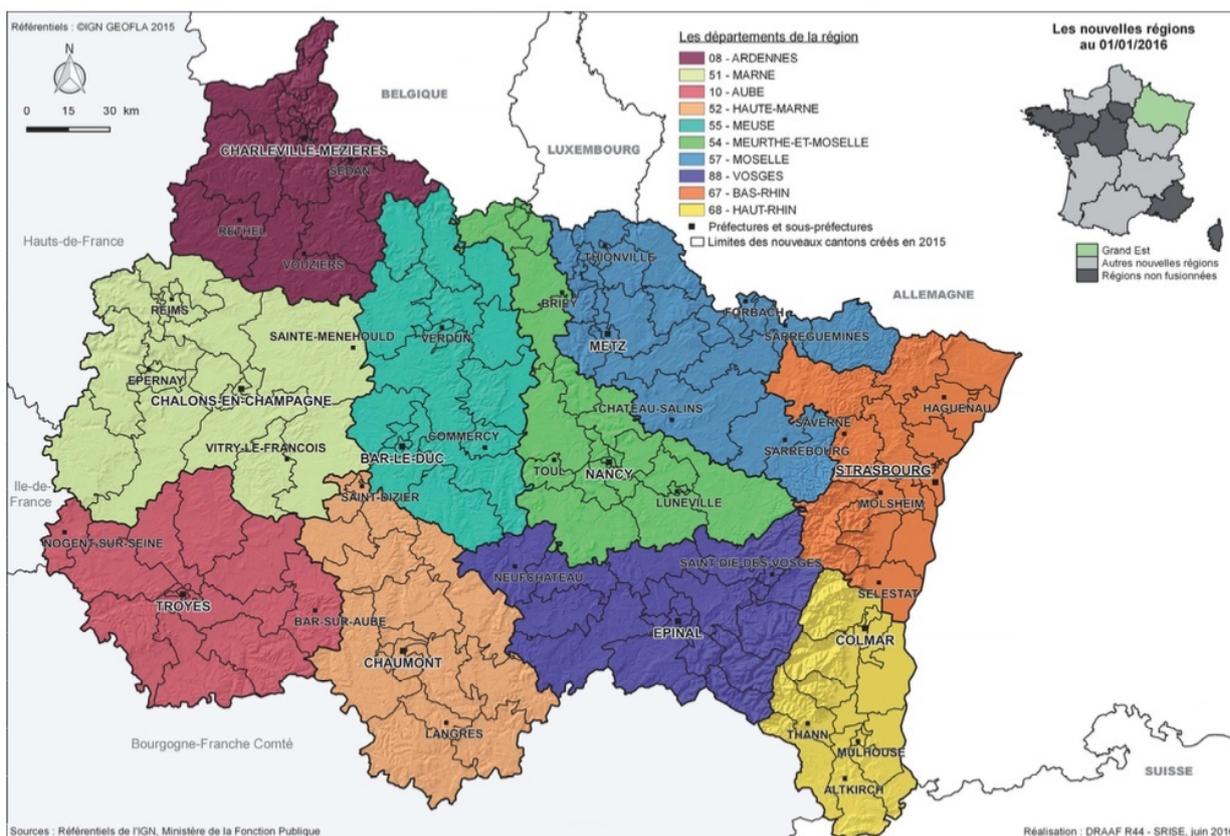


Figure 1: Découpage administratif de la région Grand Est (Agreste, 2016)

La région s'étend sur plus de 57 441 km² sur lesquels vivent seulement 8,1% des Français. La densité de population y est de 97hab/km² (la moyenne en France Métropolitaine étant de 116hab/km²). Il s'agit d'une région très rurale puisque c'est aussi celle qui compte le plus de communes, et 91% de ces communes comptent moins de 2000 habitants (Région Grand Est, 2017). Le secteur d'activité agricole y est très présent.

A. Le contexte agricole régional en région Grand Est

En région Grand Est, l'agriculture occupe une part importante du territoire : plus de 3 000 000 d'hectares de SAU, à savoir 53% de la surface totale de la région (Agreste, 2017). Cela représentait 44550 fermes en 2016, qui employaient 20% de la population active (Agreste, 2018). Le paysage agricole se caractérise par une grande diversité de productions, néanmoins localisées sur des territoires bien spécifiques et dominés par les productions de céréales et oléo-protéagineux, ainsi que l'élevage bovin (figure 2).

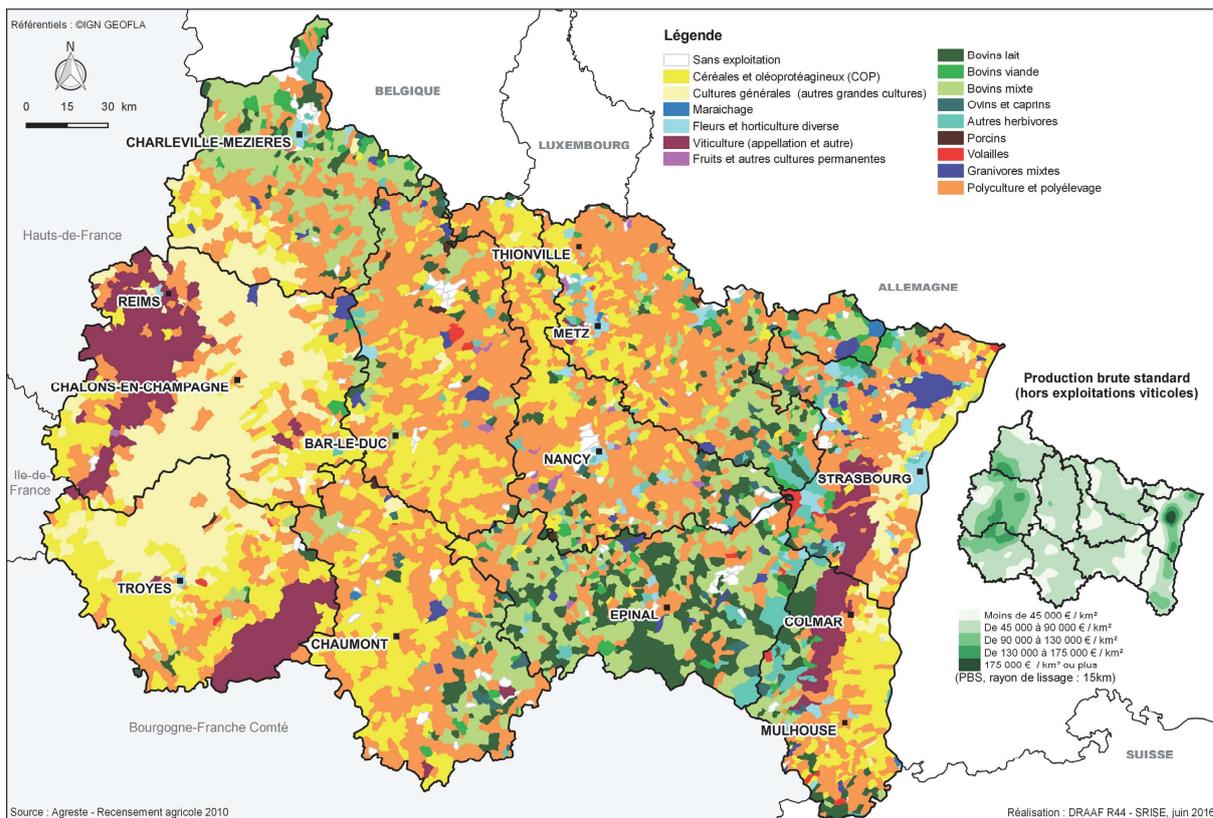


Figure 2: Orientations technico-économiques des exploitations en Grand Est en 2010 (Agreste, 2016)

Des exploitations agricoles de plus en plus importantes

Si les petites exploitations agricoles (moins de 20 ha) sont encore relativement nombreuses dans la région (en particulier dans la Marne, l'Aube et l'Alsace), on remarque aussi que la proportion de grandes exploitations (200ha et plus) est plus importante qu'en France métropolitaine (figure 3). Cela s'explique par la présence de grandes fermes céréalières notamment en Haute-Marne et dans la Meuse.

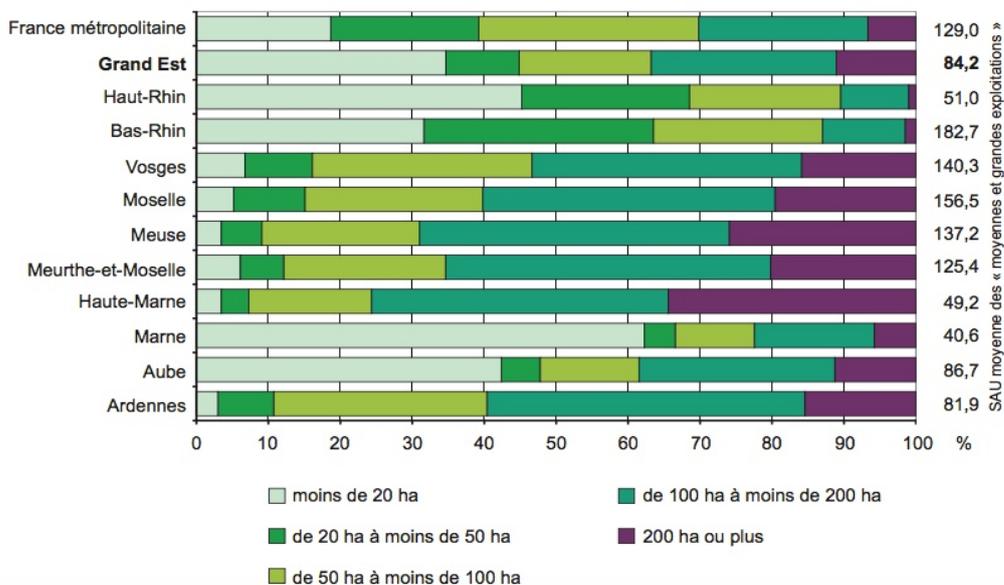
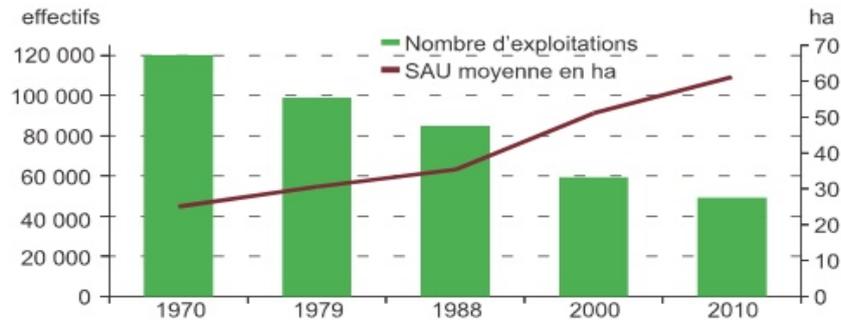


Figure 3: Taille des exploitations agricoles et SAU moyenne en région Grand Est (Agreste, 2016)

Mais comme dans le reste du pays, la tendance de ces dernières années est bien à l'agrandissement des exploitations agricoles, qui gagnent en surface mais diminuent en nombre depuis les années 1970 (Agreste, 2016). En 40 ans, leur nombre a chuté de plus de 58% dans la région, alors que leur surface moyenne a plus que doublé, passant de 25 à 60 hectares (figure 4). Cela entraîne notamment un gonflement des capitaux des exploitations, de plus en plus conséquents lorsqu'on sait que le prix moyen d'un hectare de terre agricole en région Grand Est est de 6430€ (Agreste, 2016).



Sources : Agreste, recensements agricoles

Figure 4: Évolution des exploitations agricoles et SAU moyenne en région Grand Est (Agreste, 2016)

Comme le souligne la Région Grand Est, cette évolution structurelle du secteur agricole peut-être imputable à deux tendances :

- « - Une recherche permanente de la taille critique pour trouver de la rentabilité dans un secteur de plus en plus capitalistique avec la mécanisation ;
- Une politique agricole commune orientée historiquement dans une stratégie de volume davantage que de valeur ajoutée. » (Région Grand Est, 2018).

Des agriculteurs vieillissants

La majorité des chefs d'exploitation de la région sont issus de la génération du baby-boom et atteignent aujourd'hui entre 50 et 60 ans (figure 5). L'âge légal de départ à la retraite se situe entre 60 ans et 4 mois et 62 ans pour ces agriculteurs (Chambre d'Agriculture de Haute-Marne et al., 2018). Dans la région Grand Est, un pic d'agriculteurs (plus de 15000) devrait cesser son activité pour partir à la retraite entre 2018 et 2028, ce qui représente près de 25% des chefs d'exploitations actuels (Agreste, 2017).

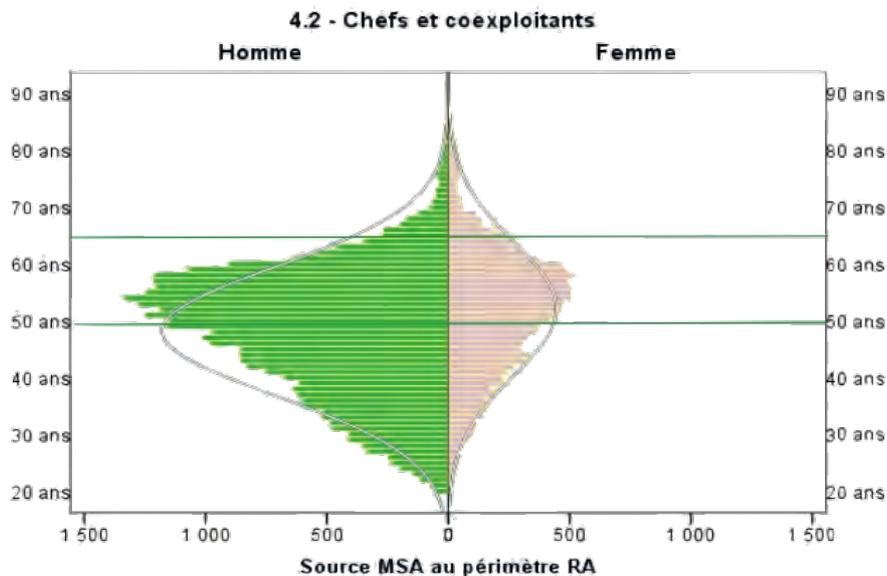


Figure 5 : Âge des agriculteurs en 2015 en Grand Est (Agreste, 2016)

En 2016, 2 267 agriculteurs cessaient leur activité, libérant ainsi 95 662 hectares (3,8% de la SAU totale de la région). Seulement 38% de ces départs ont été remplacés par l'installation d'un jeune agriculteur, pour une reprise de seulement 36% de la SAU libérée (Association Régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018). Il s'agit donc des fermes transmises. Cela signifie que les exploitations restantes ont été démantelées pour permettre l'agrandissement d'exploitations déjà en place.

Un bon nombre de fermes appartiennent encore à des agriculteurs âgés de plus de 60 ans ; ils sont 6 672 (16% des chefs d'exploitation) toujours en activité sur 15% de la SAU totale approchant ou ayant dépassé l'âge de départ à la retraite légal (Association Régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018).

Pour conclure, nous pouvons dire qu'une part non négligeable des exploitations devrait être libérée d'ici les dix prochaines années en Grand Est ; en 2015, l'Agreste prévoyait que 726 000 hectares seraient potentiellement disponibles dans la région en 2017 (Agreste, 2015). Cependant, si la tendance actuelle ne change pas, plus de la moitié de ces fermes et de ces terres iront à l'agrandissement, n'engendrant pas de nouvelle installation, et contribuant à faire grimper la surface et le capital des exploitations déjà en place et confortant la baisse de la population agricole.

B. La transmission des fermes, des enjeux à différentes échelles

1. *Des enjeux de territoire et d'orientations agricoles*

Un enjeu pour la dynamique des territoires

La région Grand Est se caractérise, d'un point de vue démographique, par une forte inégalité entre ses départements. Si l'Alsace est très peuplée et attire chaque année de nouveaux habitants, d'autres départements, comme la Haute-Marne, la Meuse et les Ardennes sont peu peuplés et en grande déprise (figures 6 et 7). Ces départements sont des départements très ruraux, majoritairement composés de petits villages et de villes de taille moyenne.

La population agricole représente une part non négligeable de la population, et bien souvent les familles d'agriculteurs contribuent beaucoup à faire vivre les villages. La transmission des fermes représente donc un moyen d'installer de nouvelles familles et de les intégrer dans le tissu rural, contribuant à faire vivre commerces et services et assurant le maintien d'un dynamisme sur des territoires en déprise.

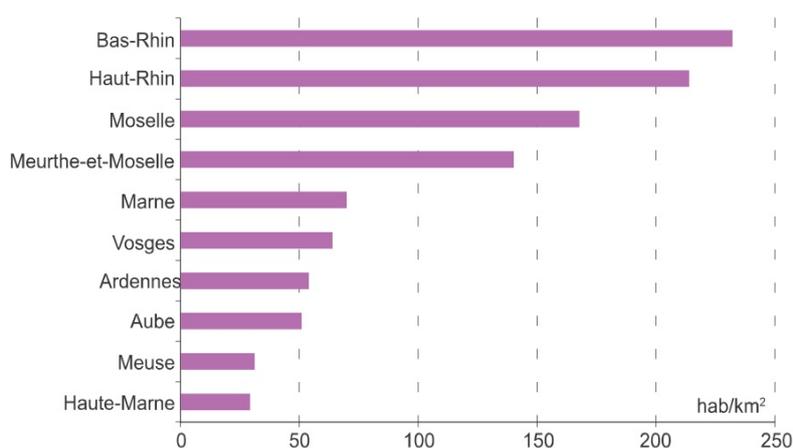
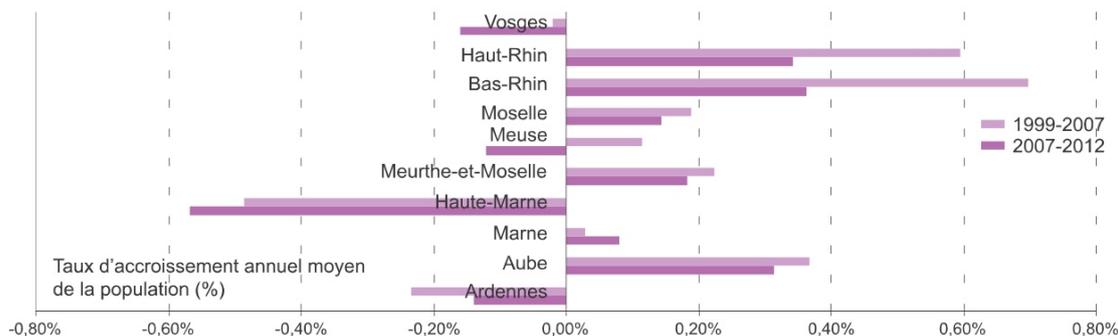


Figure 6 : Densité démographique en Grand Est (Agreste, 2016)



Source : Insee, recensements de la population 1999-2007 et 2007-2012

Figure 7 : Évolutions démographiques en Grand Est (Agreste, 2016)

Si la transmission va de pair avec l'installation, cela représente un potentiel certain en termes de dynamique économique pour les territoires. De plus, les nouveaux installés, sont de plus en plus porteurs de projets innovants, incluant de la commercialisation en circuits courts (mode de commercialisation incluant au maximum un intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur) ou une diversification des activités, comme l'agrotourisme. En 2017, pour 1316 porteurs de projets à l'installation en région Grand Est, 39,59% s'installaient en circuits courts (DRAAF, 2018). Ces activités induisent des emplois non délocalisables et contribuent à rendre les territoires attractifs. Si les agriculteurs possèdent plusieurs possibilités quant au devenir de leur exploitation au moment de partir en retraite : transmettre à un porteur de projet pour qu'il s'installe à son tour via la vente ou la location, vendre son bien à des agriculteurs déjà en place pour permettre leur agrandissement, cesser toute activité agricole et vendre ses terres pour un autre usage qu'agricole (Agreste, 2015), la transmission des fermes reste la seule option qui favorise l'installation.

Transmettre les fermes, et donc garantir leur maintien permet de préserver des terres à vocation agricole. Cela peut s'avérer être un atout majeur en zones périurbaine et touristiques (autour de villes telles que Metz (57) et Nancy (54) par exemple), territoires où l'accaparement des terres, la pression foncière et la concurrence des usages est très forte.

L'agriculture joue un rôle non négligeable dans l'entretien des paysages. Cela est particulièrement vrai dans les zones de montagne, comme en Alsace, où l'entretien des prairies, sentiers et alpages est notamment assuré par le pastoralisme (Confédération paysanne de l'Ariège, 2015).

La transmission des fermes s'oppose à l'agrandissement des exploitations agricoles. Ces deux processus reflètent le développement de deux modèles agricoles en opposition ; celui de l'agrandissement s'inscrit dans une logique d'industrialisation de l'agriculture, alors que celui de la transmission s'inscrit dans une logique de maintien de structures nombreuses et à taille plus modérée. Ce second modèle est pourvoyeur d'aménités, ou externalités, positives sur le territoire, à plus forte raison que le modèle industriel en termes d'enjeux de développement durable (maintien de la biodiversité, entretien du paysage, de la fertilité des sols, qualité de l'eau, etc.), mais aussi de développement rural et de relations sociales (Cairol et Terrasson, 2002).

Une opportunité pour la réorientation des systèmes agricoles

En 2017, sur 1316 porteurs de projets à l'installation, 39,59% souhaitent commercialiser en circuits courts et plus de 40% en production sous signe de qualité, dont près de 20% en agriculture biologique (DRAAF Grand Est, mars 2018). Aujourd'hui, de plus en plus de porteurs de projets aspirent à s'installer dans des systèmes agricoles moins intensifs, en agriculture paysanne et/ou biologique. En effet, les nouveaux agriculteurs se disent prêts à répondre à des contraintes environnementales de plus en plus fortes, et souhaitent pour beaucoup intégrer une dimension de durabilité écologique dans leur projet. Les externalités positives de ces systèmes ne sont aujourd'hui plus à prouver. La transmission d'une ferme peut être le moment privilégié pour changer le système en place et se convertir à l'agriculture biologique ou à une agriculture plus économe et autonome. D'ici les cinq prochaines années, 370 530 hectares pourraient être libérés par des cessation d'activité (Association Régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018), et donc potentiellement réorientés vers des systèmes de production moins intensifs et plus durables.

Au-delà de convertir des fermes en agriculture biologique, l'enjeu est aussi de maintenir les surfaces déjà converties en bio. Cela s'avère d'autant plus important en région Grand Est, où la bio ne concerne que 3,3% de la SAU (Observatoire de la production biologique de Champagne-Ardenne, 2016).

Cela semble également pertinent quant à la conscientisation sociétale face aux problématiques agricoles et environnementales. La demande est de plus en plus forte pour les produits issus d'une agriculture raisonnée et biologique. Les collectivités aussi sont de plus en plus concernées par ces questions, par exemple pour alimenter les cantines en produits bio ou encore pour garantir la qualité de l'eau sur les zones de captage. L'agriculture paysanne et biologique répond donc à une réelle demande.

Lors d'une transmission, le cédant accompagne le plus souvent le repreneur durant une période de transition. Il y a alors partage de savoir-faire, de techniques, aussi bien en termes d'agronomie que d'organisation du travail. Il y a donc aussi un enjeu au niveau de la transmission et de la préservation de ces savoir-faire (Batôt, 2014).

2. Comment les OPA et les politiques publiques prennent en charge la transmission des fermes

Si le parcours à l'installation est très institutionnalisé, ce n'est pas encore le cas pour le parcours à la transmission. Chaque paysan est libre de cesser son activité comme il l'entend, sans étape obligatoire. Néanmoins, l'État soutient et donc réglemente de plus en plus les transmissions, en particulier lorsqu'elles sont hors cadre familial (HCF). En effet l'objectif de renouvellement des générations était inscrit dans la loi d'orientation agricole de 1960. Si cela s'est d'abord concrétisé par la mise en place de différentes aides à l'installation (DJA - Dotation Jeune Agriculteur depuis 1973, fonds PIDIL - Programme pour l'Installation et le Développement d'Initiatives locales depuis les années 1980), la Loi d'Avenir pour l'Agriculture de 2014 intègre désormais la transmission des fermes comme un des axes de travail privilégié pour garantir le renouvellement des générations (Bour-Desprez et al., 2015). Les politiques publiques liées à l'installation et à la transmission se sont régionalisées. C'est donc aux régions de mettre en place une stratégie de territoire en cohérence avec les directives de l'État en faveur de l'installation et de la transmission.

La Région Grand Est a d'ailleurs fait du renouvellement des générations un des quatre axes de développement de sa politique agricole. Elle a mis en place plusieurs outils financiers

d'aide à l'installation, et finance également des actions de repérage territorial de futurs cédants, ayant pour but de repérer les paysans arrivant à l'âge de la retraite et n'ayant pas identifié de repreneur et de leur faire connaître les dispositifs d'accompagnement (Région Grand Est, 2018). Ces actions donnent lieu à des appels à projets, auxquels répondent principalement les Chambres d'Agriculture.

La DRAAF est, elle, chargée de l'instruction du dispositif d'Aide à l'Installation Transmission en Agriculture (AITA). Dans la région Grand Est, ce programme se décline en six volets et permet le financement d'actions en faveur de l'installation de de la transmission. Deux volets concernent l'accompagnement à la transmission : le volet 5 « Incitation à la transmission hors cadre familial » qui se décline lui-même en cinq actions différentes (Annexe I) et le volet 6 « Animation-repérage de l'installation et de la transmission » (DRAAF Grand Est, 2017). Les bénéficiaires de ces aides financières peuvent être soit des futurs cédants, soit des structures accompagnatrices (qui sont toutes des Organismes Professionnels Agricoles, ou OPA). Des appels à projet annuels permettent de partager l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif AITA. Les financements sont alloués en fonctions des actions proposées. En région Grand Est, les structures recevant des financements pour la transmission sont **l'ARDEAR Grand Est, le groupement des Bio en Grand Est, les centres de gestion Cerfrance, les Chambres d'Agriculture, les syndicats FRSEA et JA et les associations Terre de Liens.**

En 2017, 12 000€ étaient alloués au volet 5 de l'AITA (à destination des cédants) et 278 000€ au volet 6 (à destination des structures accompagnatrices) (DRAAF, 2018). L'enveloppe totale du dispositif AITA s'élevait à 888 000€. 67% de ce budget a été consacré à la l'installation contre 33% à la transmission.

Pour garantir l'existence et la cohérence d'une politique de territoire, des comités régionaux installation-transmission (CRIT) copilotés par la DRAAF et la région associent tous les partenaires de l'installation-transmission. Ils ont pour objectif de « *définir une stratégie, suivre sa mise en œuvre, assurer la mutualisation de l'offre de formation, veiller à son adéquation avec les besoins des territoires et coordonner les structures départementales* » (Bour-Desprez et al., 2015). Sont membres de ce comité toutes les OPA de la région (liste détaillée en Annexe II) ainsi que les institutions d'État (DDT, région, DRAAF). En région Grand Est, le CRIT est mis en place depuis 2015.

En juin 2018 en région Grand Est, le CRIT a effectué un recensement de toutes les actions réalisées par ses membres, afin de dresser un état des lieux et d'identifier les besoins d'intervention et d'établir un plan d'action pour la région. Cela permet d'obtenir un panorama des champs d'actions des principales OPA intervenant sur les transmissions (tableau 1). Bien que ce tableau ne soit pas entièrement exhaustif (le détail des actions menés par chaque OPA est disponible en annexe II), on constate quand même que peu de structures se sont engagées sur la thématique de la transmission au vu de la taille de la région. Néanmoins, elles occupent des champs d'action différents et n'ont pas toute la même vision de la transmission et leurs objectifs sont différents (tableau 2).

Tableau 1: Transmission : champs d'action des OPA en région Grand Est (source personnelle, d'après les données du CRIT Grand Est)

Structure	Communication	Information et accueil	Information et sensibilisation	Information retraite	Mise en relation cédant-repreneurs	Repérage de futurs cédants	Accompagnement au projet de transmission	Diagnostic de l'exploitation	Conseil juridique, fiscal, gestion du patrimoine	Formation transmission	Formation Foncier	Acquisition de foncier
ARDEAR Grand Est												
Bio en Grand Est												
Cerfrance (centres de gestion)												
Chambres d'agriculture												
Terre de Liens												

*

* La classification utilisée est celle définie par la DRAAF Grand Est. Les actions réalisées au sein d'une même catégorie peuvent néanmoins être très différentes selon les OPA. A titre d'exemple, le repérage territorial effectué par les Chambres d'agriculture fait l'objet d'une réponse à appel à projet de la région alors que le repérage du Cerfrance, de Bio en Grand Est ou de Terre de liens se fait principalement parmi leurs adhérents.

Tableau 2 : OPA travaillant sur la transmission en Grand Est, leur vision de la transmission d'après leurs propres citations (source personnelle)

Structure	Vision de la transmission
<p>ARDEAR Grand Est Association de développement de l'Agriculture Paysanne, dont les membres du CA et les adhérents sont des paysans <i>Une association régionale basée à Chaumont (52)</i></p>	<p>Lutter contre l'agrandissement et installer des jeunes paysans Sensibiliser et former à la transmission, au sens d'une transmission de patrimoine physique et symbolique (qui s'oppose à l'agrandissement), accent sur les aspect psycho-sociaux intervenant au cours d'une transmission</p>
<p>Bio en Grand Est Groupement des agriculteurs biologiques du Grand Est. Organisme professionnel de représentation des agriculteurs biologiques et de promotion de l'agriculture biologique. <i>Trois entités: FRAB Champagne-Ardenne, CGA de Lorraine et OPABA en Alsace</i></p>	<p>L'enjeu du bio Favoriser les transmissions pour maintenir les fermes bio et permettre la conversion de nouvelles fermes</p>
<p>Cerfrance Réseau de centres de gestion et d'experts comptables privés. Prestations <i>Agences départementales</i></p>	<p>Accompagnement sur les aspects juridiques et fiscaux de la transmission. La transmission est une nouvelle étape dans la carrière d'un agriculteur, où il doit faire des choix quant à l'orientation de son exploitation (vendre, installer un jeune...)</p>
<p>Chambres d'agriculture Chambres consulaires représentant les acteurs du monde agricoles, chargée du développement de l'agriculture et de l'accompagnement des exploitations <i>Chambres d'agriculture départementales</i></p>	<p>La transmission, mission de service publique "Transmettre pour installer", orienter les accompagnements en fonction des objectifs des cédants.</p>
<p>Terre de Liens (TDL) Association citoyenne de préservation du foncier agricole et de développement de l'agriculture biologique. Terre de Liens permet l'acquisition citoyenne de terres agricoles afin d'y installer des paysans en agriculture biologique. <i>Trois entités: TDL Champagne Ardenne, TDL Lorraine et TDL Alsace</i></p>	<p>Préserver le foncier agricole et développer l'agriculture biologique Transmettre permet d'assurer la préservation du foncier agricole, lutter contre l'agrandissement et aussi de convertir des systèmes à l'agriculture biologique. Il s'agit d'une étape délicate dans laquelle il faut trouver un équilibre entre valoriser son patrimoine et transmettre à un prix accessible.</p>

Il existe donc une prise en charge de la transmission des fermes par des OPA variées, ayant néanmoins des rayons d'action et des moyens (financiers et humains) différents. Cela est vrai entre les différentes structures ; les Chambres d'Agricultures sont beaucoup plus représentées en termes d'effectifs que des associations comme Terre de Liens ou l'ARDEAR. Mais aussi entre les différents territoires de la région ; chaque Chambre d'agriculture départementale a son propre fonctionnement et ne travaille pas de façon identique sur la transmission, il en est de même pour les trois entités de Terre de Liens qui ne sont pas investies de la même façon sur la transmission (Terre de Liens Alsace étant pilote sur la problématique). De la même façon, l'ARDEAR travaille sur dix départements avec seulement une salariée sur les actions liées à la transmission.

Ainsi, s'il existe une politique nationale et régionalisée quant à la transmission, peu d'OPA prennent en charge cette problématique et il y a une disparité de cette prise en charge sur le territoire. Considérant le nombre de cédants potentiels à accompagner - plus de 6000 chefs d'exploitation ayant plus de 60 ans sur la région (MSA, 2018) - la prise en charge de l'accompagnement à la transmission semble au premier abord insuffisante en termes de moyens humains et financiers. Le besoin imminent de cette prise en charge tient à deux facteurs ; l'urgence de la situation démographique agricole d'une part et la complexité des processus de transmission d'autre part. En effet, cédants et repreneurs sont bien souvent soumis à de nombreuses difficultés.

3. Les freins à la transmission chez les paysans

Si la transmission n'est pas forcément l'issue la plus évidente pour les agriculteurs en fin de carrière, cela s'explique par les nombreuses composantes qui interviennent au cours du processus de transmission. Certaines d'entre elles constituent des freins importants au bon déroulé des transmissions, et peuvent parfois décourager même les paysans les plus motivés pour transmettre. Les freins identifiables impactent la transmission à différents niveaux. Si certains freins sont d'ordres contextuels, d'autres sont spécifiques à chaque paysan. Cette partie est un état des lieux, réalisé d'après la bibliographie, des freins à la transmission des fermes.

Une évolution de l'agriculture et de l'organisation des fermes ne favorisant pas leur transmission

Comme nous l'avons vu précédemment, les cinquante dernières années ont vu la structure des fermes se transformer de façon notable en Grand Est et plus généralement en France. En effet, depuis les années 1970, un mouvement de concentration de l'activité agricole a vu diminuer drastiquement le nombre d'exploitations agricoles (baisse de 70% entre 1970 et 2010) tandis que dans le même temps, la SAU moyenne des exploitations a triplé, passant de 19 hectares à 56 hectares (Agreste, 2015). De la même façon, l'abaissement de l'âge minimum de départ à la retraite de 65 à 60 ans entre 1986 et 1990 a elle aussi encouragé les départs à la retraite, libérant d'importantes surfaces, destinées à agrandir les exploitations existantes appartenant aux agriculteurs de moins de 60 ans. On constate aussi une forte croissance du nombre d'exploitations en GAEC et EARL sur les mêmes périodes (Agreste, 2015). En 2013, la part des exploitations individuelles en France n'était que de 52%. Si ces formes sociétaires favorisent dans certains cas des transmissions progressives (Bour-Desprez et al., 2015), elles possèdent néanmoins elles aussi un capital souvent très élevé. Ainsi, ces fermes au capital plus important sont plus difficilement transmissibles car elles représentent des investissements trop conséquents pour les jeunes souhaitant s'installer

Quant à l'image de l'agriculture, elle aussi a évolué. Le métier d'agriculteur est reconnu comme un métier difficile, peu rémunérateur et nécessitant de nombreux sacrifices (Bour-Desprez et al., 2015). Dans un autre registre, la dimension symbolique de la relation entre l'Humain et la Nature pèse aussi sur l'image de l'agriculture. La société véhicule une image d'agriculture polluée, contribuant à rendre ce secteur d'activité peu attractif pour les jeunes (Bour-Desprez et al., 2015).

La question foncière

La question foncière est un enjeu de taille pour les transmissions. En France, la plupart des agriculteurs ne sont pas propriétaires de la totalité des terres qu'ils exploitent, et n'ont donc pas la maîtrise totale du foncier sur leur exploitation. Cela rend donc la reprise des exploitations plus délicates pour des jeunes, qui ont ainsi peu de visibilité sur le foncier. Mais sécuriser le foncier représente un coût important pour les agriculteurs, qui ne sont pour la plupart pas prêts à investir dans les terres, à fortiori s'ils approchent de leur retraite (Gaté, 2014).

Une autre problématique qui rend les exploitations moins attractives pour les jeunes agriculteurs est le morcellement des exploitations. Ils privilégient les exploitations d'un seul tenant et sont souvent exigeants sur ce point. Pourtant, rares sont les exploitations qui répondent à ce critère (Gaté, 2014).

Adaptation économique de l'exploitation

Pour être mieux transmissible, une exploitation agricole doit pouvoir être résiliente face aux fluctuations du marché. Au vu de la volatilité des prix des productions agricoles, cette adaptation au marché est difficilement maîtrisable par les exploitants. Il s'agit donc d'un facteur pouvant freiner une transmission et sur lequel les agriculteurs ont peu de marge de manœuvre, notamment en raison de la forte spécialisation des exploitations (Bour-Desprez et al., 2015). De même, en approchant l'âge de la retraite, les paysans ralentissent les investissements, et n'entretiennent pas toujours leur outil de travail. Dans ces situations, les repreneurs sont amenés à réaliser des investissements supplémentaires pour pouvoir se lancer dans de bonnes conditions, ce qui peut les décourager.

Pression de l'environnement

Lorsqu'un paysan arrive au terme de sa carrière, il peut exister un phénomène de rapprochement d'agriculteurs voisins. Cela entraîne des situations délicates pour le cédant, car il est bien entendu plus facile de céder son exploitation à des connaissances, surtout si celles-ci sont très insistantes et prêtes à reprendre la ferme à un prix élevé. Le climat avec les voisins est également un facteur déterminant pour réussir une transmission. La bonne intégration à un environnement professionnel (coopérative, CUMA...) peut être décisive pour la réussite d'une transmission (FADEAR, 2016).

Des freins de nature technico-économique et financière

Une exploitation agricole comprend plusieurs éléments: le foncier, le matériel, le capital humain, les cultures végétales et le cheptel mais aussi la clientèle, les contrats de commercialisation, les labels et signes de qualité, les contrats en cours avec des entreprises extérieures (Gaté 2014). Transmettre une exploitation agricole, c'est donc aussi transmettre chacune de ces composantes, qui possèdent leurs propres modalités de transmission et représentent autant de sujets sur lesquels il faut se mettre d'accord avec son repreneur.

Le foncier agricole représente quant à lui une ressource financière importante pour les agriculteurs. Conjugué au faible montant des retraites agricoles, la vente de l'exploitation au plus offrant est souvent un choix de sécurité financière pour les futurs retraités (FADEAR, 2016).

Dans un autre registre, on note aussi dans certaines régions des enjeux de nature politique qui peuvent freiner les transmissions, en favorisant par exemple les agrandissements, ou un secteur agricole en particulier. Cela se manifeste principalement au niveau des organismes professionnels agricoles (Chambres d'agriculture, syndicats, SAFER, coopératives) (Gaté, 2014)

Les relations humaines

Si le repreneur est identifié par le futur cédant, la transmission n'en est pas assurée pour autant car la relation entre cédant et repreneur peut être une difficulté compromettant la transmission de la ferme. Si la question du prix est réglée entre les deux parties, bien souvent les échecs de cette relation sont imputables à d'autres facteurs (Gaté, 2014). En effet, la transmission d'une exploitation agricole comprenant bien d'autres dimensions que la seule transmission d'un outil de production, la réussite du processus repose également **sur la qualité du dialogue entre cédant et repreneur, et la prise en compte des besoins des deux parties** (Bour-Desprez et al. 2016). Cette relation peut être mise à mal par la confrontation de visions différentes de l'agriculture entre deux générations différentes. Ainsi les candidats à l'installation ont une vision du métier qui n'est pas forcément celle qu'avaient les agriculteurs prêts à céder leur ferme, ce qui peut être source de tensions et de rupture dans les processus de transmission. Pour pouvoir transmettre sa ferme, l'agriculteur doit être prêt à « lâcher prise », faire le point sur sa vision de la ferme et de son métier et prendre en compte les projets du repreneur. C'est par ce travail que l'agriculteur devient « cédant » (FADEAR, 2016).

Un autre type de relation peut nuire à la réussite d'une transmission. Il s'agit des relations familiales, notamment avec les enfants du cédant. En effet, il peut toujours exister une incertitude quant à la volonté ou non des enfants de reprendre l'exploitation familiale, et le sentiment de redevance de l'agriculteur envers ses enfants peut bloquer des négociations avec un potentiel repreneur, ou dégrader les relations familiales (Lataste et Chizelle, 2013).

L'origine du repreneur

Jusque dans les années 1990, les transmissions se faisaient majoritairement dans le cadre familial, les agriculteurs étant eux-mêmes fils d'agriculteurs. En 2014, 30% des installations ayant bénéficié de la dotation jeunes agriculteurs étaient des hors cadre familiaux (Gaté, 2014). Peu à peu, la profession a donc dû s'ouvrir à l'installation de porteurs de projets hors cadre familial (HCF), parfois non issus du milieu agricole (HCA). Cette population est identifiée comme un potentiel non négligeable pour garantir le renouvellement des générations ; en 2017 en région Grand Est, 35,7% des porteurs de projets à l'installation étaient des HCF. Pourtant cette catégorie est sous-représentée dans le monde agricole (Lataste et Chizelle, 2015). Cela peut s'expliquer par différentes raisons de nature affectives, cognitives (actes en lien avec la connaissance) et conatives (intentions d'action). D'une part, les agriculteurs se reconnaissent plus dans les jeunes issus du milieu agricole, qu'ils estiment comme ayant plus de compétences et étant donc plus légitimes à la profession alors que les HCA sont susceptibles de provoquer davantage d'incertitude chez les cédants. D'autre part, les agriculteurs qui souhaitent installer des jeunes HCF et HCA le font souvent en réponse à une volonté forte de leur part et pour des raisons personnelles, où étant eux-mêmes des HCF ou HCA. Mais l'installation d'un HCA s'avère être plus longue et plus coûteuse en énergie, ce

qui peut s'avérer épuisant pour les cédants et les repreneurs et entraîne l'abandon de la reprise dans la plupart des cas (Lataste et Chizelle, 2015). Et il s'avère que même lorsque la transmission est bien anticipée, elle se concrétise moins souvent si le repreneur est un HCA. (Agreste, 2015).

La recherche du repreneur idéal

Pour de nombreux agriculteurs, la recherche du repreneur est un obstacle de plus à franchir dans le processus de transmission (Gaté, 2014). Afin de mettre en relation cédants et repreneurs, les agriculteurs doivent s'inscrire au Répertoire Départ Installations, gérés par les Chambres d'Agriculture et financé par l'État. Mais dans la plupart des cas, les agriculteurs voulant transmettre passent par d'autres réseaux de diffusion de leur annonce, ou par le bouche-à-oreille. Cette recherche de repreneur est coûteuse en énergie et peut amener des agriculteurs à renoncer à transmettre leur ferme (FADEAR, 2016).

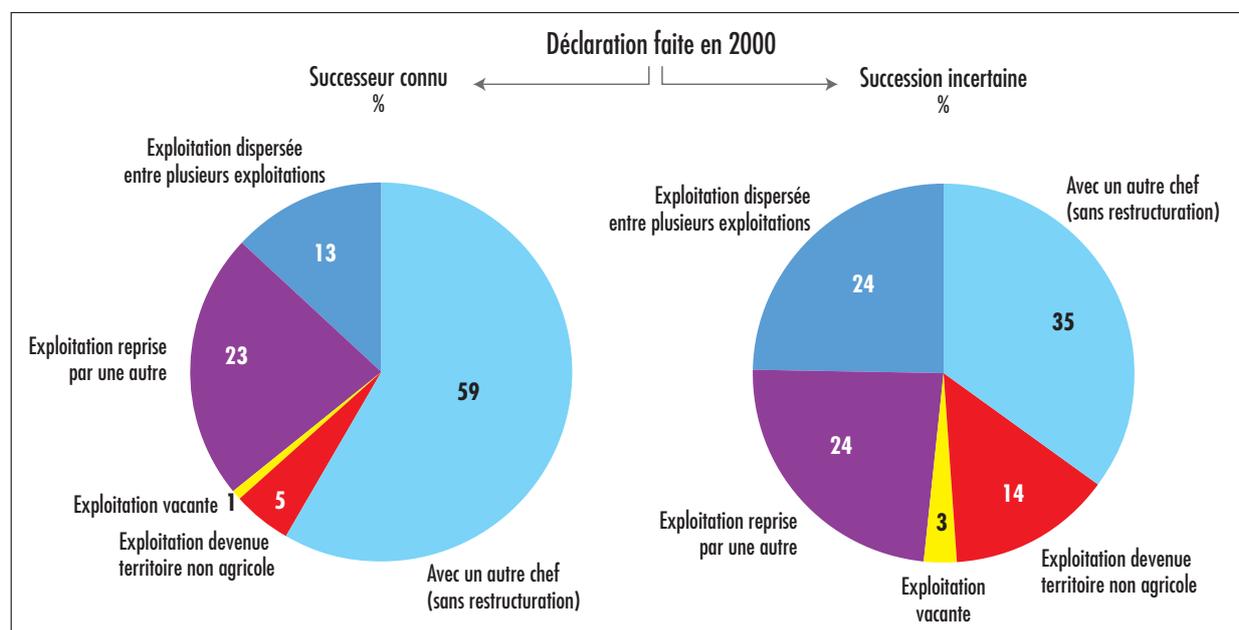
Beaucoup d'agriculteurs recherchent avant tout un repreneur partageant leurs valeurs et une vision de l'agriculture proche de la leur, ce qui ne s'articule pas toujours bien avec la volonté d'indépendance et d'accomplissement du projet personnel du candidat à la reprise (Bour-Desprez et al., 2015). Selon les cédants, les repreneurs sont trop souvent jugés « utopistes », ou n'ayant pas le sens des réalités. Ces aprioris entraînent des blocages tant chez le cédant que chez le repreneur (FADEAR, 2016). De plus, si la transmission échoue avec un candidat, le cédant sera de moins en moins motivé pour la recherche d'un nouveau candidat (Lataste et Chizelle, 2015). Or il n'est pas rare qu'une transmission ne fonctionne pas avec le premier repreneur rencontré.

Manque d'anticipation

Comme pour tout secteur d'activité, le départ à la retraite est un moment délicat de la vie, auquel il faut se préparer. Le manque d'anticipation est identifié comme étant un frein important lors des transmissions, et délicat à aborder avec les agriculteurs (FADEAR, 2016). C'est vers 60 ans, autrement dit très proches de l'âge de la retraite, que les agriculteurs se posent de sérieuses questions quant à la reprise de leur ferme et à l'identification d'un repreneur (Agreste, 2015). Or, moins il anticipe sa transmission, moins l'agriculteur n'a de chance d'identifier un repreneur de bonne heure. Cela peut avoir d'importantes conséquences, notamment sur les investissements engagés par l'agriculteur. S'il n'est pas motivé par la reprise d'un jeune, l'agriculteur ne va pas sentir le besoin de continuer à investir sur sa ferme (matériel, bâtiments, terres...), ce qui rendra son exploitation moins transmissible car nécessitant de plus gros efforts financiers de la part du repreneur (Gaté, 2014).

Même lorsqu'un repreneur est identifié au moins sept ans avant l'arrêt d'activité de l'agriculteur, le devenir de l'exploitation agricole n'est pas certain (figure 8). Plus de la moitié des cessions d'activité non anticipées au moins sept ans à l'avance se soldent par des terres allant à l'agrandissement ou perdant leur usage agricole (Agreste, 2015).

Devenir à 7 ans suite au départ du chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus selon sa déclaration successorale faite en 2000



Champ : France métropolitaine – Exploitations dont le chef est âgé de 55 ans ou plus en 2000, hors retraités et ayant quitté la direction de son exploitation entre 2001 et 2007.

Note : données extrapolées à partir d'un échantillon d'exploitations suivies (86 126 exploitations) présentes dans le recensement agricole 2000.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquêtes Structure 2003, 2005 et 2007

Figure 8 : Devenir des exploitations suite au départ du chef d'exploitation âgé de 55 ans ou plus selon sa déclaration successorale faite 7 ans auparavant (Agreste, 2015)

Le délai administratif d'une transmission d'exploitation agricole, quant à lui, est estimé entre 12 et 18 mois. Et la plupart du temps, les agriculteurs ne souhaitent pas travailler au-delà de l'âge de départ à la retraite. C'est une raison de plus pour laquelle l'anticipation de la transmission est indispensable (Gaté 2014).

Il faut aussi prendre en compte la préparation psychologique, qui demande du temps. L'agriculteur doit se préparer à céder son outil de travail, mais aussi à céder une part de son histoire personnelle et parfois familiale. Dans de nombreux cas, il doit se préparer, lui et sa famille, à quitter son lieu d'habitation. En effet, lorsque la maison du cédant se trouve sur le l'exploitation, plusieurs problèmes se posent. Soit le cédant est prêt à laisser une partie de son histoire personnelle et familiale derrière lui, en laissant sa maison au repreneur, soit le repreneur doit accepter l'ancien chef d'exploitation sur son lieu de travail en permanence, situation qui n'est quasiment jamais bien vécue (FADEAR, 2016).

Un agriculteur, quant à lui, estimerait le délai qui lui est nécessaire pour transmettre à 5 ans en moyenne (Thiebaut, 2017). C'est aussi la durée minimum que préconisent certaines structures d'accompagnement, afin de pouvoir appréhender toutes les dimensions du processus de transmission (FADEAR, 2016). Aux démarches administratives obligatoires se mêlent des phases de réflexions et de mûrissement du projet, incontournables pour la réussite de la transmission (voir « Les démarches du cédant », Annexe III).

C'est bien la pluralité des facteurs à prendre en compte pour la réussite d'une transmission, tant humains qu'administratifs et techniques qui imposent à l'agriculteur de l'anticiper. On peut ainsi distinguer trois grandes étapes qui rythment le processus : la préparation, la rencontre-négociation avec le repreneur et la création des conditions nécessaires à la réussite de la reprise (Lataste et Chizelle, 2013). Ainsi la dimension humaine, propre à chaque paysan est un facteur de plus influençant le bon déroulé d'une transmission. Cette dimension est néanmoins peu abordée dans la vision que les OPA ont de la transmission (tableau 1). La pluralité des facteurs est bien ce qui rend la problématique de la transmission des fermes si complexe, et qui multiplie les angles sous lesquels l'aborder. Cela permet d'apporter un éclairage supplémentaire sur la diversité des approches des OPA en ce qui concerne la transmission, chacune se focalisant surtout sur l'une ou l'autre des dimensions de la transmission.

C. L'accompagnement en agriculture

En agriculture, nous avons plus l'habitude d'entendre parler de « conseil » que d'« accompagnement ». En effet, depuis les années 1960, le conseil agricole s'est largement développé. A l'origine, le conseil devait répondre aux problèmes d'une agriculture se modernisant et se standardisant ; les conseillers élaboraient et apportaient des réponses aux agriculteurs en tant qu'experts. Il s'agit d'une approche diffusionniste, où les agriculteurs se plaçaient en récepteurs de conseils (Le Clanche, 2007). Ce modèle a été largement remis en question.

Selon Compagnone, le conseil est défini comme « *un moment de l'engagement d'un agent dans une relation avec un ou plusieurs agriculteurs, où face à une ou des situations singulières, il mène un travail d'interprétation, d'évaluation et de proposition.* » (Compagnone, 2006). Les reproches qui peuvent être fait à cette relation entre le conseiller et l'agriculteur sont d'une part le manque d'autonomie décisionnelle laissée aux agriculteurs, induit par l'inégalité entre les deux postures de « sachant » et de « récepteur », et d'autre part le manque de neutralité des conseillers. En effet, ce dernier, bien que devant répondre aux problématiques d'un agriculteur, garde en tête les enjeux de l'organisation de laquelle il est salarié, ce qui conditionne forcément sa manière de travailler et peut induire une relation d'influence vis-à-vis des agriculteurs (Compagnone, 2006). Cela remet donc même en question la formation des conseillers, et nous amène à nous demander si l'action de conseil est réellement au service des agriculteurs en premier lieu.

L'agriculture ayant évolué, ne répondant plus aux mêmes enjeux et n'étant plus confronté aux mêmes problématiques, le conseil s'est retrouvé inadapté aux nouveaux besoins. Ainsi depuis les années 1990, d'autres formes de conseil et d'intervention auprès des agriculteurs se sont mis en place (Le Clanche, 2007). L'accompagnement, bien que peu décrit et étudié en agriculture, s'est démocratisé, sous forme individuelle comme sous forme collective. Il s'agit cependant d'une activité très différente de celle de conseil. La principale différence réside dans la nature de la relation entre l'accompagnant et l'accompagné. Du conseil à l'accompagnement, on passe d'une démarche au centre de laquelle se trouve l'expertise à une logique d'autonomisation des personnes. Maela Paul définit l'accompagnement comme « *une structure d'action coopérative, basée sur un engagement consenti et contractuel d'acteurs différents mais à égalité dans le dialogue, réunis dans la perspective d'un changement par la médiation d'un projet qui, par sa complexité, transcende le cadre d'action de chacun et suppose qu'ils élaborent ensemble à cette fin un cadre d'action adapté au projet* » (Paul, 2010). Contrairement au conseil, l'objectif de l'accompagnement n'est donc pas d'apporter des solutions mais de les construire ensemble. **L'accompagnement vise à fournir à l'accompagné les conditions pour développer de nouvelles ressources**

en vue de faire évoluer sa situation. L'accompagnant est alors une personne ressource, facilitateur ou initiateur de réflexions et cheminements. Mais c'est bien la personne accompagnée qui est auteur de sa démarche. L'idée est bien de viser l'autonomie de l'accompagné, et non pas de considérer l'accompagnement comme une prise en charge pour suppléer à d'éventuelles carences. L'accompagnement renvoie ainsi à quatre idées (Paul, 2009) :

- **La secondarité** ; l'accompagnant est le second dans la démarche, il n'a pas la primauté de l'action mais n'est pas non plus accessoire et a une posture de ressource.
- **Le cheminement** ; l'accompagnement est un temps d'élaboration qui comprend plusieurs étapes.
- **L'effet d'ensemble** ; l'accompagné et l'accompagnant sont impliqués à tous les stades du cheminement.
- **La transition** ; tout accompagnement est temporaire, s'inscrit dans le temps et possède un début, un développement et une fin. L'accompagnement est lié à une situation, un évènement particulier.

Pierre angulaire de l'accompagnement, la relation entre l'accompagné et l'accompagnant en est la condition. Comme mentionné dans la définition proposée par Paul, cette relation vise à mettre les deux parties sur un pied d'égalité malgré des origines sociales différentes, pour justement éviter les travers du modèle diffusionniste. **L'accompagnant partage ses impressions et ses points de vue avec l'accompagné tout en veillant à l'effet produit, et dans le seul but de faire avancer le cheminement** (Paul, 2010). Cette relation se base donc sur une confiance respectueuse et réciproque. Certains dénoncent cependant le risque que comprend une telle relation, celui de créer une dépendance. C'est notamment le cas de Boutinet, selon qui la volonté d'accompagner est révélateur d'un « mal-être », ce qui placerait inévitablement l'accompagné dans une posture « vulnérable ». Il souligne le paradoxe d'une situation dans laquelle on souhaite individualiser l'accompagné, mais qui a besoin pour se faire de l'accompagnant (Boutinet, 2002). D'où la nécessité de cadrer l'accompagnement, en définissant un début et une fin, et en fixant les objectifs et attentes du cheminement, pour chacune des parties. Mais surtout, il faut bien prendre en compte que **l'accompagnement doit être sollicité par l'accompagné**. C'est lui qui doit être volontaire dans l'initiation de sa démarche.

En résumé, l'accompagnement est donc un dispositif au centre duquel se trouve la démarche de l'accompagné. Cette démarche poursuit un cheminement, tout au long duquel l'accompagnant, investi dans une relation de confiance avec l'accompagné veille à garder une posture qui lui permet d'avancer.

En agriculture, l'accompagnement peut se faire en collectif ; accompagnement de groupes d'agriculteurs, mettant en commun expériences et expérimentation au profit d'une réflexion commune pour répondre à une problématique donnée. L'accompagnement anime le groupe dans une posture d'écoute active, reformulant et réorganisant les idées, pour accompagner les raisonnements (Le Clanche, 2007). On part du principe que ce sont les agriculteurs les mieux placés pour répondre aux problématiques qui leur sont propres. Selon Darré, « *la constitution de groupe de pairs coactifs est un moyen pour augmenter l'autonomie réflexive des agriculteurs [...] et de produire des réponses originales qui leur sont propres et qui s'éloignent de celles qui peuvent leur être imposées comme incontournables par les acteurs qui encadrent l'agriculture.* » (Compagnone et al., 2015). L'accompagnement, lié à la dimension de groupe induit donc bien une forme d'autonomie.

Mais l'accompagnement peut aussi bien sûr être individuel ; cela est vrai dans l'accompagnement à la mise en place de projets ; qu'ils soient projet d'installation, de diversification, de développement, de changements de pratique, etc. et bien sûr de

transmission. La particularité des processus de transmission, néanmoins, est qu'elle revêt une dimension humaine particulièrement importante. Lorsqu'on parle de transmission, l'accompagnement des cédants, collectif ou individuel est bien souvent la seule réponse à la difficulté d'accepter les changements qu'impliquent la transmission ; la reprise de la ferme par quelqu'un qui fait des choix différents ou encore la perte de l'identité d'un lieu sur lequel on s'est investi professionnellement et personnellement (Confédération Paysanne, 2015). On comprend bien ici l'importance de la posture de l'accompagnant et la relation cédant-accompagnant.

L'accompagnement est une démarche qui a fait ses preuves, notamment dans le domaine de l'agriculture. Néanmoins, ses contours restent parfois flous pour certains auteurs, qui alertent sur les potentielles dérives de l'accompagnement, qui réside principalement dans la relation entre accompagnant et accompagné. La formation des accompagnants est elle aussi questionnée puisqu'une diversité d'acteurs le pratique ; conseillers, consultants, animateurs... (Ruault et Lémery, 2009). **Il n'y a donc pas d'homogénéité dans la façon de pratiquer l'accompagnement**, bien qu'il doive être cadré et défini dès le début pour éviter les dérives.

Le contexte dans lequel s'inscrit l'accompagnement à la transmission des fermes en région Grand Est, les enjeux qu'il porte et les difficultés qu'il représente amènent à se questionner, sur la forme qu'il peut prendre. Mon travail à l'ARDEAR Grand Est m'a permis de l'appréhender, de questionner sa forme et d'en discuter les limites.

II Cadre de travail

Ce chapitre présente la problématique à laquelle ce mémoire tente de répondre, ainsi que le raisonnement qui en découle et la structure dans laquelle il a pris forme.

A. De la problématique aux hypothèses de travail

Ce que l'on peut retenir du contexte actuel de la transmission des fermes en Grand Est peut être résumé en quatre points :

- Comme ailleurs en France, il s'agit d'un sujet d'actualité, qui demande une prise en charge urgente par les pouvoirs publics si l'on veut permettre le renouvellement des générations en agriculture. Les enjeux liés à la transmission des fermes sont nombreux, notamment pour l'attractivité des territoires.
- Il existe un cadre politique qui permet le financement d'un certain nombre d'actions, mises en place par différentes OPA. Cependant, au regard du nombre de cédants potentiels, la région est en déficit de moyens humains et financiers pour accompagner tous les cédants dans le besoin.
- La transmission est un processus long et complexe, au cours duquel plusieurs paramètres de différentes natures, notamment humaine, peuvent s'avérer être des freins à sa réussite. Aujourd'hui, tous les aspects ne sont pas pris en compte dans les dispositifs proposés en région Grand Est, ou pas suffisamment.
- L'accompagnement en agriculture est une thématique en pleine évolution, qui doit s'adapter aux besoins du monde agricole. La posture d'accompagnant est une posture délicate.

Au regard de ses constats, plusieurs axes de réflexion sont venus nourrir ma réflexion. D'une part, la complexité des processus de transmission, relative à des freins aussi bien contextuels qu'humains. D'autre part, la place et la forme d'un accompagnement pertinent et efficace, à destination des paysans. Autrement dit :

« Comment accompagner la transmission d'une ferme, autour de laquelle s'articulent projet de vie, trajectoires professionnelles et relation sociales ? »

De cette problématique découlent plusieurs questionnements. Des hypothèses, nées de mes premiers constats ont permis de guider mes pistes de travail :

- Quels accompagnements sont à disposition des paysans, et à quels besoins répondent-ils ?
H1 - La transmission d'une ferme signifie la transmission d'un système complexe à plusieurs dimensions ; économique, juridique, administrative, humaine, lesquelles sont prises en charge par une pluralité d'organismes.
H2 - Les paysans choisissent des accompagnements différents selon la vision qu'ils ont de leur métier et de la cessation de leur activité. La vision de leur métier oriente leur choix d'accompagnement.
- Quelles formes pour un accompagnement qui répond aux besoins des paysans qui souhaitent transmettre ?
H3 - Dans le processus de transmission, la dimension humaine est à l'origine de nombreux freins et doit être un des axes d'accompagnement. Aujourd'hui, elle n'est pas assez prise en compte dans les dispositifs existants.
H4 - L'accompagnement collectif est un accompagnement pertinent, qui convient aux paysans. Il ne remplace pas l'accompagnement individuel mais peut en être complémentaire.
H5 - La transmission étant un sujet tabou, on a besoin de créer des espaces de dialogue pour en parler.
- Comment créer un contexte favorable pour susciter l'envie de transmettre chez les paysans ?
H6 - Démystifier les difficultés à transmettre et créer des espaces de dialogue est essentiel pour pouvoir donner envie de transmettre aux paysans et leur permettre d'anticiper leur transmission.

H7 - Il existe des structures prêtes à accompagner les paysans dans leur processus de transmission, mais elles sont mal identifiées et/ou peu sollicitées par les paysans.

H8 - La question de la transmission des fermes est un sujet global qui concerne une diversité d'acteurs mais qui travaillent peu en réseau.

Bien qu'une partie d'entre elles trouvent déjà des éléments de réponse dans la partie contextualisation le présent mémoire s'attachera à valider ou invalider ces hypothèses, en présentant les résultats d'une investigation de six mois au sein de l'ARDEAR Grand Est.

B. Présentation de l'ARDEAR Grand Est

L'ARDEAR Grand Est, Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural fait partie d'un réseau d'associations, celui de la FADEAR et réparti sur l'ensemble du territoire français. La FADEAR est l'organisme de développement de la Confédération Paysanne. Il s'agit donc d'associations créées et administrées par des paysans dont la grande majorité adhère à la Confédération Paysanne. Des associations de paysans qui s'adressent aux paysans. Les associations régionales (ARDEAR) et départementales (ADDEAR) mettent ainsi en œuvre le projet politique du syndicat ; promouvoir l'Agriculture Paysanne. L'Agriculture Paysanne se définit comme une démarche vers laquelle tendre reposant sur six valeurs :

- Développer l'**autonomie** des fermes, pour des paysans maîtres des décisions à prendre. Limiter les achats d'intrants, favoriser l'autoproduction et valoriser les ressources locales Maîtriser son endettement et sa dépendance aux aides.
- **Travailler avec la nature**, en garantissant la fertilité des sols, en préservant la biodiversité et les ressources naturelles.
- Pour la **qualité des produits**, produire de façon transparente, respecter le bien-être animal et les cycles naturels.
- Pour la **Répartition** équitable des volumes de production ; dégager un revenu suffisant sur une surface et tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler.
- Être acteur du **développement local**, pour des paysans investis dans la vie citoyenne et des fermes régulièrement ouvertes au public.
- Assurer la **transmissibilité** des fermes, pour pouvoir les transmettre aux générations futures, en limitant les agrandissements et les investissements lourds, sécuriser son foncier et rendre sa ferme vivable.



Figure 9: Fleur de l'Agriculture Paysanne (ARDEAR Grand Est)

L'Agriculture Paysanne défend ces valeurs et refuse de fait une agriculture industrialisée, standardisée, intégrée.

Les ADDEAR et ARDEAR organisent donc formations, événements de sensibilisations, accompagnement aux projets des paysans autour de thèmes relevant de l'Agriculture Paysanne. En région Grand Est, les principales missions développées par l'association sont : l'accompagnement à la transmission des fermes, l'animation du Répertoire des Savoir-Faire Paysans, le développement de circuits courts, les interventions en stage 21h (stage obligatoire pour les porteurs de projets à l'installation qui souhaitent obtenir les aides à l'installation) et l'organisation de formations techniques. Ce sont donc des paysans qui administrent l'association

et qui décident des axes de développement. Trois salariées (1,8 ETP dont un seul temps plein) animent la structure sur l'ensemble de la région, à savoir 10 départements. Le siège de l'association est situé à Chaumont (52) et dispose d'une antenne à Verdun. A l'origine, l'ARDEAR a été créée en Champagne-Ardenne, mais a étendu son échelle d'action suite à la fusion avec les régions Alsace et Lorraine. Ses adhérents sont principalement des paysans aussi cotisants à la Confédération Paysanne, même si les actions organisées sont ouvertes à tous. Les paysans investis dans l'ARDEAR sont des paysans dont le travail s'inscrit dans une démarche d'Agriculture Paysanne.

En ce qui concerne la transmission des fermes, le sujet est d'actualité à l'ARDEAR depuis 2014. A l'époque, un groupe de paysans faisant partie du noyau fondateur de la Confédération Paysanne de Haute-Marne s'approchait de la retraite et a donc décidé de faire organiser la première « formation transmission » de l'ARDEAR. Depuis, le sujet a pris de plus en plus d'ampleur dans les activités de l'ARDEAR et en est aujourd'hui un des sujets prioritaires. A l'accompagnement individuel, pour lequel une salariée de l'ARDEAR est formée, s'ajoute l'accompagnement collectif des paysans lors des formations ainsi que l'organisation d'événements de sensibilisation. Autant que possible, les paysans de l'ARDEAR s'impliquent dans la réalisation de ces actions. La transmission des fermes est souvent un symbole fort de l'engagement syndical des paysans, et vu par eux comme leur dernier engagement à respecter envers l'Agriculture Paysanne. C'est dans ce contexte qu'un stage a été proposé, pour intervenir en soutien aux actions de l'association sur la transmission des fermes.

C. Méthodologie

Mon travail s'est articulé autour de trois « temps méthodologiques » qui m'ont permis de collecter les différentes données nécessaires pour répondre à la problématique posée. Dans un premier temps, un **état des lieux** de l'offre d'accompagnement a été dressé. Dans un second temps, une série d'**entretiens avec des paysans ayant transmis** leur ferme a été réalisée. L'élaboration et la mise en place de plusieurs **actions collectives** a ensuite été réalisée, permettant également de rencontrer des paysans souhaitant transmettre. Les deux derniers temps ont été menés de façon presque simultanée. Les données ainsi collectées ont pu nourrir des indicateurs, guidant mes réflexions et conclusions.

L'état des lieux

Pour faire l'état des lieux, j'ai recensé les structures jouant un rôle dans la transmission a été effectué. Cela a surtout été possible grâce aux **réunions du CRIT** auxquelles j'ai pu assister. La réalisation **d'outils à destination des paysans en formation** transmission m'a également permis de faire un balayage du rôle de chaque structure. Dans certains cas, j'ai **rencontré des représentants** de certaines structures afin de mieux comprendre leur rôle, et compléter mes informations par de la bibliographie.

Les organismes que j'ai rencontrés sont les suivants :

Structure	Personne rencontrée	Méthode
Chambre d'Agriculture de Haute-Marne	Conseillère transmission	Entretien semi-directif
MSA Sud Champagne	Conseillère en protection sociale	Entretien semi-directif
Terre de Liens Champagne Ardenne	Animateur régional	Réunion de coordination
Terre de Liens Alsace	Coordinatrice régionale	Réunion de coordination
FRAB Champagne Ardenne	Chargé de mission	Réunion de coordination
DRAAF Grand Est	Chargé de mission installation et transmission	Entretien téléphonique

Cet état des lieux des accompagnements à la transmission disponibles dans la région m'a permis de réaliser une caractérisation : identifier quels types d'organismes proposent ces accompagnements, quels en sont les objectifs et à qui ils s'adressent. Cela permet également d'identifier les lieux « où l'on parle transmission », et de déterminer qui crée ces espaces de dialogues.

Entretiens avec les paysans ayant transmis

Au total, 13 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des paysans ayant déjà transmis leur ferme, sur l'ensemble de la région (figure 10). Les paysans rencontrés sont tous des paysans appartenant au réseau de la Confédération Paysanne. Ils défendent tous les petites fermes et l'Agriculture Paysanne et ont été engagés syndicalement durant leur carrière, à différents degrés (tableau 4). Il était plus facile pour moi d'entrer en contact avec des paysans issus de ce « groupe social » pour plusieurs raisons ; d'une part, j'avais facilement accès à leur coordonnées et d'autre part, j'étais certaine d'y trouver facilement des paysans ayant transmis leur ferme. Ensuite, l'accompagnement de l'ARDEAR s'adressant principalement à ce public, il était logique pour moi de travailler avec.

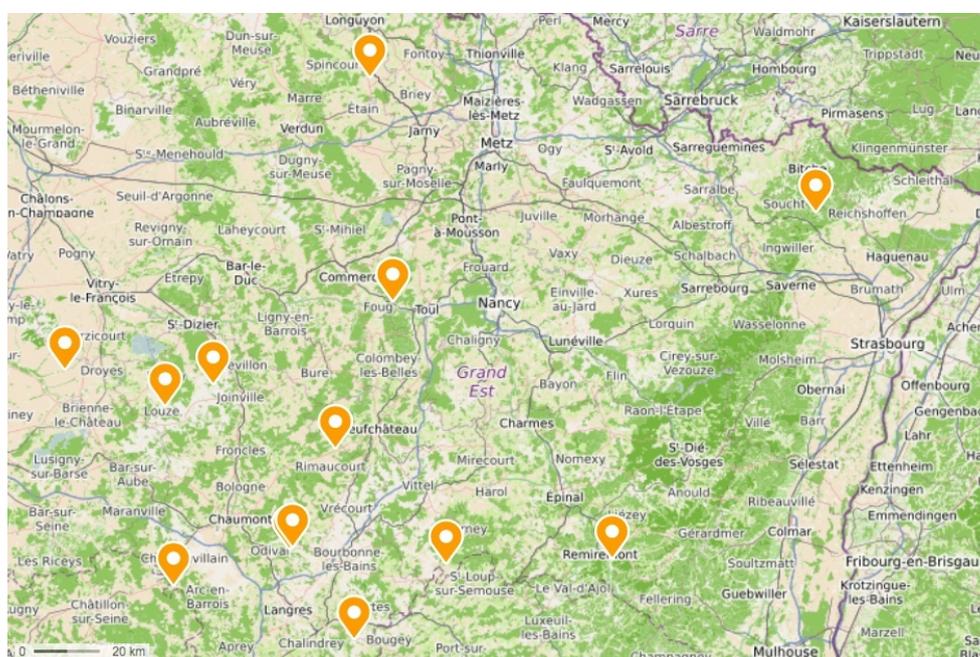


Figure 10: Carte situant les paysans ayant transmis leur ferme rencontrés (source personnelle)

Le but de ces entretiens était de déterminer les sources de motivation des paysans pour transmettre leur ferme et d'identifier les besoins en termes d'accompagnement à travers les récits de leur transmission et leurs suggestions. Les autres points abordés ont été l'identification des espaces de dialogue, la connaissance des dispositifs d'accompagnement, l'impact de l'anticipation des démarches sur la réussite du processus de transmission et l'impact de la sensibilisation et de la formation sur l'anticipation et la réussite de la transmission. Certains des paysans rencontrés ont également participé à des formations de transmission organisées par l'ARDEAR. Pour ceux-là, des questions étaient donc orientées sur la pertinence des accompagnements collectifs (trame des entretiens en Annexe IV).

Tableau 3: Profils des paysans rencontrés en entretien semi-directif (source personnelle)

Paysan	Ancienne Ferme			Transmission		Durée de la transmission		
	Âge	Production	Surface	Individuel / Association	Âge au moment de la transmission		Transmission familiale/HCF	Sources de motivation pour transmettre
A	68 ans	Marâchage / Ovins viande	7 Ha	Individuel	66 ans	HCF	- Résonance par rapport à sa propre histoire, volonté forte d'installer un HCF qui n'a pas de terre et de passer par une structure "alternative" (Terre de Liens)	6 ans
B	66 ans	Bovins lait / Céréales	200 Ha	GAEC (4 associés)	56 ans	HCF	- Histoire personnelle; souvenir de son histoire familiale, de la création de la ferme et de sa propre installation - Convictions syndicales; lutte contre l'agrandissement, défense des petites fermes et du travail coopératif - Convictions syndicales	3 ans
C	71 ans	Bovins lait / Céréales	65 Ha	GAEC	65 ans	Familiale	- Défendre et faire perdurer un modèle d'agriculture; celui de l'agriculture paysanne - Vision de la terre comme bien commun qu'on confie aux agriculteurs; en prendre soin et la transmettre est un devoir - Transmettre ses savoir-faire	4 ans
D	68 ans	Céréales	120 Ha	Individuel	65 ans	Familiale	- Pouvoir arrêter, prendre sa retraite - Faire perdurer la ferme et le patrimoine familial	3 ans
E	68 ans	Bovins lait / Céréales	120 Ha	Individuel	65 ans	Familiale	- Respect des valeurs dans lesquelles ils ont été élevés - Importance du maintien de la ferme familiale - Ne pas laisser partir à l'agrandissement - Faire vivre les campagnes en maintenant l'agriculture	4 ans
F	65 ans	Bovins lait / Céréales	105 Ha	GAEC (3 associés)	62 ans	HCF	- Maintenir ses terres en bio - Ne pas laisser sa ferme à l'agrandissement (ce qui reviendrait à nier 40 ans d'engagement syndical) - Installer un jeune dans le village, créer de la vie dans le village	4 ans
G	64 ans	Bovins lait / Céréales	140 Ha	GAEC (3 associés)	61 ans	Familiale	- Installer son fils - Maintenir les terres familiales	3 ans
H	68 ans	Bovins lait / Céréales	85 Ha	Individuel	66 ans	HCF	- Maintien de la ferme familiale, et de l'outil créé - Ne pas laisser partir sa ferme à l'agrandissement - Maintenir l'activité et l'animation dans les territoires ruraux - Respecter ses convictions personnelles et syndicales	4 ans
I	63 ans	Bovins lait / Céréales	37 Ha	Individuel	61 ans	HCF	- Conviction personnelle, il n'était pas envisageable de ne pas transmettre - Maintenir la ferme, ne pas la laisser à l'agrandissement et permette une installation - Pour que les villages ne meurent pas - Ne pas renier toute une vie d'engagement syndical	3 ans
J	61 ans	Bovins lait / Céréales	25 Ha	Individuel	60 ans	HCF	- Pour surtout ne pas laisser sa ferme à l'agrandissement et installer un jeune HCF (résonance avec son histoire personnelle) - Transmettre une petite ferme qui reste une petite ferme et qui reste en bio	4 ans
K	68 ans	Bovins viande / Porcs / Céréales	280 Ha	GAEC (2 associés, 5 salariés)	64 ans	HCF	- Maintien d'un système construit pendant toute une carrière, très autonome, et qui tournait bien - Ne pas laisser sa ferme partir à l'agrandissement et être démantelée.	3 ans
L	71 ans	Arboriculture / Viticulture	10 Ha	Individuel	64 ans	HCF	- Engagement syndical, préoccupation vis-à-vis du devenir des fermes - Maintien des terres en bio - Transmettre le savoir-faire qu'il a acquis seul	4 ans
M	64 ans	Céréales	120 Ha	Individuel	62 ans	HCF	- A milité toute sa vie pour défendre les petites fermes; hors de question de laisser la sienne à l'agrandissement - Tout l'engagement syndical de ma vie se retrouvait dans ma transmission - Installer quelqu'un qui s'intègre dans le paysage agricole, ouvert et pas individualiste - Faire perdurer un système qui colle avec ces valeurs	3 ans

Les actions collectives

Durant ma période de stage, différentes actions collectives ont été organisées par l'ARDEAR Grand Est. Une formation transmission de trois jours, une formation transmission « niveau II » qui a lieu sur un jour avec des paysans ayant déjà participé au cycle de trois jours un an auparavant, un café transmission et une visite de ferme à transmettre. J'ai pu, lors des formations et de la visite de ferme, rencontrer onze paysans en cours de transmission et une paysanne ayant transmis. Le café transmission a fait venir sept paysans arrivant à l'âge de la retraite et plusieurs porteurs de projets à l'installation.

Ces différents événements collectifs ont permis d'alimenter le recensement des besoins d'accompagnement, mais surtout de mesurer la pertinence des accompagnements collectifs et l'impact des événements de formation et de sensibilisation.

La collecte de données (entretiens, bibliographie, participation à des actions collectives) permet de renseigner les indicateurs mentionnés ci-dessus pour répondre aux sous-questions posées avec la problématique. En résumé :

Sous-questions	Quels accompagnements sont à disposition des paysans, et à quels besoins répondent-ils ?	Quelles formes pour un accompagnement qui répond aux besoins des paysans qui souhaitent transmettre ?	Comment créer un contexte favorable pour susciter l'envie de transmettre chez les paysans ?
Indicateurs	Besoins d'accompagnement des paysans	Besoins d'accompagnement des paysans	Niveau de connaissance des paysans des dispositifs et structures accompagnant la transmission
	Caractérisation des accompagnements disponibles	Pertinence de l'accompagnement collectif	Impact de l'information et de la sensibilisation sur l'anticipation et la réussite du processus de transmission
	Sources de motivation pour transmettre sa ferme	Identification des lieux « où l'on parle transmission »	Impact de l'anticipation des démarches
			Niveau d'implication des différentes structures identifiées sur l'accompagnement à la transmission et « échelle d'action » (territoire et réseau)

Les indicateurs, déterminés d'après les hypothèses ont permis de construire les grilles d'entretiens et d'analyse des différents temps méthodologiques. Certains ont néanmoins été moins renseignés que d'autres, confrontés aux réalités du terrain. La suite du mémoire a été construite grâce à l'analyse de ces indicateurs.

III Parti pris à l'ARDEAR Grand Est

A. Défendre la transmission des fermes, une histoire de valeurs

Comme il est mentionné au début de ce rapport dans la présentation de l'ARDEAR Grand Est, militer pour la transmission des fermes renvoie à un engagement syndical des paysans membres de l'association. La mobilisation sur le sujet de la transmission est toujours d'actualité et s'amplifie, ce grâce à la détermination des salariées et paysans, convaincus qu'il est urgent de se mobiliser pour freiner les agrandissements et garantir l'installation de jeunes paysans dans des campagnes vivantes. C'est d'ailleurs pourquoi l'ARDEAR est l'une des seules OPA à affirmer qu'elle n'accompagne que les transmissions de fermes, c'est-à-dire des cédants qui ont la volonté de transmettre un patrimoine physique et symbolique à un paysan qui souhaite s'installer. Les autres formes que peuvent prendre la cessation d'activité des paysans ne sont pas accompagnées par l'ARDEAR.

De plus, les paysans de l'ARDEAR se sentent directement concernés par cette thématique, ayant eux-mêmes des fermes paysannes, donc inscrites dans une démarche d'Agriculture Paysanne et plus faciles à transmettre, ayant des capitaux plus accessibles, une meilleure maîtrise des risques (car plus autonomes et valorisant les productions au maximum). En choisissant de défendre la transmission des fermes, ils affirment donc la volonté de favoriser les installations et le refus d'un modèle agricole aujourd'hui dominant, celui d'une agriculture industrialisée et dirigée par des filières de plus en plus intégrées. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils s'investissent pour certains beaucoup sur la thématique, contribuant à l'organisation d'événements, partageant leurs expériences, et allant même jusqu'à représenter l'ARDEAR au CRIT.

La transmissibilité des fermes est un des fondements de l'Agriculture Paysanne. Une ferme est transmissible si elle est vivable, c'est-à-dire qu'elle permet des conditions de travail dont le paysan est satisfait et qu'elle évolue dans un environnement qui les favorise. C'est aussi ce qui garantit l'attractivité de la ferme. La sécurité vis-à-vis du foncier est également un facteur très important ; il faut que le repreneur puisse avoir une bonne maîtrise de son foncier et de la visibilité à long terme (par la propriété ou les baux longs. L'adaptabilité de la ferme permet au repreneur de développer ses propres projets et de pouvoir de s'adapter au contexte économique et à la demande sociale. La viabilité économique de la ferme est primordiale ; le paysan qui s'installe doit pouvoir se dégager un revenu suffisant, surtout s'il a dû faire des emprunts importants. La rentabilité économique de sa ferme lui permettra de rembourser le capital et de vivre. Enfin, une ferme est transmissible si la valeur de l'outil à transmettre est accessible à des personnes ayant peu de moyens financiers, et que les moyens de productions ne demandent pas un trop fort endettement (FADEAR). Ces critères qui conditionnent la transmissibilité devraient être anticipés dès l'installation selon certains. Garantir cette transmissibilité permet d'installer des jeunes en agriculture paysanne, et ainsi de contribuer aux attentes sociétales en termes d'emploi, de dynamisme de la vie rurale et de qualité des produits.

Les paysans sont également très attachés à la transmission de savoir-faire, qu'ils considèrent la plupart du temps comme importante voire essentielle dans le processus de transmission. Ils souhaitent accompagner les repreneurs en leur partageant leur expérience. Cela est aussi un moyen de faire perdurer des techniques mais aussi l'histoire d'un lieu et d'un paysan.

Et c'est bien en gardant toutes ces dimensions en tête que l'ARDEAR a construit sa réflexion autour de l'accompagnement à la transmission. La transmission des fermes fait partie intégrante des valeurs défendues à l'ARDEAR et reconnue comme un pilier de l'Agriculture

Paysanne. Consciente de l'urgence de la situation mais aussi du « manque » de prise en charge du sujet, l'ARDEAR s'attache à proposer un accompagnement qui répond aux besoins réels des paysans, et auxquels les autres OPA ne répondent pas.

B. Proposer un accompagnement en réponse aux besoins des paysans cédants

1. *Les besoins des paysans, point de départ pour penser l'accompagnement*

Les entretiens avec les paysans retraités, avaient en partie pour objectif de déterminer quels peuvent être les besoins d'accompagnement au cours de la transmission. Pour cela, plusieurs points étaient abordés ; quelles ont été les plus grandes difficultés au cours de la transmission, des besoins d'aide ont-ils été ressentis et à quels moments, les éventuels regrets liés à la transmission.

Cela m'a permis de dresser une liste des besoins exprimés par les paysans déjà passés par le processus de transmission. Tous les besoins exprimés l'ont été par plusieurs paysans, et cela s'explique en partie par leur appartenance au même groupe social ; ils partagent pour la plupart les mêmes convictions, et leurs motivations à transmettre leur ferme étaient les mêmes. Cette liste n'est donc sûrement pas exhaustive, l'échantillon de paysans interrogés ne représentant pas vraiment l'ensemble des profils des paysans de la région. Néanmoins, ces besoins sont ceux du public privilégié de l'ARDEAR. Il est tout de même important de noter que les paysans rencontrés sont dans l'ensemble tous satisfaits de leur transmission, le principal objectif, celui d'installer un jeune étant à chaque fois atteint. Mais ils reconnaissent que la transmission a été le moment de concessions et de sacrifices, et conservent dans certains cas des regrets profonds quant au déroulé de celle-ci.

On peut classer les besoins et difficultés exprimés par les paysans selon trois catégories : **les éléments relatifs au contexte**, **les outils nécessaires** et **les éléments relatifs à la dimension humaine** de la transmission. Les éléments relatifs au contexte sont des éléments sur lesquels nous n'avons pas ou peu de prise, dus au contexte agricole ou politique. En revanche, les outils nécessaires, s'ils n'existent pas déjà, peuvent être créés dans la mesure du possible et orienter les accompagnements ou faire l'objet de davantage de communication s'ils existent. De la même façon, la dimension humaine dépend dans la majorité des cas du cédant et du repreneur. Mais ce sont précisément sur ces facteurs que nous pouvons tenter d'apporter des réponses ou solutions aux paysans.

Éléments relatifs au contexte

> La problématique du foncier <

- Sécurisation du foncier ; ne pas être propriétaire revient à ne pas maîtriser la surface qu'on peut transmettre. Convaincre ses propriétaires de faire confiance au jeune qu'on veut installer est une difficulté supplémentaire et vécue comme une étape pénible.
- La pression du voisinage agricole pour racheter les terres des paysans à l'approche de la retraite est très importante et souvent mal vécue, relève même parfois du harcèlement.
- Le prix des terres agricole dans la région, montant parfois jusqu'à près de 8000€ en Champagne ou en Alsace, quasiment rédhibitoire pour s'installer.

> Contexte local <

- L'intégration des jeunes dans le paysage agricole local, reste difficile. La majorité des fermes étant très grosses, il est souvent dur de trouver sa place et des alliances quand on débute avec une plus petite surface. Même dans les CUMA, le matériel n'est adapté qu'aux grandes exploitations.
- Les fermes sont difficilement transmissibles dans la région car cela demande des investissements énormes, ce qui encourage le développement d'une agriculture plus industrialisée.
- La région est très rurale et n'attire pas les jeunes. On s'y trouve souvent seul et la population est âgée, il y a peu de services, ce qui n'intéresse pas les jeunes.

Ces éléments ont déjà été identifiés comme des freins au processus de transmission, en particulier la question du foncier agricole. Les difficultés liées au foncier ne sont pas propres à la région Grand Est et enlissent une grande partie de l'organisation du monde agricole ; difficultés à l'installation, accaparement des terres, spéculation foncière, *etc.* Pour pallier aux prix trop élevés pour permettre aux jeunes de s'installer, **les paysans interrogés ont tous confié avoir fait des concessions sur les prix de vente de leur ferme.** La plupart a également pris le temps de présenter leur repreneur à leurs propriétaires, sans quoi d'après eux, certains n'auraient pas accepté de louer au repreneur. Le manque de sécurité du jeune installé vis-à-vis du foncier est une grande source d'inquiétude pour les paysans ayant transmis, même plusieurs années après la transmission.

Pour ce qui est de l'intégration au contexte local, cela relève en partie du fait que les paysans de la Confédération Paysanne sont minoritaires dans la région et ont une vision pessimiste du monde agricole dans lequel ils vivent, la majorité de leurs voisins ne partageant pas leurs convictions et travaillant dans des modèles agricoles bien différents, voir opposés. Cela est donc moins accueillant pour des jeunes, surtout non issus de la région.

Pour ce qui est de l'intérêt que les jeunes portent au milieu rural, là encore les paysans sont assez pessimistes. Néanmoins, ils connaissent souvent mal la génération dite « Y » (nés après 1980) et conservent un certain nombre de croyances à son sujet ; elle ne s'intéresse pas aux petites fermes, n'est pas attirée par le milieu rural, ne souhaite pas travailler comme leur génération, *etc.* S'il est vrai que la génération des cédants et celle des repreneurs est bien différente sur un certain nombre de points (organisation du travail, relation aux temps libres, mobilité, travail en coopération), le nœud du problème réside principalement dans le fait que ces deux générations se connaissent mal, et donc ont quelques difficultés à s'appréhender. Les cycles de formation proposés à l'ARDEAR consacrent un module à la génération Y, pour permettre aux futurs cédants de mieux les comprendre.

Les outils nécessaires

En demandant aux paysans de porter un regard « à posteriori » sur leur transmission, beaucoup d'entre eux imaginent des « outils » qui auraient pu faciliter le processus.

> Trouver un repreneur <

- Il est difficile d'entrer en contact avec des repreneurs.
- Il est encore plus difficile de trouver des candidats ayant les valeurs Confédération Paysanne. Il manque un outil de mise en relation au sein même de ce réseau, qui serait tenu par une structure indépendante de la Chambre d'Agriculture.

- Les profils des jeunes avec qui les paysans entrent en contact via le Répertoire Départ Installation ne sont pas adaptés la plupart du temps. Les paysans ne font pas confiance à cet outil, beaucoup y voient des jeunes réalisant des « agrandissements cachés » pour le compte de leurs parents.

Une des difficultés la plus mentionnée par les paysans est la difficulté d'entrer en contact avec des repreneurs qui partagent des valeurs identiques aux leurs. Le Répertoire Départ Installation, animé par les Chambres d'Agriculture, outil bien connu des paysans (chaque paysan est incité à s'y inscrire 5 ans avant son départ à la retraite, et l'inscription au RDI peut être en partie financée dans le cadre du dispositif AITA, sous certaines conditions) est jugé inefficace la plupart du temps. Ils pensent que diffuser une annonce via le RDI engendrerait des demandes insistantes de leurs voisins souhaitant racheter leurs terres. De la même manière, ils y voient beaucoup « d'agrandissements cachés » ; des fils ou filles d'agriculteurs qui s'installeraient dans le but final de grossir la ferme familiale. En définitif, ils ne font pas vraiment confiance à cet outil et préfèrent éviter en règle générale d'avoir recours aux services de la Chambre d'Agriculture, qu'ils estiment avoir des valeurs et principes trop éloignés des leurs. Bien sûr, cela est à nuancer car il s'agit d'un passage rendu quasiment obligatoire et deux des paysans interrogés ont trouvé leur repreneur grâce au site du RDI. Car si certains paysans sont récalcitrants pour utiliser cet outil, il n'en reste pas moins que c'est la principale plateforme où les porteurs de projets recherchent des fermes. D'autres structures font de la mise en relation entre cédants et candidats à l'installation, comme Terre de Liens ou l'ARDEAR, mais ces structures sont en contact avec un nombre moindre de porteurs de projets, et la majorité des paysans en rencontrent plusieurs avant de trouver « le bon ». Dans la majorité des cas, le repreneur de la ferme est rencontré grâce au **bouche-à-oreille**. Cela s'est vérifié au cours de mes entretiens. Il s'agit pour l'instant de « l'outil » le plus efficace pour rencontrer un repreneur, que l'on conseille d'activer en multipliant les canaux de diffusion de son annonce de transmission.

> Aide technique <

- Besoin de l'accompagnement d'un tiers pour avoir une vision objective de sa ferme.
- Être conseillé sur la performance du système au moment de la transmission, pour s'assurer que le repreneur puisse reprendre en toute sécurité.
- Manque de conseils sur le statut qu'on peut avoir après avoir transmis ; est-ce qu'on peut encore travailler, sous quelles conditions, avec qui ?
- Créer un « Fond de solidarité » pour permettre aux jeunes de se lancer en étant soutenu financièrement pour l'acquisition du foncier.
- Travailler auprès des communes sur l'orientation du foncier pour que les terres communales servent à l'installation.

En ce qui concerne les besoins plus techniques, certains outils existent déjà. Avoir une vision objective de la ferme par un organisme tiers, est possible via la réalisation d'un « diagnostic ». Les diagnostics peuvent être en partie financés dans le cadre du dispositif AITA si le paysan est préalablement inscrit au RDI et a déposé sa DICAA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole) à la Chambre d'Agriculture de son département. Un diagnostic d'exploitation est « *un état des lieux des outils de production, une analyse de la situation économique ainsi que de l'environnement de l'exploitation et des indications sur la valeur de la reprise et sur les perspectives de développement pour le repreneur* » (DRAAF Grand Est, 2017). Un certain nombre d'organismes sont agréés pour réaliser de tels diagnostics, avec des outils qui leurs sont propres ; l'ARDEAR Grand Est, Bios en Grand Est,

Terre de Liens, les Chambres d'Agriculture, certains centres de gestions, certains syndicats. On constate que ce genre de dispositif n'est pas toujours bien connu des paysans, qui n'y ont pas systématiquement recours.

Pour les thématiques juridiques, patrimoniales, fiscales, les paysans sont la plupart du temps conseillés par leur comptable ou leur cabinet de gestion. Sinon, l'ARDEAR peut organiser des modules de formation à ce sujet avec des spécialistes. Les Chambres d'Agriculture réalisent également des cessions d'informations sur ces thèmes, auxquelles sont invités tous les paysans ayant plus de 55 ans.

L'idée du fond de solidarité pour sécuriser les installations et le travail auprès des communes pour l'attribution des terrains communaux aux jeunes paysans rejoint la problématique du foncier précédemment abordée. Il s'agit également de revendications syndicales portées par la Confédération Paysanne depuis plusieurs années.

> Sensibilisation <

- Sensibiliser les paysans à l'anticipation de leur transmission en partageant les témoignages de paysans ayant déjà transmis.
- Motiver les paysans à transmettre leur exploitation.
- Rassurer les paysans sur le fait qu'ils peuvent transmettre leur ferme, même s'il s'agit d'une petite ferme. Elle intéresse forcément quelqu'un, d'autres devenirs sont possibles et l'agrandissement n'est pas l'unique option, et n'est pas une sécurité.
- Faire prendre conscience aux paysans que l'avenir n'est pas dans un modèle d'agriculture industrielle et qu'on peut installer sur des petites surfaces.
- Sensibiliser sur la nouvelle génération, celle qui va reprendre les fermes ; on peut leur faire confiance !

Les paysans ayant transmis sont convaincus par l'importance de favoriser la transmission des fermes, mais aussi conscients du peu de paysans allant au bout de la démarche. Pour eux, **la sensibilisation est indispensable pour que transmettre sa ferme devienne le projet logique de la cessation de l'activité agricole**. Le besoin de rassurer les paysans ; sur la taille de leur ferme, sur la nouvelle génération, sur la faisabilité de la démarche est souvent évoqué, et tous se disent prêts à témoigner de leur expérience pour convaincre leurs pairs.

Quasiment toutes les OPA font de la sensibilisation à la transmission, mais sous différentes formes (Annexe I). Cela va de la diffusion de plaquettes d'informations à la mise en place de réunions d'information. La sensibilisation est un des principaux axes de travail de l'ARDEAR sur la transmission. L'angle d'approche choisi est celui du partage d'expériences, étant convaincus que cela reste le moyen le plus efficace pour sensibiliser, donner confiance et envie. Cela passe par l'organisation de « Cafés transmissions », au cours desquels plusieurs paysans retraités témoignent de leurs transmissions et les possibilités d'accompagnements sont abordées. Le message clé délivré au cours de ces événements est la nécessité d'anticiper sa transmission. La transmission étant un sujet tabou dans le milieu agricole, la sensibilisation reste un primordial dans l'accompagnement. Contrairement à l'installation, au cours de laquelle les candidats portent leur projet et initient son démarrage, la transmission nécessite que le sujet soit abordé avec les futurs cédants pour qu'ils se l'approprient (FADEAR, 2016).

> Formation <

- Souhait d'être formé ou accompagné sur la nécessité de préparer la transmission avec ses associés, donner les clés pour réussir et s'assurer que tout le monde soit sur la même longueur d'onde.
- Besoin de partager son expérience de transmission et d'avoir une réflexion commune avec des gens dans la même situation.

Les paysans interrogés ont pour la plupart connaissance de l'accompagnement mis en place par l'ARDEAR, lequel n'existait pas forcément ou n'avait pas sa forme actuelle au moment de leur transmission. Si certains d'entre eux ont pu suivre une formation, les autres regrettent dans certains cas de ne pas avoir pu la suivre. Ils y voient principalement de l'intérêt pour bien se préparer à transmettre, pour ne pas faire l'impasse sur des dimensions importantes.

Les éléments relatifs à la dimension humaine

Comme nous l'avions pressenti en listant les freins à la transmission dans la première partie de ce rapport, beaucoup de difficultés identifiées par les paysans dans leurs transmissions sont liées à des facteurs humains ; qui relèvent de la sensibilité des personnes et des relations sociales. Ces difficultés sont souvent mal vécues par les cédants et peuvent être la cause d'un profond mal-être qui « laisse des marques à vie » comme le mentionnait la femme d'un paysan entretenu dans la Meuse (55). Qui plus est, ces cicatrices peuvent impacter la famille et l'environnement social du paysan concerné.

> Relation Cédant-Preneur pendant la négociation/transition <

- Nécessité de l'arbitrage d'un tiers dans la relation cédant-repreneur ; garant de la bonne communication et permettant d'éviter les non-dits.
- Présence d'une tierce personne dans les groupes types GAEC pour être sûrs que tout soit dit.
- Pouvoir communiquer entre le cédant et le repreneur pour être sûr que les objectifs de chacun soient clairs.
- Pouvoir être sûr que son repreneur s'entendra avec ses associés.

> Relation Cédant-Preneur post-transmission <

- Entretenir de bonnes relations avec son repreneur, garder le contact et avoir une relation simple et saine.
- Pouvoir aller à la ferme de temps en temps.

> Devenir de la ferme et du système <

- Éviter une frustration engendrée par un profond changement du système construit pendant toute une carrière en s'assurant que les souhaits et objectifs des repreneurs soient clairement exprimés.
- Accepter que sa ferme soit parfois divisée en deux, et qu'elle ait une structure complètement différente de celle créée par le paysan cédant.

<ul style="list-style-type: none"> - Accepter que sa ferme tourne « moins bien » qu'avant, qu'elle n'ait pas la même rentabilité économique. - Pouvoir ne pas se sentir redevable auprès de sa clientèle quand le repreneur n'adopte pas la même démarche ou façon de travailler. - Pouvoir faire le deuil de l'abandon de certains projets imaginé, du aux changements d'orientations de la ferme.
<p>> Besoin de temps <</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ne pas se lancer dans une transmission précipitée et avoir le temps de bien la préparer. - Avoir du temps pour permettre aux formes du projet de transmission d'évoluer. - Pouvoir se rendre compte que le projet de transmission qu'on avait imaginé n'est pas toujours possible et prendre le temps de l'adapter. - Besoin de temps pour pouvoir lâcher prise et trouver la bonne personne, quelqu'un qui correspond à ses valeurs.
<p>> Lassitude <</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas avoir à continuer au-delà de l'âge de la retraite, pouvoir s'arrêter plus tôt.
<p>> Famille <</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir assurer l'équité entre ses enfants quand seulement un d'entre eux reprend la ferme familiale
<p>> Maison <</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas avoir à habiter "aux portes de la ferme". - Savoir comment s'organiser, trouver « où aller », dans quel logement - Pouvoir permettre à son repreneur de vivre à la ferme. -Pouvoir quitter sa maison sans impacter sa vie de famille.

La relation avec le repreneur est un élément clé de la transmission, à fortiori dans les transmissions hors cadre familial. Tous les paysans enquêtés l'ont mentionné. Sur les neuf cas de transmissions HCF rencontrés, six expriment ressentir des regrets, être déçu de ne pas avoir plus de contact avec leur repreneur, parfois même souffrir de la situation. C'est encore plus vrai pour les paysans vivant encore à proximité de la ferme, pour qui ce sentiment de mal-être est rappelé quotidiennement. Certains sociologues, comme Gillet, parlent d'une « relation d'adoption » avec les repreneurs HCF. Une « parenté professionnelle » se créerait entre cédant et repreneur, ce dernier venant alors prendre une place dans la famille (Gillet, 1999). Cela explique le fait que les cédants prennent à cœur leur relation avec le repreneur.

L'analyse de leur transmission quelques années après permet aux paysans de reconnaître que certaines situations auraient pu être évitées au moment de la négociation et transition, si tous les ressentis, objectifs et sentiments avaient pu être exprimés. C'est pourquoi beaucoup d'entre eux voient l'intérêt de l'intervention d'une tierce personne pour s'assurer que tout soit clair, et pouvoir poser les bases d'une relation et d'une transmission saine. Peu de structures proposent à ce jour ce type d'accompagnement. C'est le cas de l'ARDEAR. Néanmoins il s'agit d'un accompagnement long et énergivore, demandant un investissement de personnes important tant du côté des cédants et repreneurs que du côté de l'accompagnant. Pour prévenir ces difficultés, comme dans toute relation humaine, le plus efficace reste une fois de plus de se donner du temps ; se former et anticiper. De la même façon, la meilleure solution pour éviter les autres difficultés identifiées reste l'anticipation de la

transmission ; les paysans interrogés au cours des entretiens ont eu besoin de trois ou quatre ans en moyenne pour transmettre (six ans pour le paysan ayant eu besoin du plus de temps).

Pour conclure, on peut identifier plusieurs pistes pour orienter les accompagnements à la transmission, à partir des besoins exprimés par les paysans :

- **Mieux communiquer sur les outils déjà existants**
- **Proposer aux paysans des accompagnements et des interlocuteurs en cohérence avec leurs valeurs**
- **Sensibiliser aux enjeux de la transmission et à la nécessité de l'anticiper**
- **Axer les accompagnements sur la dimension humaine**

Rester en cohérence avec ses valeurs ressort comme un désir important de la part des paysans et conditionne la réussite de la transmission. Transmettre est un choix fort qui correspond à un engagement personnel ou syndical, ou encore à une dette morale relative à l'installation du cédant. Les besoins des paysans sont donc relatifs à cet engagement, tant sur le fond que sur le choix des structures. Néanmoins, on peut supposer que les paysans appartenant à d'autres réseaux, s'ils sont motivés pour transmettre dans le but d'installer un jeune, auront des besoins similaires, en particulier en ce qui concerne la dimension humaine. Les facteurs humains qui entrent en ligne de compte sont justement nombreux. Ce sont les principaux éléments de difficulté qui ressortent des bilans de transmissions. Il est donc cohérent d'orienter les accompagnements sur ces aspects-là. Or, dans les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets, en règle générale, les phénomènes liés aux dimensions psycho-sociales et humaines ne sont pas ou trop peu pris en compte (Lataste et Chizelle, 2013). L'accompagnement de l'ARDEAR s'attache quant à lui à prendre en compte cette dimension, comme élément central de son accompagnement.

2. *L'humain au cœur de l'accompagnement à la transmission*

D'après le dictionnaire, le caractère « humain » se définit comme « *manifestant à un haut degré la sensibilité, la compréhension propre à l'Homme en tant qu'individu dans un groupe social* » (Larousse). On y retrouve bien les éléments mentionnés dans la partie précédente et sources de difficultés ; l'affect, lié aux changements et au lâcher-prise et le relationnel, avec le repreneur. De plus, dans une transmission, les facteurs humains sont transversaux à toutes les « étapes » et toutes les « dimensions » ; de la définition de son projet à l'accompagnement, en passant par les relations avec la famille jusqu'à la mise en place de la relation le repreneur (Veillette, 2016). Il est donc primordial de s'y intéresser lorsqu'on parle de transmission.

L'ARDEAR, et plus largement le réseau de la FADEAR a développé un accompagnement centré sur l'humain qui s'appuie sur l'expérience des paysans et paysannes du réseau ayant transmis leur ferme et sur la mutualisation des techniques d'accompagnement mis en place par les associations régionales et départementales. Cette capitalisation permet aux associations d'avoir une bonne compréhension des enjeux de la transmission et de ses difficultés, le but étant de proposer un accompagnement pertinent et adapté aux paysans membres du réseau, et plus largement à tous les paysans qui souhaitent transmettre leur ferme pour installer un jeune.

Comme nous l'avons vu précédemment, les aspects humains constituent une part importante des difficultés liées à la transmission, et ces besoins sont peu pris en charge. L'ARDEAR, en mettant en place un accompagnement axé sur la dimension humaine propose ainsi une réponse pertinente à un manque dans les dispositifs d'accompagnement déjà existants. Les paysans peuvent donc se faire accompagner par l'animatrice de l'ARDEAR qui

est formée à l'accompagnement à la transmission. Ils disposent ainsi d'une interlocutrice privilégiée avec qui ils peuvent construire une relation de confiance, ce qui est essentiel pour le bon déroulé et la réussite de l'accompagnement ; les paysans vont être amenés à évoquer des sujets personnels et parfois tabous ou peu abordés.

L'ARDEAR propose un accompagnement personnalisé centré sur les personnes (propositions d'accompagnement de l'ARDEAR Grand Est, Annexe V). Les projets de transmission peuvent être accompagnés de façon individuelle. Les objectifs sont alors multiples : faire le point sur le projet de transmission du cédant, rédiger et diffuser son annonce de transmission, avoir une vision positive de sa ferme, se préparer à la rencontre avec le repreneur et créer les conditions favorables à la réussite de la transmission. Cela se concrétise sous la forme d'entretiens individuels et, à la demande du cédant, d'un accompagnement au premier rendez-vous avec le repreneur. L'ARDEAR s'engage à apporter un soutien, et à accompagner le cédant dans son propre projet de transmission, mais pas à trouver un repreneur pour lui. L'accompagnement est réellement construit comme un « facilitateur » dans le projet du paysan, mais n'est en aucun cas un « package » clé en main pour réussir sa transmission. La Confédération Paysanne définit l'accompagnement, comme il est pratiqué au sein du réseau de la FADEAR en plusieurs points (Confédération Paysanne, 2015) :

- « Mise en place d'un cadre réciproque de confidentialité, d'impartialité, de neutralité, d'écoute et de respect de l'altérité »
- « Un engagement pour servir le développement du projet de l'accompagné, dans le respect de l'adéquation avec son projet de vie, et non pour le guider vers un modèle de projet standardisé »
- « Une individualisation des pratiques pour laisser le temps nécessaire à la personne pour avancer »
- « Un objectif de projet vis-à-vis de la structure accompagnatrice (processus de formation) et d'intégration dans un réseau de pairs »
- « Un accompagnement qui s'inscrit dans le temps et dans la progressivité, durant les phases de diagnostic, de mise en place et de suivi, en s'assurant de la mise en relation de l'accompagné dans un réseau de pairs »

Cela résume bien les pratiques en place à l'ARDEAR, centrées sur les personnes et le développement de leur projet. C'est en partie ce qui diffère des accompagnements « classiques » en agriculture, où l'on cherche à tendre vers un modèle prédéfini. Ici, c'est bien le cadre de l'accompagnement et l'accompagnant qui s'adaptent au projet du paysan, et pas l'inverse.

Une autre dimension très importante dans l'accompagnement est la mise en relation avec les pairs. Cela permet une prise de recul sur les situations individuelles de chacun, mais aussi de créer une dynamique dans son propre projet et de prendre confiance. C'est pourquoi les témoignages de paysans ayant déjà transmis ou en cours de transmission et les partages d'expérience sont de très bons outils pour accompagner les transmissions. L'ARDEAR l'a bien compris, et l'a mis en œuvre dans sa proposition d'accompagnement collectif et de sensibilisation à la transmission.

C. Un élément de réponse : le collectif pour accompagner l'individu

1. La formation « Anticiper la transmission de ma ferme »

Sur un modèle proposé par la FADEAR et adapté par de nombreuses ADDEAR, l'ARDEAR Grand Est organise des formations intitulées « Anticiper la transmission de ma ferme », d'une durée de trois jours non consécutifs (espacés d'environ un mois). Il s'agit de formations financées par VIVEA, fond de formation auxquels les paysans cotisent via la MSA. Cette formation fait intervenir un psycho-sociologue spécialisé dans l'accompagnement à la transmission le premier et le dernier jour. Le deuxième jour est animé par l'animatrice de l'ARDEAR. Les objectifs de la formation sont multiples : prendre du recul par rapport à sa situation et identifier son projet de transmission, pouvoir « lâcher prise », créer des conditions favorables à la relation cédant-repreneur, avoir une vision positive de sa ferme, connaître les étapes du parcours de transmission et prendre conscience que l'on n'est pas seul et que des structures ressources pouvant m'accompagner. L'approche de la transmission est donc avant tout focalisée sur les facteurs humains (détails des journées de formation tableau 4).

J1	- Construction du groupe : présentation de chacun, temps pour faire connaissance. - Se préparer à transmettre matériellement et mentalement - Définir son projet de transmission
J2	- Avoir des repères sur les démarches du parcours à la transmission - Connaître les aides et dispositifs régionaux pouvant m'aider dans ma transmission - Connaître les structures ressources pouvant m'aider dans ma transmission - Rédiger son annonce transmission et la diffuser, activer le bouche à oreille
J3	- Se préparer à rencontrer son repreneur et lui faire confiance - Savoir créer du lien et négocier avec son repreneur - Gérer les aspects familiaux de la transmission

Tableau 4 : Détail des trois jours de formation « Anticiper la transmission de ma ferme », proposée par l'ARDEAR Grand Est (source personnelle)

On remarque que bon nombre de difficultés mentionnées dans la partie précédente de ce mémoire sont abordés en formation. On tente ici d'identifier les causes d'éventuels problèmes ou difficultés et d'y apporter des réponses pour s'y préparer, les anticiper et les éviter au maximum.

Au cours de la formation, les cas individuels de chacun sont abordés, et le collectif réfléchit à chaque problème soulevé. Les paysans se sentent ainsi comme appartenant au groupe, tout en étant considérés individuellement. Le groupe s'engage dès le début de la formation à respecter des critères de confidentialité, ouverture, réactivité, écoute et convivialité », ce qui permet d'établir un climat de confiance au sein du groupe, dans lequel chacun peut se sentir à l'aise, libre de se livrer et d'intervenir, donner des conseils, d'interagir avec les autres participants.

Les modules sont animés par des petits exercices de réflexions sur soi, ou bien à partir d'outils réalisés par l'ARDEAR ou co-construits avec les paysans (extrait des outils mis au point par l'ARDEAR et co-construit en formation, annexes VI à VIII). Des temps de discussions rythment les modules, au cours desquels le psycho-sociologue et l'animatrice, reformulent les idées et situations énoncées et mobilisent des apports théoriques. Cela donne des outils pour réfléchir et stimuler la réflexion du groupe.

Un an après ce cycle de formation, le même groupe est de nouveau réuni, pour faire le point sur la situation de chaque paysan. Les thèmes de travail de la journée sont définis par

les paysans eux-mêmes en fonction de leurs expériences et le psycho-sociologue et l'animatrice de l'ARDEAR animent la journée. Apports théoriques, jeux de rôles et temps de réflexion permettent d'analyser les situations personnelles de chacun et de remettre les paysans dans une dynamique de préparation de leur transmission. En effet, bien souvent les situations de chacun n'ont pas beaucoup évolué et les démarches peu avancées et cette journée de formation est l'occasion de se replonger dans leur projet de transmission.

Les paysans s'inscrivant à la formation sont essentiellement des paysans du réseau de l'ARDEAR. Dans la majorité des cas, ce sont les recommandations d'un collègue qui les poussent à participer. Ils viennent pour différentes raisons, selon les cas ; certains sont juste curieux et viennent chercher des informations, ou inquiets et souhaitent être rassurés et savoir par où commencer, d'autres viennent trouver un accompagnement. Dans certains cas, les paysans viennent en formation à la suite d'un échec de transmission, ils viennent alors chercher les explications de l'insuccès de leur première démarche et espèrent repartir confiants dans l'avenir. Mais dans tous les cas, les paysans qui viennent sont motivés pour transmettre leur ferme.

Illustration des profils de paysans présents en formation transmission à Laxou (54) en mai juin dernier :

Paysan	Âge	Repreneur identifié ?	Repreneur(s) rencontré(s)
1	58	Non	Aucun
2	65	Non	Un repreneur rencontré, processus de transmission engagé mais abandonné
3	59	Non	Aucun
4	58	Non	Une première expérience de transmission d'une partie de la ferme au départ en retraite de la conjointe ; expérience douloureuse qui ne s'est pas très bien passée, encore mal vécue aujourd'hui
5	60	Non	Un couple de repreneur identifié, processus de transmission engagé mais abandonné
6	56	Non	Aucun

Tableau 5 : Profils des paysans présents à la formation transmission de l'ARDEAR Grand Est à Laxou (54) en mai-juin 2018 (source peronnelle)

Les paysans s'inscrivant à cette formation le font parfois relativement tard, à seulement 2 ou 3 ans de la retraite, voir après avoir dépassé l'âge de la retraite. Cela marque bien les différences de motivations et d'état d'esprit des paysans venant en formation. Néanmoins, cela donne lieu à des échanges encore plus riches, en particulier lorsque des paysans ayant déjà tenté de transmettre leur ferme apportent leur expérience au groupe.

Même s'ils peuvent être pessimistes sur le processus de transmission au début du cycle de formation de l'ARDEAR, les paysans qui y assistent se disent tous satisfaits et reconnaissent, même plusieurs années après la formation, qu'elle leur a été utile pour se préparer à transmettre. Ils retiennent avant tout la plus-value du groupe et le climat de confiance instauré au cours de la formation. Les citations de paysans ayant participé à la formation sont la meilleure illustration de la pertinence de cet accompagnement collectif :

- Citations de début de cycle de formation

« Transmettre sa ferme, c'est comme semer une graine. On peut préparer son sol du mieux qu'on peut, on ne sait jamais la météo qu'il va faire... et la graine va lever comme elle peut ! »

« Si j'avais su que transmettre sa ferme était si compliqué... »

« C'est un vrai parcours du combattant »

- Citations en fin de cycle de formation

« L'intervenant a su rendre le groupe actif pour que les échanges enrichissent toutes les situations et répondent aux questions de chacun ».

« C'est très enrichissant d'entendre les réflexions, façons de voir de collègues. Cela permet de voir les choses différemment, de penser à des choses auxquelles on n'aurait pas pensé seul. »

« On n'a pas beaucoup de lieux dans lesquels s'ouvrir comme ça »

« Formation très riche, qui colle parfaitement à la problématique de la transmission. Un petit groupe et un devoir de confidentialité permettent des échanges très fructueux. »

« Le point fort de cette formation est de pouvoir discuter des aspects humains, qui sont les plus intéressants et complexes dans la transmission. »

« Cette formation m'aidera à mener à bien la transmission en cours de ma ferme en évitant certaines erreurs, en ciblant des priorités. Ce sera un vrai outil pour j'espère réussir ma transmission ».

« Je repars plus optimiste »

Ces citations sont issues du cycle de formation de l'ARDEAR Grand Est auquel j'ai participé à Laxou (54) en mai-juin 2018 et des entretiens menés avec les paysans retraités. L'intégralité des citations est présentée en annexe (Annexe IX). Elles sont la meilleure preuve du succès des formations de l'ARDEAR Grand Est. Les apports d'une approche collective relèvent de plusieurs facteurs.

2. Les apports du collectif

L'accompagnement collectif permet une approche différente pour accompagner les individus. Il s'agit d'une forme d'accompagnement particulière, mais qui peut être le point de départ d'un investissement personnel dans sa démarche de transmission. Le « premier pas » est bien souvent plus facile à faire dans un collectif que seul.

Le groupe rassure

La transmission est un sujet délicat à aborder dans le monde paysan. Comme les paysans n'en parlent pas, ni avec leur famille, ni avec leurs pairs, ils pensent souvent être seuls face à leur transmission. Le groupe leur permet de réaliser que d'autres sont dans le même cas qu'eux, qu'ils partagent une vision commune. Comme le rappellent Ruault et Soulard, Darré parle de Groupe Professionnel Local, qui se caractérise par « un fond commun et des variantes », c'est-à-dire que le groupe est constitué de gens qui ont la même façon de voir les choses, qui « parlent le même langage » et sont capables de comprendre les positions des uns et des autres (Ruault et Soulard, 2015). Cette proximité rassure et est d'autant plus importante lorsqu'on aborde des sujets parfois sensibles, comme la transmission. Cela entraîne aussi la création de liens entre les paysans, ce qui permet au groupe de s'auto-entretenir ; les paysans sont contents de se retrouver à chaque nouvelle session et se stimulent les uns les autres en se questionnant mutuellement.

Les échanges permettent aussi de prendre conscience que d'autres sont déjà passés par là et ont réussi, cela donne confiance aux paysans quant à leur propre capacité de réussir leur transmission.

Création d'un espace de dialogue

La construction du groupe est très importante, et comme le soulignent les paysans en formation, le climat de confiance instauré est indispensable pour permettre son fonctionnement. Chaque participant se sent à l'aise et libre d'intervenir, de partager, de se confier. Le groupe constitue alors un espace inédit pour les paysans, où l'on est écouté, on écoute les autres et on cherche et construit des solutions ensemble aux problèmes qu'on a identifiés. On transforme les préoccupations en problèmes traitables que le groupe essaye de résoudre. Le groupe est alors un lieu de production et de transformation de connaissances. Cela rejoint la pensée de Darré : le besoin et la fonction essentielle du groupe est le dialogue, pour savoir quoi faire et comment faire (Ruault et Soulard, 2015).

Une autre composante amenée par le dialogue est essentielle : le langage et l'analyse de la parole. La parole et la façon de parler est une forme d'expression de la pensée et son interprétation n'est possible que par le groupe.

Si les paysans connaissent souvent les collectifs sur des sujets plus « techniques » (partage d'expérience, groupes d'échanges, formations techniques et agronomiques), ils sont peu habitués à traiter de sujets qui touchent autant à leur histoire personnelle et à l'humain. À la différence d'un problème agronomique, quand on parle de transmission, c'est bien le paysan qui est placé au centre du processus. Cette posture nouvelle bouleverse les démarches de réflexions, et le collectif permet de s'approprier le sujet de sa propre transmission en évoluant dans un cadre rassurant dans lequel on peut se construire des repères. D'autant plus que, comme le mentionne Darré, « *les agriculteurs se trouvent souvent isolés, minoritaires, avec des difficultés à articuler leurs préoccupations professionnelles et personnelles avec les dynamiques territoriales, et avec les dispositifs d'actions et de politiques publiques* ». La dimension collective est donc d'autant plus importante dans ce milieu, bien qu'encore peu présente (Compagnone et al., 2015).

3. La posture de l'animateur, gage d'un accompagnement de confiance

L'animateur du groupe a un rôle essentiel dans son bon fonctionnement. Il est identifié comme personne de confiance et contribue pleinement à instaurer un climat propice aux échanges et réflexions. Sa mission principale est de reformuler la parole du groupe, pour permettre l'émergence des réflexions. Lors des formations de l'ARDEAR, l'animateur (que ce soit le psycho-sociologue ou l'animatrice de l'ARDEAR) peut aussi avoir une posture d'expert, et apporter des connaissances théoriques. Mais cela est fait dans le seul but d'alimenter la réflexion collective et la co-construction d'outils et de solutions. Jean-François Le Clanche illustre très bien cette position : « *L'animateur n'est plus au centre du groupe [...] Le débat n'est pas conditionné par ses apports et les idées qu'il avance. Ce sont les agriculteurs qui, guidés par les interventions de l'animateur, nourrissent le débat et alimentent les échanges. L'animateur focalise son attention sur le sens des paroles exprimées en aidant les agriculteurs à construire leur pensée [...] il propose une organisation des idées produites par le groupe.* » (Le Clanche, 2007). Cette posture est radicalement différente de l'approche diffusionniste, plus classique en conseil agricole. Le Clanche propose une adaptation du triangle pédagogique de Jean Houssaye qui expose une schématisation de la posture d'animateur (« l'agent ») et de la relation avec les agriculteurs (figure 11) :

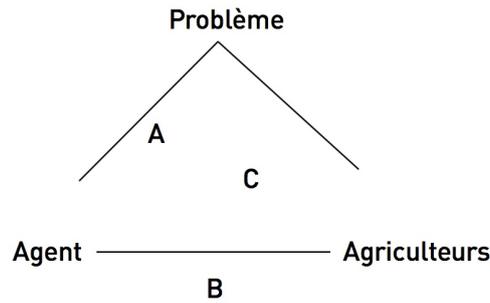


Figure 11 : Triangle pédagogique de Houssaye adapté par Jean-François Le Clanche (Le Clanche, 2007)

Dans cette représentation, le lien entre l'agent et les agriculteurs est très fort. La posture A place l'animateur en expert : il identifie le problème des agriculteurs et leur propose des solutions. C'est l'illustration du modèle diffusionniste. La posture B, le problème est moins présent ; l'expression des agriculteurs est favorisée et c'est la construction du lien entre agent et agriculteurs qui est importante. Enfin, dans la posture C, l'agent met en relation les agriculteurs avec leur problème et facilite la construction de solutions par les agriculteurs. L'agent est dans une posture d'écoute et de reformulation (Le Clanche, 2007).

Si l'on adapte cette représentation aux activités de l'ARDEAR, on peut proposer le schéma suivant (figure 12) :

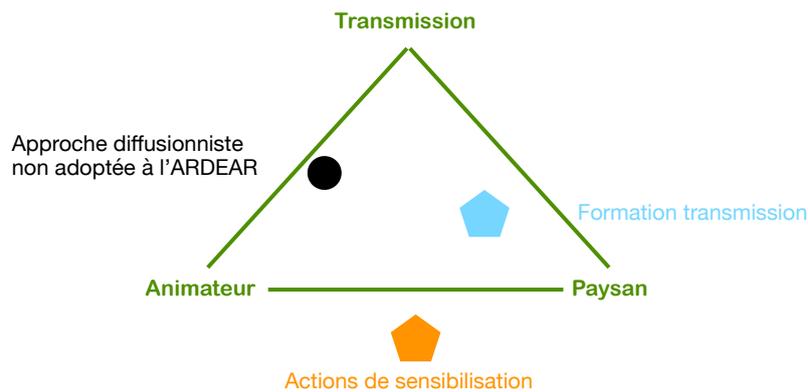


Figure 12 : La posture de l'animateur à l'ARDEAR Grand Est, d'après le triangle pédagogique de Houssaye (source personnelle)

La posture C correspond bien à celle adoptée en formation ; l'animateur n'a pas une position centrale mais il est là pour mettre en relation les paysans avec leur transmission et faire émerger des pistes de réflexion de leur côté. La posture B, quant à elle, correspond plus à la posture adoptée lors des événements de sensibilisation à la transmission ; l'objectif principal est de créer du lien avec les paysans, en initiant un dialogue autour de la transmission, sans les mettre directement face à leur propre situation. Les postures adoptées à l'ARDEAR sont donc en opposition avec le modèle diffusionniste, dans lequel l'animateur a uniquement un statut d'expert.

Ainsi la posture de l'animateur adoptée à l'ARDEAR permet la mise en place d'un accompagnement collectif pertinent, qui permet aux paysans de s'approprier leur transmission, développer leur réflexion et construire leur chemin. Souvent mentionnée par les

paysans ayant participé aux formations de l'ARDEAR, l'animation est une condition *sine qua none* à la réussite de cet accompagnement collectif.

Comme nous avons pu le voir dans ce chapitre, l'ARDEAR Grand Est s'attache à fournir un accompagnement à la transmission surtout centré sur des dimensions humaines et répondant aux besoins des paysans qui souhaitent transmettre leur ferme. Mais bien que cet accompagnement soit ouvert à tous, il touche principalement le réseau de la Confédération Paysanne, et la mobilisation des paysans autour de la question de la transmission reste difficile ; les formations, bien que jugées pertinentes par les paysans, ont du mal à se remplir. Ainsi peu de cédants ont connaissance de ce dispositif et bénéficient de cet accompagnement. On peut alors se demander comment provoquer l'envie de transmettre chez les paysans ? Comment mettre en place une dynamique d'accompagnement efficace et reconnue ?

IV Créer un contexte favorable pour accompagner la transmission

Nous l'avons vu, en région Grand Est, bien que peu nombreuses, les OPA qui prennent en charge la transmission des fermes existent et mettent en place différents dispositifs, chacune avec leur vision de la transmission et de l'accompagnement, et selon leurs compétences. Les futurs cédants potentiellement demandeurs d'un accompagnement ne manquent pas et sont plus nombreux chaque année. De son côté, l'ARDEAR Grand Est s'investit de plus en plus sur l'accompagnement à la transmission. Bien que les dispositifs existants soient en place depuis plusieurs années, « l'offre » d'accompagnements à la transmission reste floue pour les cédants comme pour l'ensemble des OPA. Et le chiffre du taux de remplacement des agriculteurs évolue dans le mauvais sens ; il est passé de 45 à 38% entre 2010 et 2016, alors que dans le même temps le nombre d'agriculteurs de plus de 60 ans a augmenté de 44% (Association Régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018). D'où viennent alors ces deux dynamiques contraires ? **Il semble qu'un manque de cohésion ou d'organisation de l'accompagnement à la transmission, allié à un manque de mobilisation des agriculteurs ne permette actuellement pas d'inverser les tendances.**

A. Susciter l'envie de transmettre chez les paysans

Quelles motivations pour transmettre sa ferme ?

Il est question de motivation lorsqu'on se lance dans la transmission de sa ferme, et comme me le confiait un paysan lors d'un entretien « *On ne peut accompagner que les paysans qui ont vraiment envie de transmettre* ». Si l'on veut développer l'accompagnement à la transmission, il convient alors de savoir pourquoi les paysans ont envie de transmettre. Peut-on leur donner envie de transmettre ?

Lors de mes entretiens, lorsque j'ai posé la question des sources de motivation pour transmettre leur ferme, les paysans m'ont tous répondu sensiblement la même chose :

- Lutter contre l'agrandissement des exploitations agricoles
- Maintenir les petites fermes
- Installer des nouveaux paysans
- Maintenir de la vie dans les campagnes

Toutes ces raisons reflètent les valeurs que portent les paysans et sont le symbole de leur engagement et militantisme. Dans certains cas s'ajoute une dimension personnelle, chez

les paysans qui se sont eux-mêmes installés sans être issus du milieu agricole. Ils ont alors contracté une « dette morale » et se sentent redevable d'installer un jeune lui aussi non issu du milieu agricole. Dans les transmissions familiales, d'autres raisons peuvent s'ajouter, ou remplacer ces motivations à transmettre sa ferme ; la volonté d'installer son enfant ou neveu, pérenniser la ferme familiale (qu'elle ne s'éteigne pas avec leur génération) et conserver un patrimoine familial (Handfield et al., 2005).

Les principales motivations pour transmettre sa ferme sont donc de deux ordres ; relèvent de l'engagement des paysans et/ou de leurs histoires personnelles. Dans les deux cas, il est difficile de « faire naître » ces motivations chez les cédants. Les premières sont des convictions que l'on s'approprie au cours de sa carrière, d'une vie. Les secondes dépendent des personnes. La sensibilisation à la transmission ne peut donc pas passer par l'action de convaincre les futurs cédants du bien fondé de transmettre sa ferme. Cela peut se faire par l'action d'un syndicat, comme c'est le cas à la Confédération Paysanne. La sensibilisation à destination des futurs cédants doit plutôt s'axer sur le partage d'expériences de paysans ayant transmis et sur la communication autour des possibilités d'accompagnement. Les principaux objectifs de la sensibilisation sont alors de faire passer le message suivant : **je peux transmettre ma ferme, j'ai la possibilité d'être accompagné dans mes démarches et je dois l'anticiper au maximum.**

Les cafés transmission

La forme de sensibilisation choisie à l'ARDEAR Grand Est est celle du « Café transmission ». Au cours d'une soirée animée par l'animatrice de l'ARDEAR, deux à trois paysans viennent témoigner de leur transmission en partageant les difficultés et réussite de leur expérience. L'animatrice étaye les témoignages de quelques apports théoriques, et les principaux dispositifs d'accompagnement sont brièvement présentés. Le but est de privilégier les échanges et de permettre aux paysans qui viennent de se sentir libre de poser des questions et/ou partager leurs situations personnelles. S'il n'est pas aisé pour les paysans encore en activité d'aborder la transmission (FADEAR, 2016), l'évènement de sensibilisation peut être une première approche pour évoquer le sujet de façon plus douce ; les paysans qui s'y rendent ne s'engagent à rien, et interviennent que s'ils le souhaitent. Les Chambres d'Agriculture ont fait le choix depuis plusieurs années de mettre en place une autre forme de sensibilisation à la transmission : des réunions d'informations en partenariat avec la MSA, un cabinet de gestion et une juriste. Cependant il s'agit bien d'informations sur les étapes de la transmission, sous forme plus administrative ou diffusionnaire, et il n'y a pas d'intervention de paysans.

D'après les retours des paysans, le partage d'expériences et les témoignages sont la clé pour motiver les paysans convaincus à prendre le sujet de leur transmission en main. Les paysans ont en fait besoin d'amorcer le dialogue autour de la transmission, et cela passe par la mise en place d'espaces de dialogues et d'échanges. Le but étant que les paysans entament suffisamment tôt leurs réflexions autour de la transmission, pour ne pas se trouver « pris de cours » quelques années avant la retraite.

Néanmoins, comme pour les formations transmission, la mobilisation des paysans aux évènements de sensibilisation reste difficile. Ce sont les évènements organisés par la Chambre d'Agriculture qui arrivent encore à toucher le plus de personnes, car disposant de moyens de communication importants. Sans une mobilisation plus importante des paysans, les dispositifs d'accompagnement resteront peu connus et donc peu efficaces.

Adopter une stratégie « de territoire »

En organisant des événements de sensibilisation, l'ARDEAR crée une demande potentielle en termes d'accompagnement. Il faut ensuite pouvoir répondre à cette demande et y donner suite. Cibler des territoires d'action semble alors pertinent. L'idée est d'organiser, successivement, un événement de sensibilisation puis une formation transmission, et à la demande, des accompagnements individuels auprès des paysans ayant suivi la formation. Cela permet de créer une relation de confiance dans la durée avec les paysans et d'entamer ensuite un accompagnement sur des éléments de langage communs. Cela permet aussi d'être présent dans la durée et de se faire connaître sur un territoire, ce qui permet d'activer le bouche-à-oreille, dans un réseau paysan et auprès de ses partenaires.

Se faire connaître pour pouvoir mobiliser les paysans

Au cours de mon stage, plusieurs méthodes ont été testées pour mobiliser les paysans à la formation transmission et au café transmission. Une large diffusion par mail à tous les adhérents et partenaires de l'ARDEAR était l'option permettant de toucher le plus large public (environ 200 personnes de façon directe, sans compter les transferts d'invitation de la part de nos partenaires). Cependant, même si cette technique permet de faire des rappels, elle s'avère peu efficace.

Le meilleur moyen de faire venir les paysans aux événements sur la transmission est encore **la recommandation par une personne de confiance**, qui peut aussi bien être un pair qu'un conseiller. Notre café transmission, organisé avec un paysan très impliqué de l'ARDEAR est l'événement sur lequel nous avons eu la meilleure mobilisation. En comparaison, la formation transmission a dû être annulée à la date initialement prévue, faute de participants. C'est le bouche-à-oreille déclenché par un paysan et l'aide des partenaires de l'association qui ont permis son maintien la seconde fois. Ces difficultés s'expliquent par plusieurs raisons. D'une part, les paysans sont peu habitués à ce qu'on leur parle de la transmission et ont besoin de temps pour accepter de s'y pencher. Certains paysans peuvent mettre plusieurs années avant de s'inscrire à une formation transmission (Lataste et Chizelle, 2013). Ensuite, les paysans ne connaissent pas assez les dispositifs existants et s'y intéressent donc peu. Cela implique que même lorsqu'ils se disent prêts à transmettre leur ferme, les paysans ne mobilisent pas les dispositifs d'accompagnement à leur disposition, faute de les connaître (Thiebaut, 2017). De plus, les événements collectifs créent de la demande en accompagnement individuel. Il y a donc un réel besoin de la part des paysans, mais qui nécessite qu'ils puissent accéder au premier niveau d'informations : par où puis-je commencer et vers qui puis-je me tourner ?

Dans le cas de l'ARDEAR, il est donc essentiel de communiquer auprès de ses partenaires et des structures potentiellement en contact avec des futurs cédants. En effet le constat a pu être fait que ces partenaires ne connaissent pas bien l'accompagnement de l'ARDEAR. Pourtant, dans certains cas, des structures sont en contact avec des paysans ne souhaitant pas avoir affaire aux institutions traditionnelles et ne savent pas vers qui les orienter, ou vers qui se tourner, faute de connaissance de ce qui existe.

Si convaincre les paysans de transmettre leur ferme ne peut se faire par le biais de la sensibilisation des cédants, et reste une démarche personnelle à faire, il est néanmoins important de mettre en place des actions de sensibilisation pour les encourager à se lancer dans le processus et leur faire connaître les dispositifs d'accompagnement. Cela est d'autant plus important qu'une transmission nécessite d'être anticipée. Plus les dispositifs

d'accompagnement seront connus tôt par les paysans et les partenaires, plus ils pourront anticiper et avoir le temps nécessaire pour mener à bien leur projet.

B. Développer la coopération entre les OPA, pour une vraie dynamique de territoire sur l'accompagnement à la transmission

Des difficultés à travailler ensemble

Le renouvellement des générations agricoles est un enjeu global, qui est pris en charge par une pluralité d'organismes. Mais si l'on se penche sur l'identité même de ces structures, comme on a pu le voir dans la première partie de ce mémoire (tableau 1 et Annexe II), on constate que les OPA qui prennent en charge la transmission sont issues d'origines différentes et n'ont ni les mêmes compétences, ni les mêmes fonctionnements et les mêmes intérêts. Leurs accompagnements se caractérisent donc par des visions différentes de la transmission. Par exemple l'ARDEAR n'accompagne que les transmissions au sens d'une transmission d'un patrimoine symbolique et matériel, pour installer un jeune paysan, alors que les Cerfrance accompagnent toutes les cessations d'activité, plus sur la partie gestion de patrimoine. On constate en fait une différence entre les structures « militantes », dont l'engagement oriente leur fonctionnement, et les structures qui proposent un service mais ne prennent à priori pas position. Tandis que l'ARDEAR milite contre l'agrandissement des fermes et pour l'installation de paysans nombreux, Bio en Grand Est pour le développement de l'agriculture biologique et Terre de Liens pour le maintien du foncier agricole, les Chambres d'Agriculture effectuent une mission de service public et le Cerfrance vend un service d'accompagnement s'adaptant à toute une diversité de projets d'agriculteurs. De fait, bien qu'ouvertes à tous, les structures s'adressent donc à des publics différents. Finalement, au vu de la diversité du monde agricole, et du nombre de futurs cédants, le panel représenté par toutes ces OPA est plutôt complémentaire. L'offre proposée par chaque OPA est donc légitime et toutes ont leur place dans l'accompagnement à la transmission.

Néanmoins, pour travailler sur la transmission, toutes ces structures sont dépendantes des financements publics octroyés par la région et par l'État, dans le cadre du dispositif AITA. Si certaines structures trouvent des financements par ailleurs, les subventions de l'AITA sont la principale source de financement des accompagnements à la transmission. Et pourtant, comme souligné dans la partie contextualisation, les OPA bénéficiant d'un soutien de la politique régionale dans leur accompagnement à la transmission sont encore peu nombreuses, et doivent justifier leurs actions et défendre leur part de l'enveloppe budgétaire du dispositif AITA. Celle-ci étant limitée, cela crée un climat concurrentiel entre les OPA prétendant à ces financements. Et pourtant, d'autres structures, telles que les CUMA, les coopératives pourraient à l'avenir se mobiliser sur la thématique de la transmission, augmentant ainsi le nombre de structures à financer. A cela s'ajoute le fait que les accompagnements réalisés par les structures participent également, via leur subvention, au financement du fonctionnement des structures. Il y a donc une pression financière autour de la transmission. D'un enjeu de société s'est créé un « marché » à saisir qui met en concurrence les OPA.

Il ne faut pas non plus nier l'existence d'un clivage politique, qui oppose certaines structures dans leur vision plus globale de l'agriculture, en raison de leur origine et de leurs positions politiques, et ont peu l'habitude de travailler ensemble. Ces divergences, ajoutées à la dimension financière de l'accompagnement à la transmission implique aussi que même les structures ayant un engagement proche se retrouvent en concurrence. Cela rend la coopération difficile entre les structures, bien que leur objectif global soit le même.

Le tableau n'est pourtant pas si noir, puisque des collaborations sont tout de même envisagées sur certains événements, entre l'ARDEAR Grand Est, Terre de Liens et Bio en Grand Est même si les « temps politiques » empêchent parfois leur mise en place en place rapide. De leur côté, les Chambres d'Agriculture collaborent fréquemment avec la MSA, le Cerfrance, la FNSEA et la SAFER.

Des compétences et données méritant d'être mises en commun

En regardant les actions mises en œuvre par les OPA (tableau 2), on se rend compte que beaucoup d'entre elles effectuent du repérage de futurs cédants ; c'est le cas des Chambres d'Agriculture, de Bio en Grand Est, du Cerfrance et de Terre de Liens. Il s'agit d'un travail chronophage et coûteux, et toutes les structures ne peuvent pas le mettre en place de la même façon, ne possédant pas les mêmes moyens et humains, ni la même représentativité sur le territoire. Le repérage territorial effectué par les Chambres d'Agriculture est encore celui qui permet de couvrir le plus grand territoire et de toucher le plus de paysans, alors que les autres structures font principalement du repérage de cédants dans leurs adhérents. Ce travail est néanmoins essentiel pour pouvoir cibler les actions et faire connaître les accompagnements mis en place. Cependant il n'y a pas de mise en commun des résultats de ce genre d'initiatives. De la même façon, la MSA et la DDT, qui possède des données et connaissent notamment l'âge des paysans sur l'ensemble de la région ne participent pas au repérage de futurs cédants. Or, on pourrait imaginer un repérage global au niveau du CRIT, pour permettre le développement et la diffusion des accompagnements à la transmission. D'autant plus que la région finance les actions de repérage territorial par le biais d'un appel à projet. Cela permettrait de toucher plus de paysans mais aussi de leur donner le choix, la possibilité de choisir leur accompagnement en leur donnant accès à l'intégralité des dispositifs existants.

Autre constat fait par les paysans rencontrés en formation : une fois qu'ils ont conscience de la diversité des accompagnements qui existent et de leurs spécificités, ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un unique accompagnement et ne pas multiplier les interlocuteurs. La coopération entre les différents acteurs de l'accompagnement à la transmission a donc tout son sens : il est primordial de pouvoir mettre en relation les paysans avec les organismes dont ils ont besoin, et cela passe par une bonne interconnaissance entre les OPA. Savoir ce que les autres font et pouvoir le transmettre aux paysans.

Exemple du « Réseau transmission en agriculture », en Bretagne

En Bretagne, à l'initiative de la Région et de l'État, 23 structures impliquées dans l'accompagnement à la transmission ont signé une charte commune « d'engagement pour la transmission ». L'initiative, chapotée par la Chambre d'Agriculture de Bretagne a donné naissance au « **Réseau Transmission** », qui a pour objectif d'informer les cédant et de les orienter vers les dispositifs et structures adaptées en fonction de leur projet. Ce Réseau fonctionne donc comme un « guichet unique » auprès duquel les cédants devraient pouvoir se renseigner pour avoir une information la plus exhaustive possible, sur le site internet du réseau ou bien via un numéro de téléphone. Néanmoins, bien que la charte ait été signée par des partenaires très variés : chambres d'agriculture, syndicats, banques, MSA, coopératives, centres de gestion, etc., le dispositif reste géré par la Chambre d'Agriculture de Bretagne, et le numéro indiqué sur le site vous renvoie vers un conseiller Chambre d'Agriculture. Ce réseau semble être le pendant du « Point Accueil Installation », qui effectue un travail similaire sur l'installation. Cet exemple nous montre donc qu'un travail commun est possible, s'il est impulsé par l'État et la Région. Cependant, les « dérives » des PAI, gérés la majorité du temps par les Chambres d'Agriculture ou le syndicat des Jeunes Agriculteurs sont connues ; l'information dispensée est souvent loin d'être objective et exhaustive, et certains organismes dits

« alternatifs » sont peu mentionnés auprès des candidats à l'installation, alors que possédant de nombreuses compétences différentes ou complémentaires de celles des Chambres d'Agriculture. La neutralité des Chambres d'Agriculture est ainsi souvent remise en question, puisque orientées par le syndicat majoritaire dans la grande majorité des cas. Il faut donc veiller à ce que ce genre d'organisation ne devienne pas un « monopole de la transmission » de la part d'une ou plusieurs structures au détriment d'autres. Privilégier une structure réellement neutre pour gérer ce genre d'initiative est sûrement le meilleur garde-fou pour assurer l'objectif premier de la coopération entre les structures ; laisser le choix aux paysans de choisir leur accompagnement.

Si le contexte « concurrentiel » rend difficile la coopération entre les différentes OPA qui travaillent sur la transmission, des pistes de travail en commun existent. Le CRIT, mis en place par la DRAAF peut être un bon moyen de favoriser l'interconnaissance entre les structures et favoriser des actions communes. Mais il faut pour cela qu'il implique davantage les conseillers, animateurs, techniciens, *etc.*, qui sont régulièrement en contact avec les cédants, et pas seulement les représentants des organismes. Un suivi soutenu et régulier de ce comité serait également nécessaire. Il est bon de se rappeler que les OPA qui se sont engagées à travailler sur la transmission suivent une politique régionale et même nationale en faveur du maintien des populations agricoles. L'objectif, *in fine*, est bien le même pour tous, malgré les divergences de points de vue et de méthodes : l'installation de nouveaux paysans.

C. Proposer la mise en place d'un accompagnement à la transmission pertinent en Grand Est

Créer des espaces de dialogue pour les paysans

Le monde paysan est un monde où l'on parle peu ; le dialogue, surtout lorsqu'il aborde des sujets personnels, est souvent verrouillé. Un paysan nous le confiait en formation, « *Dans le monde paysan on ressent plein de choses mais on ne cause pas. Il faut tout deviner* ». Et lorsque l'on demande aux paysans où ils parlent de transmission, cela dépasse rarement le cadre de la famille. Même cette étape est parfois difficile. En parler entre associés, au sein d'un GAEC par exemple n'est pas toujours si simple que ça ; lorsqu'un seul des associés part en retraite, il est difficile pour les autres de se projeter dans sa transmission. Or l'arrivée d'un nouvel associé est bien une étape qui va impacter l'ensemble de l'organisation de la ferme. Bien préparer sa transmission c'est avant tout anticiper, en parler et s'informer. Il est donc indispensable de créer des lieux pour échanger autour de la transmission, entre paysans. Leur permettre de partager leurs témoignages de transmission réussie, de se rassurer et d'oser se pencher réellement sur la question de leur propre transmission.

Créer des espaces de rencontre avec les porteurs de projets

Rencontrer des porteurs de projets à l'installation est une réelle volonté des futurs cédants. Cela permet aux cédants de se rendre compte des préoccupations des porteurs de projets à l'installation, et de leur vision des choses. De la même façon, ces derniers peuvent mesurer les enjeux d'une transmission pour le paysan qui transmet sa ferme. D'un point de vue plus pratique, ce genre de rencontre permet aux cédants de se faire connaître et d'activer leur bouche à oreille. L'ARDEAR Grand Est propose aux cédants qu'elle accompagne d'organiser des visites de leur ferme avec des jeunes stagiaires en BPREA qui réfléchissent aux devenir potentiels de la ferme. Cela a un objectif double ; un objectif pédagogique pour les stagiaires, et pour le cédant lui permet de s'entraîner à parler positivement de sa ferme,

tout en se confrontant à la vision des futurs installés et à leurs projets de développement. On peut aussi imaginer des rencontres sous forme de « café transmission-installation », adressés à un double public ; porteurs de projets à l'installation et à la transmission. Terre de Liens organise également des visites de fermes à transmettre avec des porteurs de projets. Dans tous les cas, il est préférable de favoriser des rencontres en groupes restreints pour favoriser les échanges.

Encourager un accompagnement humain

Comme nous l'avons vu dans ce mémoire, les dimensions humaines des transmissions peuvent être à l'origine de grandes difficultés, voire empêcher le bon déroulement de certaines transmissions. Il s'agit désormais de définir et reconnaître l'intérêt d'un accompagnement humain, de lui accorder toute son importance et de le financer en conséquence. En ce qui concerne les formations transmission, elles sont actuellement prises en charge en partie par le fond de formation VIVEA, auquel les paysans cotisent par le biais de la MSA. Mais en ce qui concerne l'accompagnement individuel, il reste majoritairement à la charge des cédants. Le « conseil d'accompagnement » en amont de la transmission est déjà financé par l'État dans le dispositif AITA, à hauteur de 80%. Mais les conditions d'éligibilité pour les cédants ne permettent qu'à peu d'entre eux de bénéficier de cette accompagnement, l'âge nécessaire étant fixé entre 55 et 57 ans. Or, bien souvent, les paysans commencent à s'intéresser à leur transmission 3 à 4 ans avant leur retraite, plutôt entre 57 et 60 ans. Les diagnostics d'exploitations, quant à eux, sont également financés, mais sous condition d'inscription du cédant au RDI et donc d'un passage obligatoire par la Chambre d'Agriculture. Faciliter l'accès aux financements pour les paysans est indispensable pour qu'un nombre plus important d'entre eux puissent bénéficier d'un accompagnement de proximité.

Favoriser l'interconnaissance entre les structures actrices de la transmission

Comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, les OPA qui accompagnent la transmission connaissent mal leurs activités et actions. Mais d'autres organismes, intervenant auprès des paysans, sans forcément proposer d'accompagnement autour de la transmission, comme la MSA, la Safer, les CUMA, certains centres de gestions, la DDT (Annexe VII) connaissent mal le sujet de la transmission et les structures pouvant accompagner les cédants. Or ces organismes sont régulièrement en contact direct avec des cédants, et sont parfois dépourvus lorsqu'ils doivent renseigner un paysan ayant besoin de réponses précises ou d'un accompagnement. Il serait donc utile, de sensibiliser tous les acteurs du monde agricole, en particulier ceux pouvant avoir une relation de proximité avec les paysans (les travailleurs sociaux de la MSA par exemple), pour qu'ils puissent les informer et orienter, en fonction de leurs profils. Cela peut passer à minima par l'envoi d'un document de présentation des enjeux de la transmission et des structures accompagnatrices, avec les contacts des personnes ressources à contacter. **Le CRIT pourrait être partie prenante d'une campagne de sensibilisation.** Il relève ensuite de chaque structure de se faire connaître plus en détail.

Mobiliser les collectivités à tous les échelons

Si nous avons beaucoup parlé des OPA, de la DRAAF et de la Région dans ce rapport, nous n'avons pas questionné l'implication d'une plus petite échelle sur la thématique de la transmission. Les communes, communautés de communes ou pays représentent des échelons plus petits du découpage territorial mais sont tout aussi concernés par les enjeux de territoire qu'impliquent la transmission des fermes. De plus, ces collectivités ont en général une bonne connaissance de leur territoire et de ses spécificités et donc des réalités de terrain. Les impliquer sur les enjeux de transmission-installation paraît donc cohérent. Plusieurs pistes d'action peuvent être identifiées à leur niveau. Tout d'abord, ils peuvent être instigateurs, de

façon neutre, d'une campagne de sensibilisation à la transmission auprès des paysans de leur territoire. Ils peuvent aussi porter la mise en place d'espaces de dialogue autour de la transmission, encore une fois en tant qu' « acteur neutre », en organisant des événements de sensibilisation, ou des rencontres cédants-repreneurs. D'autre part, ils peuvent contribuer à la préservation du foncier agricole, pour favoriser les installations, en garantissant le maintien des terres agricoles dans leur PLU (Fillon, 2016). Une autre initiative peut être portée par les collectivités : une stratégie de valorisation des territoires. En 2016, le CGAAER a réalisé une étude prospective en élaborant 4 scénarios pour la transmission des fermes en France, d'ici 2025. Les 4 scénarios proposent soit aucun changement dans l'orientation des politiques actuelles, soit des changements à différents degrés. Ils s'intitulent « Scénario des agricultures héritées », « Scénario des agricultures contractualisées », « Scénario des fermes-firmes » et « Scénario des agricultures territorialisées ». Le scénario « des agricultures territorialisées », inclut une stratégie de valorisation des territoires. Et c'est le seul qui permet à terme un ralentissement significatif de la diminution de la population agricole, alors que les 3 autres scénarios ne permettent pas d'enrayer cette dynamique négative. **L'attractivité des territoires est qualifiée de « pierre angulaire des stratégies publiques »** (Bour-Desprez et al., 2016). Plusieurs actions sont proposées en ce sens, notamment l'engagement des collectivités à favoriser une agriculture à taille humaine et de proximité, ou encore favoriser l'intégration des paysans dans des démarches collectives et territorialisées (magasins de producteurs, développement des circuits courts, mise en place de contrats locaux d'approvisionnement, démarches de protection de l'environnement...), contribuer à la préservation du foncier agricole, comme cité précédemment. Cela contribue à rendre les territoires attractifs et inciter les jeunes paysans à s'y installer, et reprendre les fermes. Cela rejoint la préoccupation de nombreux paysans ; « *Nos territoires ruraux n'attirent plus personne. La population est vieillissante et n'incite pas les jeunes à s'installer. Et le contexte agricole non plus !* ». Il est vrai qu'en région Grand Est, les territoires ne sont pas tous égaux en termes d'attractivité. Si l'Alsace et les zones proches de Nancy et Metz attirent, des territoires moins peuplés, comme la Meuse ou les Ardennes éprouvent des difficultés à trouver des candidats à l'installation. D'où la pertinence d'un vrai travail de valorisation du territoire, qui peut passer par un engagement des collectivités à toutes les échelles (bien que les activités d'associations comme l'ARDEAR ou Terre de Liens peuvent également agir en ce sens).

Valoriser le métier de paysan

Comme le souligne Bonhommeau, si le statut de paysan a bien évolué depuis les années 1950, être paysan n'est plus une condition ni une fatalité, mais un métier choisi, une orientation professionnelle souvent faite avec passion. Or le métier de paysan est en règle générale peu valorisé et doit faire face à une image sociétale parfois violente et peu considérée. De plus, les fils d'agriculteurs ne seront pas assez nombreux pour assurer à eux seuls le renouvellement des générations. Dans l'objectif global de ce maintien de la population agricole, il faut donc promouvoir le métier de paysan, et sensibiliser les porteurs de projets à la reprise de fermes déjà en place. Car la transmission peut également faire peur aux porteurs de projets, estimant plus facile de créer son entreprise plutôt que de reprendre une ferme, qui peut être long et compliqué. L'idée est donc d'avoir des candidats à la reprise nombreux.

Augmenter la transmissibilité des fermes

Pour transmettre les fermes, il faut avant tout qu'elles soient transmissibles. La transmissibilité des fermes, peut se définir comme « la capacité des systèmes d'activité agricole à se pérenniser » (FADEAR, 1998). Il s'agit donc de fermes abordables, mais aussi vivables et viables pour qu'un jeune paysan puisse y développer son activité. D'une part, il est nécessaire de sensibiliser les paysans au maintien d'un outil de production, permettant au

repreneur de s'installer dans de bonnes conditions. D'autre part, le modèle agricole le plus encouragé actuellement est celui d'une agriculture industrialisée faisant partie intégrante d'une logique de filière. Les fermes inscrites dans ce modèle sont donc incitées à s'agrandir et produire toujours plus, au prix d'investissements et d'endettements importants. Ce genre de structure est tout simplement impossible à reprendre par un jeune paysan. De plus, ce modèle, répond à des objectifs qui ne sont aujourd'hui plus d'actualité, et pose donc question quant à son subventionnement par de l'argent public. Il est donc urgent de favoriser une « autre agriculture », de taille plus raisonnable, inscrite dans une logique de territoire, avec des paysans autonomes qui maîtrisent l'ensemble de leur activité, de l'amont à l'aval de la production. Ces fermes, à l'image des fermes dites « paysannes » sont nettement plus faciles à reprendre. On pourrait également déterminer une taille limite pour contrôler l'agrandissement sans fin des fermes. Bien sûr, cette réorientation de politique agricole demande une restructuration profonde du système. Néanmoins, elle est indispensable pour relever les grands enjeux agricoles actuels, dont la transmission des fermes. C'est pourquoi les Régions pourraient d'ores et déjà utiliser les compétences agricoles qui leurs sont confiées et s'engager pour promouvoir une agriculture répondant à ces enjeux sur leur territoire.

Résoudre la problématique du foncier

Les difficultés de la transmission-installation liées au foncier sont mentionnées par tous les paysans lorsqu'on aborde le sujet de la transmission et sont multiples. Principal problème remis en cause, la possibilité laissée aux grosses exploitations de s'agrandir toujours plus, générant des fermes aux capitaux impossibles à reprendre, et inscrites dans une logique industrielle et commerciale. Une façon de contourner ce problème serait d'établir une taille limite d'exploitation, au-delà de laquelle le rachat de parcellaire serait impossible. Dans la même idée, imposer le démembrement de structures non transmissibles pour permettre des installations multiples ou collectives serait un moyen de les rendre transmissibles. Revaloriser le montant des retraites agricoles inciterait aussi moins à la capitalisation de foncier et à la spéculation.

Par ailleurs, les cédants soulignent la difficulté de convaincre leurs propriétaires de louer à un jeune qui s'installe. Certains d'entre eux doivent même se porter caution pour rassurer leurs propriétaires. Les propriétaires, parfois non issus du milieu agricole, ne se rendent pas toujours compte des réalités d'une installation et ont besoin d'être rassurés. On pourrait imaginer un fond de solidarité permettant le portage du foncier, et pouvant soutenir financièrement les jeunes installés ayant des difficultés économiques. Ce fond de solidarité pourrait être alimenté par les syndicats, ou bien par une taxe prélevée sur les plus grosses exploitations. Ces propositions s'inscrivent dans la mise en place d'une réelle politique en faveur de l'installation.

L'accompagnement à la transmission des fermes se développe en région Grand Est. Néanmoins, s'il est amené à se développer d'avantage, il sera sans doute difficile pour les OPA de répondre à la demande créée, faute de moyens financiers et humains (pas assez de personnes formées à l'accompagnement des cédants). Mais il est tout de même possible de créer un cadre favorable à la mise en place d'un accompagnement pertinent. Si certaines des propositions citées ci-dessus nécessitent une restructuration de fond des politiques en termes de transmission-installation, certaines sont applicables à une échelle plus réduite, par des acteurs multiples. OPA, collectivités et Région, même si elles n'ont aujourd'hui pas toutes les cartes en main, possèdent suffisamment de compétences pour amorcer la mise en place d'un accompagnement pertinent sur tout le territoire régional. De plus, cela permettrait de peser sur une politique plus globale en faveur de la transmission-installation.

Conclusion

En région Grand Est, un accompagnement à la transmission est déjà en place depuis plusieurs années. Plusieurs OPA se sont saisies de la problématique et apportent des solutions aux difficultés des paysans. Certaines, comme les Chambres d'Agriculture, les SAFER, la MSA ou encore les centres de gestion apportent un appui technique, administratif ou encore juridique alors que d'autres ont plutôt une activité de médiation, comme Terre de Liens ou d'accompagnement humain comme l'ARDEAR Grand Est. **Les approches sont donc différentes et répondent à des besoins différents.** Cependant, bien que variés, ces accompagnements et dispositifs ne sont pas disponibles sur l'ensemble de la région, faute de structures engagées et de moyens humains et financiers. De plus **les paysans ont peu connaissance de leur existence.** Leur mobilisation aux événements organisés autour de la transmission, aux formations reste faible, ce qui est regrettable car la participation à ces événements est suivie quasi systématiquement de demandes d'accompagnements. Il est donc **nécessaire d'impliquer tous les acteurs concernés** sur le sujet, et d'adopter des stratégies de territoire pour être efficaces.

Les paysans rencontrés au cours de mon travail partagent une vision de leur métier et des valeurs communes. Leurs motivations pour transmettre leur ferme, très fortes, sont elles aussi similaires quel que soit le mode de transmission (familiale ou hors cadre familial). Et si peu d'entre eux ont finalement bénéficié d'un accompagnement dans leur processus de transmission, ils ont tout de même dû faire face à des difficultés et ont pu ressentir certains besoins lors de ce processus, lesquels sont d'ailleurs en corrélation avec les éléments relevés dans la bibliographie. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur ces besoins pour pouvoir orienter l'accompagnement à la transmission : **améliorer la connaissance des dispositifs, sensibiliser et partager des témoignages, laisser le choix aux paysans de se faire accompagner par les structures qui leur correspondent et surtout prendre en compte la dimension humaine de la transmission.** La répartition des compétences en accompagnement reste cependant déséquilibrée. Si les Chambres d'Agriculture et les centres de gestion sont présents sur toute la région, le nombre de personnes formées pour accompagner les cédants dans leur projet de transmission sur le plan humain est restreint. Et nous l'avons vu, réaliser ce type d'accompagnement demande à être formé, ce qui nécessite du temps et des moyens financiers.

Il aurait pu être intéressant de rencontrer les repreneurs des cédants rencontrés, pour connaître leur ressenti et identifier leurs difficultés. Bien qu'une part de ces difficultés soit sûrement liée aux spécificités du parcours à l'installation, ils sont comme les cédants confrontés aux tensions liées à la relation cédant-repreneur, pierre angulaire du processus de transmission. Néanmoins, les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets à l'installation sont déjà plus développés, institutionnalisés et subventionnés que ceux qui concernent les porteurs de projets de transmission.

Un des objectifs de ce mémoire était également d'analyser l'accompagnement proposé par l'ARDEAR Grand Est : centré sur l'humain et le partage d'expérience, en collectif ou en individuel. Cet accompagnement s'attache donc à répondre à une grande partie des problématiques des paysans. **La dimension collective**, d'avantage développée à l'ARDEAR, a su répondre aux attentes des paysans qui en ont bénéficié, ce qui reste la meilleure preuve de sa pertinence. Néanmoins l'ARDEAR ne possède pas de compétences techniques en termes de montage de dossier administratifs, apports juridiques et fiscaux, *etc.* C'est pourquoi il est très important de maintenir **une offre d'accompagnement diversifiée et surtout de permettre les coopérations et les échanges** d'informations pour que les compétences nécessaires puissent être identifiées et mobilisées par tous.

Ainsi tous les ingrédients sont réunis ; les futurs cédants, les structures accompagnatrices dans des domaines différents et une volonté politique d'inverser la tendance. Malgré cela, les chiffres montrent que la dynamique de renouvellement des générations est toujours négative. Comment l'expliquer ? Il semble que **beaucoup de paysans restent dans l'attente**. Ils veulent transmettre leur ferme mais ont besoin d'un lieu dans lequel faire le premier pas. C'est pourquoi il faut mettre en place des **espaces de dialogue**, favorisant les partages d'expériences entre paysans. **Une approche collective de la transmission est souvent le meilleur déclencheur des démarches individuelles**. Il est aussi nécessaire pour être plus efficient de pouvoir agir sur la globalité du territoire. Des **moyens humains et financiers** doivent être proposés en conséquence pour le permettre. Laisser le choix aux paysans dans les dispositifs d'accompagnement est primordial, tout comme **éviter une standardisation** du processus de transmission, qui isolerait certains paysans des dispositifs. En ce sens, il est important de **faire valoir les spécificités des OPA** accompagnatrices de la transmission pour qu'elles soient toutes reconnues et ne soient pas mises en concurrence.

De façon générale, la problématique de la transmission est assez symptomatique d'un modèle agricole dominant qui montre ses limites. Les problèmes de foncier, par exemple, peuvent difficilement se résoudre à petite échelle, et nécessitent de **profonds changements des politiques agricoles**. De la même façon, pouvoir transmettre des fermes implique d'avoir des fermes transmissibles. Il serait donc de bon augure d'arrêter de subventionner un modèle agricole intensif, capitalistique et industrialisé et **d'encourager d'avantage une agriculture à taille humaine**, comme le propose le modèle de l'Agriculture Paysanne.

Bibliographie

- AGRESTE, 2015. *La transmission des exploitations agricoles*. [Consulté le 6 avril 2018]. Les dossiers de l'Agreste n°29. Disponible à l'adresse : http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/dossier29_integral.pdf
- AGRESTE, 2017. *Memento de statistique agricole en Grand Est*. [Consulté le 30 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R4418C01.pdf>
- AGRESTE, 2018. *Mémento de l'emploi 2017: statistique agricole*. Disponible à l'adresse : http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento_emploi2017-20mars_cor-qxp_cle8978fa.pdf
- ASSOCIATION RÉGIONALE DES CAISSES DE MSA DU GRAND EST, 2018. *Evolution des installations et des cessations d'activité - Données de l'Observatoire Économique et Social de la MSA 2010-2016*. [Consulté le 31 juillet 2018]. Disponible à l'adresse : http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Evolution_departementale_installations_cessations_2016_GrandEst_cle8d8d1a.pdf
- BATÔT, Elsa, 2014. *La transmission des fermes biologiques en Alsace: comment accompagner la fin de carrière des agriculteurs ?* Mémoire de fin d'études. ENSAIA, Université de Lorraine. Nancy.
- BONHOMMEAU, Paul, 2007. *De l'installation à la transmission. Quelles réorientations de la politique d'installation ?*. Politique foncière agricole en France, Dossier AGTER. Disponible à l'adresse : http://www.agter.org/bdf/_docs/bonhommeau_2007_05_installation-transmission_france_fr.pdf
- BOUR-DESPREZ, Barbara, CHOMIENNE, Jean-Pierre, BRINBAUM, Dominique et SEILLAN, Jean-Marie, 2016. *Transmission en agriculture: quatre scénarios prospectifs à 2025*. CGAAER, rapport n°14035.
- BOUTINET, Jean-Pierre, 2002. Questionnement anthropologique autour de l'accompagnement. *Éducation permanente*. 2002. N° 153, pp. 241-250.
- CAIROL, Dominique et TERRASSON, Daniel, 2002. Les aménités des espaces ruraux; un enjeu pour les politiques publiques, un enjeu pour la recherche. *Ingénieries, numéro spécial Aménités*. 2002. pp. 5 à 14.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-MARNE, MSA SUD CHAMPAGNE et CERFRANCE CHAMPAGNE NORD, 2018. *Anticiper pour transmettre - Les étapes incontournables de la cessation d'activité et de la transmission*. Chaumont. Mai 2018.
- COMPAGNONE, Claude, HUBERT, Bernard, LASSEUR, Jacques, LE GUEN, Roger et MATHIEU, Anne, 2015. *Connaissance et systèmes de pensée des agriculteurs*.

L'actualité de l'approche de Jean-Pierre Darré. In : *Colloque hommage à Jean-Pierre Darré*. Dijon. Septembre 2015.

COMPAGNONE, Claude, 2006. Le juste dans la relation de conseil en agriculture. In : *Conseiller en agriculture*. Dijon/Paris : Educagri et Quae. pp. 221-234.

CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE L'ARIÈGE, 2015. Les journées de l'agriculture paysanne de montagne. In : *Colloque européen « Installation en montagne »*. Ax-les-Thermes. Novembre 2015. pp. 12.

CONFÉDÉRATION PAYSANNE, 2015. *Installation de paysan-ne-s, pour une agriculture vivante!* 2015. Disponible à l'adresse : http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Livret_Installation_web.pdf

DRAAF GRAND EST, 2017. *Arrêté préfectoral DRAAF/SREAA/2017 -fixant le cadre de l'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture par l'État dans les départements de la région Grand Est pour la période 2017-2020*. Metz. [Consulté le 14 août 2018]. Disponible à l'adresse : http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1111_arrete20170519_AITA_Grand_Est_cle844d6c.pdf

FADEAR, 1998. *Charte de l'Agriculture Paysanne*. 1998. Disponible à l'adresse : <http://www.agriculturepaysanne.org/files/charte-agriculture-paysanne.pdf>

FILLON, Coline, 2016. *Installation et transmission d'exploitations agricoles: vers la construction d'une politique agricole territoriale ?* Mémoire de séminaire. Institut d'Etudes Politiques de Lyon. Lyon.

GATÉ, Romain, 2014. *La transmission des exploitations agricoles: Stratégies des cédants et freins à l'installation-transmission: Étude de cas en Bretagne*. Mémoire de fin d'études. Agrocampus Ouest, Rennes.

GILLET, Marie, 1999. Analyse sociologique des transmissions dites hors cadre familial. *Économie rurale*. 1999. Vol. 253, n° 1, pp. 87-90. DOI 10.3406/ecoru.1999.5121.

HANFIELD, Mario, JEAN, Bruno et PARENT, Diane, 2005. L'insuccès de la transmission de la ferme familiale: perspectives parentales. In : *Territoire et fonctions, Tome 2, Des pratiques aux paradigmes: les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats*. Editions du GRIDEQ. Rimouski (Québec). pp. 15.

LATASTE, Dominique et CHIZELLE, Brigitte, 2013. Ruptures de négociation dans le processus de transmission-reprise hors cadre familial (HCF). *Pour*. 2013. Vol. 217, n° 1, pp. 33-50. DOI 10.3917/pour.217.0033.

LATASTE, Dominique et CHIZELLE, Brigitte, 2015. Transmettre sa ferme à un repreneur hors cadre familial. Analyse et perspectives pour l'accompagnement. *Pour*. 2015. Vol. 228, n° 4, pp. 15-27. DOI 10.3917/pour.228.0015.

LE CLANCHE, Jean-François, 2007. Quelle posture pour accompagner les petits exploitants ? (D'après Bernadette FLEURY). *Pour*. 2007. Vol. 194, n° 2, pp. 152-160. DOI 10.3917/pour.194.0152.

OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE EN CHAMPAGNE-ARDENNE, 2016. *L'agriculture biologique en Champagne-Ardenne - Les chiffres 2015*. Disponible à l'adresse : http://www.biochampagneardenne.org/images/Actus/brochureORAB_2016_chiffres2015web.pdf

PAUL, Maela, 2009. Accompagnement. In : *L'ABC de la VAE* [en ligne]. Toulouse : ERES. pp. 53-54. Éducation - Formation. ISBN 978-2-7492-1109-1. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/l-abc-de-la-vae--9782749211091-p-53.htm>

PAUL, Maela, 2010. L'accompagnement : un enjeu sociopolitique pour les territoires et les politiques éducatives ? *Cahiers de l'action*. 2010. Vol. 30, n° 4, pp. 25-33. DOI 10.3917/cact.030.0025.

RÉGION GRAND EST, 2017. *Le Grand Est en chiffres-clés*. Metz. 2017. Disponible à l'adresse : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/06/Plaquette-le-GrandEst-en-ChiffresCLES-082017.pdf>

RÉGION GRAND EST, 2018. *Appel à projets - Repérage territorial des cédants 2018-2020*. 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2018/05/aap-reperage-territorial-des-cedants.pdf>

RUULT, Claire et LÉMERY, Bruno, 2009. Le conseil de groupe dans le développement agricole et local: pour quoi faire et comment faire? In : *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques?* Educagri et QUAE.

RUULT, Claire et SOULARD, Christophe, 2015. Permanence et renouveau des collectifs en agriculture et dans le développement. L'actualité de la pensée de Jean Pierre Darré. In : *Colloque Hommage à Jean-Pierre Darré*. Dijon. septembre 2015.

THIEBAUT, Katia, 2017. *Accompagner la transmission des fermes biologiques pour garantir leur maintien en bio: état des lieux et propositions pour Terre de Liens et la FRAB de Champagne-Ardenne*. Mémoire professionnel. Institut National des Sciences Appliquées. Strasbourg.

VEILLETTE, Lucie, 2016. *Du cédant au repreneur: planifier et réussir un transfert d'entreprise agricole à une relève non apparentée*. Rapport de recherche. Centre d'Innovation Sociale en Agriculture. Québec.

Sitographie

« DRAAF Grand Est ». Consulté le 16 août 2018.
<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

« FADEAR, les bases de l'agriculture paysanne ». Consulté le 22 août 2018.
<http://www.agriculturepaysanne.org/>

« Larousse, définition : humain ». Consulté le 28 août 2018.
https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/humain_humaine/40608

« Région Grand Est ». Consulté le 16 août 2018
<https://www.grandest.fr/>

« Réseau Transmission en Agriculture en Bretagne ». Consulté le 23 août 2018.
<http://www.transmission-en-agriculture.com/>

Annexes

Table des annexes

Annexe I : Détail des actions du volet 5 et 6 de l'AITA.....	54
Annexe II : Composition du CRIT Grand Est.....	55
Annexe III : Détail des actions des OPA sur la transmission en Grand Est.....	56
Annexe IV : Les démarches du cédant d'après la FADEAR.....	58
Annexe V : Guide d'entretien avec les paysans ayant transmis leurs fermes.....	59
Annexe VI : Proposition d'accompagnement de l'ARDEAR Grand Est.....	61
Annexe VII : Exemple d'outil conçu par l'ARDEAR Grand Est pour les paysans en formation transmission – Le nuage d'acteurs.....	63
Annexe VIII : Exemple d'outil mis au point par l'ARDEAR Grand Est à destination des paysans en formation transmission – Qui peut répondre à mes questions ?.....	66
Annexe IX : Frise « Le parcours du cédant », co-construite en formation transmission.....	68
Annexe X : Citations de paysans ayant participé à la formation transmission de l'ARDEAR...	69

Annexe I – Détail des actions du volet 5 et 6 de l'AITA (DRAAF Grand Est, 2017)

L'accompagnement & l'installation - transmission en agriculture (AITA) dans le Grand Est 2017-2020

23/05/17

Volet AITA	Action	Objectif de l'action	Public cible	Bénéficiaire de l'aide	Montant de l'aide	Financier
5 - Incitation à la transmission Hors Cadre Familial	Prise en charge du diagnostic d'exploitation à créer	Diagnostiquer l'état des lieux des outils de production, analyser la situation économique ainsi que l'environnement de l'exploitation, afin de donner au cédant et au repreneur des indications sur la valeur de la reprise et sur les perspectives de développement.	Chef d'exploitation futur cédant à moyen terme, n'ayant pas de repreneur dans le cadre familial, ayant déposé la déclaration d'intention de cessation d'activité agricole et inscrit au RDI.	Structures agréées pour 3 ans	Diagnostic : aide plafonnée à 1 500€ dans la limite de 60% de la dépense engagée (HT). Montant versé sur présentation du diagnostic et de la facture acquittée.	Etat
	Incitation des cédants à l'inscription au répertoire départemental à l'installation (RDI)	Faciliter la mise en relation entre un cédant sans repreneur et les candidats à l'installation en inscrivant au RDI le diagnostic de l'exploitation et à inscrire son exploitation au registre départemental à l'installation (RDI).	Chef d'exploitation inscrit au RDI pendant 12 mois et cessant son activité au terme de la transmission, ayant déposé une DCA et réalisé un diagnostic de l'exploitation, inscrit au RDI, et ayant transmis son exploitation à un ou plusieurs candidats hors cadre familial bénéficiaires des aides à l'installation.	Exploitant, cédant disposant d'un diagnostic de l'exploitation.	Durée minimale d'inscription au RDI de 12 mois. Aide de 4 000€. Montant versé après transmission hors cadre familial et après cessation d'activité.	Etat
	Aide au contrat de génération en agriculture	Encourager à employer un stagiaire de moins de 30 ans dans la perspective de lui céder l'exploitation.	Futur cédant de plus de 57 ans projetant de transmettre son exploitation à un stagiaire disposant d'un PPP agréé. Non cumulable avec l'aide au projet de parcellage.	Cédant ou société dans laquelle le cédant est associé.	Sur la durée du contrat, 2000€ maximum par an sur 3 ans maximum	Etat
	Transmission globale du foncier	Impliquer le cédant auprès des propriétaires afin d'aboutir à une transmission complète de l'exploitation auprès du candidat à l'installation.	Chef d'exploitation futur cédant (seules ou cessations d'activités) inscrit au RDI, réalisant une transmission à un ou plusieurs candidats hors cadre familial âgés de moins de 40 ans qui disposent d'un PPP agréé. Vigilance pour les terres initialement exploitées en bio : recherche anticipée de candidats ayant un projet en bio.	Exploitant, cédant inscrit au RDI, ou société dans laquelle le cédant est associé.	Transfert de 05 % de l'exploitation = 3 000 € / cédant ; transfert de 85 % de l'exploitation = 1 500 € / cédant. La surface prise en référence est celle de l'avant dernière déclaration PAC-Surface. Montant versé lors de la transmission par vente, bail à terme ou à long terme.	Etat
6 - Communication- animation	Prise en charge du conseil d'accompagnement de la transmission	Anticiper les ajouts pour permettre l'installation ou l'arrivée d'un nouvel associé en identifiant les besoins de travail pour créer les conditions favorables à la transmission ou au remplacement d'un associé.	Chef d'exploitation, futur cédant à moyen terme, âgé entre 55 et 57 ans, sans repreneur dans le cadre familial.	Structures agréées pour 3 ans	Aide plafonnée à 1 500€ dans la limite de 60% de la dépense engagée. Montant versé sur présentation du plan d'action et de la facture acquittée.	Etat
	Actions d'animation et de communication en faveur du métier d'agriculteur, de l'installation et de la transmission	En faveur des candidats à l'installation et à la transmission : - faire connaître les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux porteurs de projet, informer sur les différents parcours aboutissant à l'installation en agriculture, assurer une coordination à l'échelon régional, notamment en faveur des espaces test et des porteurs d'entreprises	Tout public	Structures conventionnées par les financeurs et inscrites dans des régimes d'aides et d'appels à projets	En fonction de la convention établie entre les financeurs et la structure.	Etat

Annexe II – Composition du CRIT Grand Est : extrait de l'arrêté préfectoral n°2017/1608 de la région Grand Est, articles 2 et 3 (Région Grand Est, 2017)

Article 2 : Composition

Le comité régional à l'installation et à la transmission est co-présidé par le Préfet de région ou son représentant et par le Président du Conseil régional ou son représentant.

Le comité régional à l'installation et à la transmission est composé de :

1° Représentants des administrations intéressées et des établissements et organismes sous tutelle :

- Services de l'État

- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est ou son représentant ;
- un représentant des établissements d'enseignement agricole ;

- Établissements et organismes sous tutelle

- le délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement ou son représentant ;
- un représentant des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural actives sur le territoire régional ;
- un représentant des caisses de Mutualité Sociale Agricole actives sur le territoire régional ;

2° Représentants des chambres consulaires :

- le président de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est ou son représentant ;

3° Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale représentatives au niveau régional :

- le président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Grand Est ou son représentant ;
- le président de Jeunes Agriculteurs Grand Est ou son représentant ;
- le président de la Coordination rurale – Union régionale ou son représentant ;
- le porte parole de la Confédération paysanne Grand Est ou son représentant ;

4° Représentants des autres organisations professionnelles agricoles et associations :

- le président de Coop de France Nord-Est ou son représentant ;
- le président de l'association des viticulteurs d'Alsace ou son représentant ;
- le président du syndicat général des vignerons de la Champagne ou son représentant ;
- le représentant régional des groupements des agrobiologistes de la région Grand Est ;
- le représentant des syndicats départementaux de la propriété privée rurale ;
- le président de VIVEA Délégation régionale Est ou son représentant.
- le président de l'association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural Grand Est ou son représentant.

Article 3 : Experts

Le comité régional à l'installation et à la transmission fait appel à des experts présents sur le territoire régional en tant que de besoin :

- les directions départementales des territoires ;
- les représentants des conseils départementaux ;
- les établissements bancaires impliqués dans l'installation en agriculture (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire, CIC-Est...);
- les structures de gestion et de conseil actives sur le territoire régional ;
- les organismes labellisés en tant que Point Accueil Installation (PAI);
- les organismes labellisés en tant que Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) ;
- les organismes habilités à organiser les stages collectifs 21 heures ;
- autres organisations professionnelles agricoles et associations :
 - Fédération régionale des Services de Remplacement ;
 - Groupements Fonciers Agricoles ;
 - Fédération régionale des CUMA ;
 - Négoce Grand Est ;
 - Réseau Rural régional ;
 - Terre de Liens.

Annexe III – Détail des actions des OPA en région Grand Est (source personnelle, d'après les données du CRIT Grand Est)

Structure	Vision de la transmission	Synthèse des actions
ARDEAR Grand Est	<p>Lutter contre l'agrandissement et installer des jeunes paysans Sensibiliser et former à la transmission, au sens d'une transmission de patrimoine physique et symbolique (qui s'oppose à l'agrandissement), accent sur les aspects psycho-sociaux intervenant au cours d'une transmission</p>	<p>Sensibilisation et communication - Cafés transmission; sensibilisation à la transmission, à la nécessité d'anticiper, partage de témoignages, rompre le sentiment de solitude dans sa transmission - Visites de fermes à transmettre avec des étudiants en BPREA</p> <p>Accompagnement de projets - Diagnostic transmission; accompagnement dans les démarches de préparation et de réalisation du projet de transmission - Accompagnement individuel dans les démarches de préparation à la transmission - Formation transmission à destination des cédants; donner les outils pour se préparer à la transmission et imaginer plusieurs scénarios de reprise possibles</p>
Bio en Grand Est	<p>L'enjeu du bio Favoriser les transmissions pour maintenir les fermes bio et permettre la conversion de nouvelles fermes</p>	<p>Sensibilisation et communication - Campagne d'information sur la transmission - Cafés transmission en partenariat ; sensibiliser à l'importance d'anticiper et de préparer sa transmission - Repérage des futurs cédants bio et de leur projet de transmission pour pouvoir les orienter vers les structures adaptées - Mise à jour et gestion d'une base de données de futurs cédants</p> <p>Accompagnement de projets - Diagnostics de fermes à transmettre</p>
Cerfrance (centres de gestion)	<p>Accompagnement sur les aspects juridiques et fiscaux de la transmission. La transmission est une nouvelle étape dans la carrière d'un agriculteur, où il doit faire des choix quant à l'orientation de son exploitation (vendre, installer un jeune...)</p>	<p>Sensibilisation et communication - Réunions d'information sur la transmission auprès des clients du Cerfrance - Réunions d'information sur la transmission en partenariat avec les Chambres d'agriculture, la MSA et la FNSEA - Formation "futurs retraités" pour anticiper son départ à la retraite - Recensement des clients ayant plus de 55 ans</p> <p>Accompagnement de projets - Accompagnement individuel des cédant sur les aspects patrimoniaux et droits de succession - Diagnostic d'exploitation (outil de production, droits à produire, perspectives de développement...) - Diagnostic reprise: étude de la valeur de l'exploitation, de la rentabilité du système et de l'impact de l'arrêt de l'activité (impact fiscal, juridique et social) - Formation sur la transmission du foncier (réglementation et cas pratiques)</p>

Chambres d'agriculture	La transmission, mission de service publique "Transmettre pour installer", orienter les accompagnements en fonction des objectifs des cédants.	(Actions variables selon les départements) Sensibilisation et communication - Lettres d'informations et articles sur la transmission et la cessation d'activité- Gestion du Point Accueil Transmission (PAT); accueil des cédants, renseignements, orientation selon le projet de transmission- Réunions d'information sur la transmission en partenariat avec la MSA, le Cerfrance et la FNSEA - Fermes ouvertes installation-transmission- Semaine de la transmission: évènements d'information et de communication autour de la transmission- Repérage territorial des futurs cédants sur des collectivités données- Réunions de coordination et d'échange de pratiques entre les Chambres d'Agricultures départementales Accompagnement de projets - Diagnostic de transmission de l'exploitation et accompagnement du cédant dans les démarches du projet de transmission- Formations transmission; définir ses objectifs et établir un plan d'action pour sa transmission- Animation du Répertoire Départ Installation (RDI); mise en relation de cédants et de repreneurs
FRCUMA	Renouveler les adhérents des CUMA La transmission est un moyen de faire perdurer les CUMA, lesquelles peuvent être un espace de sensibilisation et d'échanges privilégié	Sensibilisation et communication - En projet: soirées de sensibilisation et partage de témoignages
Terre de Liens (TDL)	Préserver le foncier agricole et développer l'agriculture biologique Transmettre permet d'assurer la préservation du foncier agricole, lutter contre l'agrandissement et aussi de convertir des systèmes à l'agriculture biologique. Il s'agit d'une étape délicate dans laquelle il faut trouver un équilibre entre valoriser son patrimoine et transmettre à un prix accessible.	Sensibilisation et communication - Réunions d'information et soirées de sensibilisation à la transmission pour divers publics; futurs cédants, collectivités... (TDL Alsace et Champagne Ardenne) - Repérage des futurs cédants en agriculture biologique; information sur le "parcours à la transmission", travail avec les collectivités pour identifier les futurs cédants - Veille territoriale sur l'évolution du foncier agricole et l'impact du renouvellement des générations en agriculture (TDL Alsace) Accompagnement de projets - Accompagnement dans les démarches du projet de transmission, se préparer à rencontrer et choisir son repreneur - Diagnostic de transmission et des potentialités de la ferme - Acquisition collective et solidaire de foncier auprès des cédants - Mise en place d'espaces-tests pour permettre des installations progressives (TDL Alsace)

Annexe IV – Les démarches du cédant (FADEAR, 2016)

Tableau 1 – Les démarches du cédant

	- 5 ans Préparation et anticipation	- 3 ans Préparation	- 2 ans Décision	- 1 an Concrétisation	- 6 mois Concrétisation	Cessation d'activité Transmission
Retraite	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : demander le relevé de carrière pour connaître le nombre de trimestres restant à valider. ◆ Évaluation financière du projet de retraite. 			<ul style="list-style-type: none"> ◆ Demander des aides AITA. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : demander la retraite. 	
Cession de la ferme	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réflexion sur la transformation éventuelle de l'outil de production. ◆ Diagnostic de transmission. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : renvoyer la DICAA. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ État des lieux de la ferme. ◆ Choix du mode de cession. ◆ Faire le point avec son associé ou salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ DDT : transfert des DPB. ◆ MSA : mettre à jour le formulaire parcellaire. ◆ Informer les propriétaires. ◆ Présenter le repreneur à l'environnement local. 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : bulletin de mutation des terres. ◆ CFE : déclaration de cessation d'activité.
Recherche d'un repreneur	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Détermination du profil du repreneur. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rédaction et diffusion de l'annonce. ◆ Inscription au RDI. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Engagement avec le repreneur (réflexion, stage de parrainage CEFI, association, salariat...). 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intégrer un repreneur de parrainage CEFI, association, salariat...) ◆ Négocier un compromis de vente avec le repreneur. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Notaire : signature du compromis de vente. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Signature des baux.

Annexe V – Guide d'entretien avec les paysans ayant transmis leurs fermes

> Guide d'entretiens paysans ayant transmis <

Histoire du paysan

- Quel âge as-tu ?
- Depuis quand es-tu retraité ? Donc tu as transmis à quel âge ?
- Qu'est-ce que ça veut dire être agriculteur ?
- Quelles sont tes valeurs ?
- Quels ont été tes engagements syndicaux, mandats...
- Ta famille et sa relation à la ferme ?

Historique de la ferme

- En quelle année t'es-tu installé ?
- Ta production ?
- Reprise familiale ? Création d'entreprise ?
- Comment cette reprise s'est passée ?
- Tu travaillais tout seul ? Avec un associé ? Avec ta famille ?
- Tu travaillais avec des collègues (en CUMA...) ?

Historique de la transmission

- Pourquoi tu voulais transmettre ta ferme ?
- Comment s'est passée ta transmission ?
- Transmission HCF/CF ?
- Combien de temps tu as mis à transmettre ta ferme ?
- Est-ce que tu as été accompagné ?
- Par qui et pour quels objectifs ?
- Est-ce que tu es passé par le RDI ?
- Comment tu as trouvé ton repreneur ?
- Comment se sont passés les différents accompagnements ? Quels en sont les points

positifs ? Négatifs ?

-Quelles ont été les grandes difficultés/les points de blocage ?

-As-tu ressenti un besoin d'aide à un moment ? Si oui, quand ?

-Si c'était à refaire, comment tu t'y prendrais ?

Préparation à la transmission

-Quand as-tu commencé à réfléchir à ta transmission ?

-Est-ce que tu estimes que tu t'es "préparé" à la transmission ?

-Si oui, comment ?

-Avais-tu connaissance de dispositifs d'aides ou d'organismes/structures pouvant accompagner la transmission ? Si oui lesquels ?

-Est-ce que tu étais prêt à mobiliser ces organismes, tu y voyais un intérêt ?

-Ta ferme était-elle transmissible selon toi au moment où tu as voulu la transmettre ?

-Comment te sentais-tu avant d'entrer dans le processus de transmission (état de fatigue...) ?

-Est-ce que tu avais des interrogations ? Lesquelles ?

Espaces de dialogues

-Avec qui est-ce que tu parlais de transmission (famille, amis, collègues, conseillers... ?)

-A quelles occasions ?

-Est-ce qu'on a besoin de parler de transmission pour réussir sa transmission ?

Accompagnement collectif

-Qu'est-ce que ça t'a apporté de participer à une formation collective ?

-Qu'est-ce que ça t'apporte de travailler/réfléchir en collectif ?

-Est-ce que ça t'a permis d'y voir plus clair, est-ce que ça a apporté des réponses à tes questions ?

Annexe VI – Proposition d'accompagnement de l'ARDEAR Grand Est (ARDEAR Grand Est, 2017)



Bien transmettre ma ferme : être accompagné personnellement pour réussir

L'enjeu de la transmission des fermes paysannes se pose à l'échelon national. L'objectif est d'éviter qu'elles ne disparaissent. En région Grand Est, un accompagnement personnalisé se met en place.

L'accompagnement proposé par l'ARDEAR s'appuie en grande partie sur l'expérience des paysan.ne.s qui ont déjà transmis leur ferme. Ils connaissent donc bien les aléas et les bonheurs de cette phase délicate tant pour le cédant que pour le repreneur.

Cette complexité est à la fois d'ordre :

- économique : transmettre un patrimoine agricole auquel on est attaché
- technique : transmettre un savoir et un savoir-faire acquis en une vie de travail
- psychologique : lié à tout départ à la retraite

L'accompagnement proposé par l'ARDEAR aux futurs cédants porte sur tous ces critères pour permettre un passage de témoin en douceur. De plus, notre réseau régional favorise le rapprochement entre candidat.e.s à l'installation et futurs cédants pour que les projets des uns et des autres aboutissent autour de valeurs partagées.

L'ARDEAR vous accompagne individuellement et collectivement

« La transmission d'une ferme c'est délicat et compliqué. C'est pourquoi ça vaut le coup de la préparer plusieurs années à l'avance »



Participer à une projection-débat sur la transmission - Prestation gratuite

Des soirées d'information sont organisées sous forme de projections-débats à destination des paysan.ne.s et du grand public sur votre territoire.

- Aborder des thématiques en lien avec la transmission, échanger
- Rencontrer des candidat.e.s à l'installation

Me former pour anticiper la transmission de ma ferme – Prestation gratuite

- Elaborer mon projet de transmission, savoir par où démarrer
- Connaître les différentes étapes et les démarches administratives
- Bénéficier de témoignages de cédants et de repreneurs

Bénéficier d'un accompagnement individuel en amont de ma transmission

– Prestation payante

- Entretiens individuels réguliers pour apprendre à lâcher prise, construire son projet de retraite, établir un calendrier, évaluer ses besoins économiques, ...

Faire un Diag'Transmission sur ma ferme – Prestation payante

L'ARDEAR réalise avec vous un diagnostic de votre ferme pour :

- Identifier les atouts et les faiblesses de votre ferme
- Réfléchir à l'évolution de votre système d'exploitation pour qu'il soit plus facile à transmettre
- Faire le point sur l'avancée de votre projet de transmission
- Définir vos besoins d'accompagnement
- Rédiger et diffuser une annonce de transmission

Participer à une visite collective d'une ferme à céder - Prestation gratuite

Echanger avec des candidat.e.s à l'installation, lors de rencontres organisées autour de la visite d'une ferme à reprendre.

Vous souhaitez transmettre votre ferme ?

Nos actions et mode d'accompagnement vous intéressent ?

Contactez-nous.

**Certaines prestations font l'objet de modalités financières. Pour en savoir plus, contactez-nous.*

Association Régionale pour le Développement
de l'Emploi Agricole et Rural
Maison de l'agriculture
26 avenue du 109^e RI
52000 Chaumont

Ariane Walaszek, animatrice
Tel : 06 12 40 45 48
E-mail : ardeargrandest@gmail.com

Avec le soutien de :



ARDEAR GRAND EST
RESEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

Être accompagné globalement dans mon projet - Chercher un repreneur



L'ARDEAR est une association créée par les paysan.ne.s pour les paysan.ne.s engagé.e.s dans le développement de l'Agriculture Paysanne. Agréée organisme de formation, elle met en réseau les paysans qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques, grâce au partage de leurs expériences et de leurs savoir-faire. L'équipe de l'ARDEAR propose de vous accompagner sur les aspects humains et psychosociaux de votre transmission*, en vous aidant à :

- Entendre des **témoignages de cédants et de repreneurs** lors d'une soirée d'échanges sur votre canton
- **Vous former** à plusieurs pour réussir votre transmission: **vous préparer** à transmettre **matériellement et mentalement**, identifier vos limites, comprendre la **génération Y**, vous préparer à **rencontrer des repreneurs**, choisir et négocier, savoir rédiger une **annonce attractive**
- **Élaborer** votre projet de transmission, **savoir par où commencer**, identifier **plusieurs scénarios** de transmission
- Diagnostiquer les **potentiels** de votre ferme et identifier les **devenir possibles**
- **Diffuser votre annonce** de transmission
- Organiser une **visite de votre ferme** avec des paysans en devenir, repreneurs potentiels pour échanger avec eux et activer le bouche-à-oreille
- **Savoir parler positivement de votre ferme** en faisant une analyse post-visite pour analyser les points positifs et les points à améliorer quant à la présentation de votre ferme
- Présence de l'accompagnatrice transmission à votre rendez-vous avec les premiers repreneurs et débriefing.

Transmission, du latin « trans » = qui traverse, et « mittere » = confier. Pour les paysans de l'ARDEAR, la transmission d'une ferme doit être distinguée d'une simple vente au plus offrant. Plus que la vente d'un capital, l'ARDEAR accompagne la transmission de bien matériels ET symboliques.

Contact:
 Ariane Walszek, Accompagnatrice à la transmission
 06 12 40 45 48 - ardeargrandest@gmail.com

Siège de l'ARDEAR Grand Est:
 26 rue du 109ème R.I. 52000 CHAUMONT



Terre de Liens est une association citoyenne qui intervient sur la problématique de la préservation du foncier en tant que bien commun. Elle met en oeuvre des outils de financement collectif et solidaire pour acquérir et gérer sur le long terme des terres agricoles en agriculture biologique. La Foncière et la Fondation Terre de Liens font l'acquisition de fermes - foncier et bâti - en collectant l'épargne et les dons de citoyens, entreprises, etc. Ces fermes sont louées par bail à clauses environnementales et transmises de générations en générations d'agriculteurs.

Sur la transmission, Terre de Liens peut vous aider à* :

- Définir votre **projet** de transmission
- Diagnostiquer les **potentiels** de votre ferme
- **Chercher un repreneur bio**: de la diffusion d'annonces à un parcours complet d'appel à projet à l'installation
- Instruire une **acquisition collective** et solidaire auprès de la Foncière ou de la Fondation Terre de Liens

Contact:
 Marie Balthazard, Coordinatrice
 06 44 66 30 22 - m.balthazard@terredeliens.org

Pauline Thomann, Chargée de mission animation foncière
 06 72 90 95 88 - p.thomann@terredeliens.org

Siège de Terre de Liens Alsace:
 C/O Chants de la terre 114 Chemin du Lauchwerb, 68000 COLMAR



L'OPABA, groupement des agriculteurs biologiques d'Alsace accueille et accompagne les porteurs de projets en agriculture biologique ou en conversion bio. Sur la transmission, l'OPABA peut vous aider à :

- Définir votre **projet** de transmission
- Diagnostiquer les **potentiels** de votre ferme
- **Entrer en contact avec des repreneurs** potentiels en agriculture biologique

Contact: **Julie Gall, Chargée de mission transmission-installation**
 03 89 24 45 35 - julie.gall@opaba.org

Siège de l'OPABA:
 2 Allée de Herrlisheim, 68000 COLMAR

Annexe VII – Exemple d'outil conçu par l'ARDEAR Grand Est pour les paysans en formation transmission : le nuage d'acteurs (Juliette Bréchet pour l'ARDEAR Grand Est, 2018)

*Certains accompagnements présentés font l'objet de prestations payantes, dont certaines peuvent être aidées financièrement par le Ministère de l'agriculture. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser directement à l'organisme concerné.



La **Chambre d'Agriculture** des missions de service public gratuits (pré-instruction des dossiers de demandes d'aides par exemple) et propose des prestations payantes (conseil aux agriculteurs, appui à la réalisation du dossier de demandes d'aides, etc.).

La Chambre est parfois également en charge du Point Accueil Installation (PAI). Sur la transmission, les conseiller.ères peuvent vous aider à :

- Vous **informer sur les démarches** de la cessation d'activité lors des sessions d'information organisées avec la MSA
- Définir votre **projet de cession** d'exploitation
- Réaliser un **diagnostic technico-économique** de votre exploitation à céder
- Vous inscrire au **Répertoire Départ Installation (RDI)***
- Rédiger une annonce et la diffuser sur le RDI
- Vous **mettre en relation avec des repreneurs** potentiellement intéressés par votre ferme
- Enregistrer votre **DICAA** (Déclaration d'Intention de Cession d'Activité Agricole) qui vous donne accès à l'inscription au Répertoire Départ Installation*



*Le **RDI, Répertoire Départ Installation** est animé par un.e conseiller.ère de la Chambre d'agriculture. Ce répertoire en ligne recense des offres de transmission ou de recherche d'associé. Les candidats à l'installation peuvent consulter le site internet du RDI pour être mis en relation avec des cédants.

Contacts:
Sophie Goehry, Conseillère Transmission
03 88 99 38 39 - s.goehry@alsace.chambagri.fr

Laura Meyer, Conseillère Transmission
03 88 99 38 38 - l.meyer@alsace.chambagri.fr

Siège de la Chambre d'Agriculture d'Alsace:
11 rue Jean Mernnoz, 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Se renseigner sur ses droits à la retraite



La **MSA** vous informe sur vos droits et vous conseille sur les démarches à effectuer pour déposer, en temps voulu et dans les meilleures conditions, votre demande de retraite. A 55 ans, puis tous les 5 ans vous

recevez l'**Estimation Globale (EIG)** qui récapitule votre carrière et vous donne une estimation du futur montant de votre retraite. Il est conseillé de faire un point avec un conseiller MSA à ce moment. Trois ans avant l'âge légal du départ à la retraite la MSA vous demande de renvoyer la **DICCA** (Déclaration d'Intention de Cession d'Activité Agricole). Avoir renvoyé ce document est nécessaire pour demander les aides à la transmission.

Contacts:

Colette Bievelot - Travailleur sociale Nord-Est 67
03 88 81 75 65 - bievelot.colette@alsace.msa.fr

Josiane Ringelsen - Sud-Est 67
03 68 00 76 72 - ringelsen.josiane@alsace.msa.fr

Helga Schimmel - Ouest 67
03 68 00 76 85 - schimmel.helga@alsace.msa.fr

Sièges de la MSA dans le Bas-Rhin:

- 7 rue de l'Abattoir, 67170 BRUMATH
- 6 rue Weyer 67320 DRULINGEN
- 25 rue des Tilleuls 67250 HOFFEN
- 30 rue des vergers 67120 MOLSHEIM
- 133 Grand'Rue 67700 SAVERNE
- 7 route d'Orschwiller 67600 SÉLESTAT
- 10 rue Saint Marguerite 67000 STRASBOURG

*Certains accompagnements présentés font l'objet de prestations payantes, dont certaines peuvent être aidées financièrement par le Ministère de l'Agriculture. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser directement à l'organisme concerné.

> Fiche 9 | QUI PEUT M'ACCOMPAGNER DANS MON PROCESSUS DE TRANSMISSION-INSTALLATION ?

Evaluer la valeur économique de ma ferme, chiffrer mon projet et trouver les bons outils juridiques pour transmettre

Les conseillers fonciers de la SAFER, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural réalisent des expertises pour la vente et la location des exploitations agricoles.



Contact:
François Willem - Conseiller foncier
03 88 62 52 90 - fwillem@safergrandest.fr

Siège de la SAFER dans le Bas-Rhin:
2 rue de Rome, 67309 SCHILTIGHEIM

Le CEGAR, centre de Comptabilité, Expertise, Gestion Agricole et Rurale dispense des conseils en comptabilité pour votre entreprise ainsi que des conseils juridiques et fiscaux.



Contact:
Claude Sourice - Directeur
Tel: 03 89 49 52 21

Siège du CEGAR:
2A, rue de l'Expansion, 67210 Obernai

Le Centre Interprofessionnel de Conseil à l'Entreprise Viticole Agricole est en charge de toutes les questions juridiques et fiscales liées à la transmission des exploitations agricoles



Contact:
Marie-Christine Maillard - Directrice
03 89 22 28 10 - mc.maillard@ciceva.fr

Siège du CICEVA:
11 rue Jean Mermoz, 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Notaires, centre de gestion, avocats en droit rural proposent des prestations pour vous aider à évaluer la valeur de votre exploitation et à déterminer la forme juridique de votre transmission.



Concessionnaire de matériel agricole, CUMA, marchands de bestiaux... Vous pouvez les solliciter pour vous aider à déterminer la valeur du matériel et des bestiaux.



Réaliser les démarches administratives avant la transmission

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt instruit le programme AITA (Accompagnement à l'installation-transmission en agriculture) qui permet le financement de structures accompagnant la transmission-installation via des actions collectives et/ou individuelles. Ce programme comprend également le financement de certaines aides directement versées aux porteurs de projets à la transmission ou à l'installation.



Contact:
Benoît Vigreux, Chargé de mission installation-transmission et emploi agricole
03 55 74 11 92 - benoit.vigreux@agriculture.gouv.fr

Siège de la DRAAF en Lorraine:
76 avenue André Malraux, 57046 METZ

La Région Grand Est met en place plusieurs dispositifs d'aides financières à l'installation, notamment le **stage parrainage**, qui permet la mise en place d'une période de transition aidée avec le repreneur.



Contact:
Marie-Christine Berton - Chargée de mission Installation agricole
03 26 70 31 43 - marie-christine.berton@grandest.fr

Siège de la Région en Moselle:
Place Gabriel Hocquard, 57 036 METZ

Notaire
Votre Notaire. C'est chez le notaire que doivent être signés les compromis de vente. Il s'occupe ensuite des formalités préalables à la signature de l'acte de vente. Enfin, trois mois environ après avoir signé le compromis, l'acheteur et le vendeur se retrouvent pour signer cette fois un acte de vente définitif chez le notaire.



La Direction Départementale des Territoires met en oeuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires. Elle s'occupe de la préinstruction des dossiers d'installation aidée et de l'agrément de documents appartenant aux procédures d'installation.



C'est à la DDT que le futur repreneur doit déposer sa demande d'autorisation d'exploiter et que doit être déposée la demande de transfert des DPB.

Contact:
Anne Gautier, Responsable du service agriculture
03 88 88 91 41- anne.gautier@bas-rhin.gouv.fr

Siège de la DDT dans le Bas-Rhin:
14 rue du maréchal Juin 67070 STRASBOURG

Annexe VIII – Exemple d’outil conçu par l’ARDEAR Grand Est pour les paysans en formation transmission : Qui peut répondre à mes questions ? (Juliette Bréchet pour l’ARDEAR Grand Est, 2018)

> Fiche 8 | QUI PEUT M'AIDER POUR RÉPONDRE À MES QUESTIONS ?

The infographic features a central logo for ARDEAR GRAND EST, which includes a stylized leaf icon and the text 'ARDEAR GRAND EST'. Below the logo, it reads 'AGRICULTURES & TERRITOIRES' and 'COMITÉ D'ORIENTATION'. To the right of the logo, it says 'BIO en Grand Est'.

Surrounding the logo are several speech bubbles containing questions in French:

- « Je veux transmettre ma ferme, mais par où commencer? »
- « Comment entrer en contact avec des repreneurs? »
- « Je transmets ma ferme à ma fille, mais comment assurer l'équité avec ses frères et soeurs? »
- « Comment être sûr que cela se passe bien avec mon repreneur? »
- « Comment bien l'accueillir? »
- « Comment savoir si ce repreneur est le bon? »
- « Comment assurer une période de transition réussie avec mon repreneur? »
- « Comment s'assurer qu'on a les mêmes valeurs? »
- « Comment savoir si je peux lui faire confiance? »
- « Comment être sûr que mon repreneur s'entende avec mes associés? »
- « Comment éviter les conflits? »
- « Quels autres activités peut-on imaginer sur ma ferme pour une reprise pérenne? »
- « Faut-il imaginer plusieurs scénarios de transmission? »
- « Comment évaluer la valeur symbolique de ma ferme? »
- « Qu'est-ce que je vais faire quand je serai retraité? »
- « Où vais-je vivre? »
- « Comment transmettre mon savoir-faire? »
- « Comment entrer en contact avec des paysans qui sont déjà passés par là? »

> Fiche 8 | QUI PEUT M'AIDER POUR RÉPONDRE À MES QUESTIONS ?



• Bio en Grand Est •

« Je souhaite installer un hors cadre familial en agriculture biologique, vers qui me tourner? »



« Comment rendre mon annonce transmission attractive? »



« Et qui peut m'aider à la diffuser? »

Cf annexe « des idées pour transmettre mon annonce »



« Comment évaluer la valeur économique de reprise de ma ferme? »



« Je peux bénéficier d'aides financières pour ma transmission-installation? »



« J'ai des questions concernant le foncier, à qui les poser? »



« Quel type de bail choisir pour mon repreneur? »

« Quand pourrais-je partir à la retraite? »

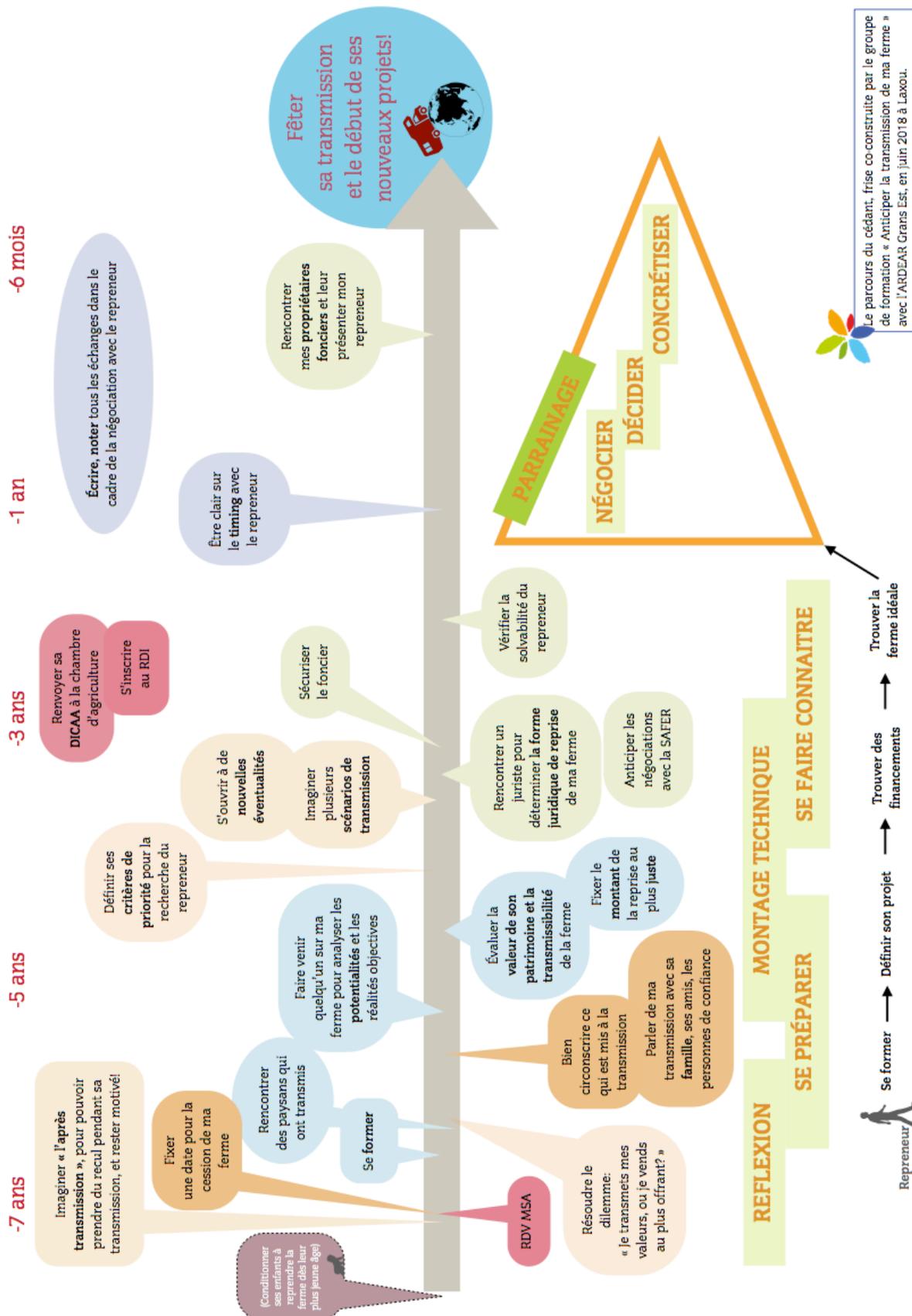
« Quel sera le montant de ma retraite? Quels sont mes droits »



santé
famille
retraite
services



Annexe IX – Frise « Le parcours du cédant », co-construite en formation transmission (ARDEAR Grand Est, 2018)



Annexe X – Citations de paysans ayant participé à la formation transmission de l'ARDEAR

Collectif

« Très bonne dynamique de groupe. Soudé. Échanges très riches. Beaucoup de questions leviers. »

« Témoignages de paysans très importants. »

« L'intervenant a su rendre le groupe actif pour que les échanges enrichissent toutes les situations et réponde aux questions de chacun. »

« Écouter les autres donne le change pour réfléchir à sa propre situation »

« C'est très enrichissant d'entendre les réflexions, façons de voir de collègues. Cela permet de voir les choses différemment, de penser à des choses auxquelles on n'aurait pas pensé seul. »

« Le regard des autres et les idées du groupe sont importants »

« En disant quelque chose, on reçoit des échos. Pas forcément qu'on attendait, mais qui nous permettent d'avancer. »

« Le groupe permet de vivre et de supporter quand ça ne va pas bien. »

Climat de confiance

« On peut se livrer en toute confiance, on se sent rassuré. »

« La formation permet d'aborder des sujets que même entre amis, on n'aborde pas facilement. »

« Des échanges intimes, profonds et sincères. »

« Très bonne atmosphère impulsée dès les premiers instants de la première journée, et entretenue ensuite »

« On n'a pas beaucoup de lieux dans lesquels s'ouvrir comme ça »

« Formation très riche, qui colle parfaitement à la problématique de la transmission. Un petit groupe et un devoir de confidentialité permettent des échanges très fructueux. »

« Permet de se mettre à nu en toute confiance »

« Il y a un vrai climat de confiance »

« La confiance dans le groupe permet d'oser poser ses questions, et de libérer la parole »

« On aborde des choses sensibles et subtiles, je ne vois pas d'autres endroits où en parler. »

L'humain

« Les problèmes financiers ça se résout ; le plus dur dans une transmission c'est le volet humain. »

« Le point fort de cette formation est de pouvoir discuter des aspects humains, qui sont les plus intéressants et complexes dans la transmission. »

Anticipation

« La formation permet de tirer des leçons sur la façon d'anticiper et vivre sa transmission. »

« Même 5 ans avant la transmission, c'est nécessaire d'aborder le sujet. »

« Il y a des décisions qu'il faut anticiper longtemps à l'avance, ce n'est jamais trop tôt. »

« Le temps est un allier. Se poser des questions maintenant c'est se donner le temps d'y réfléchir. »

Préparation à la transmission

« La formation m'a conforté dans l'idée que je pouvais transmettre ma ferme. »

« M'a conforté dans l'idée que notre ferme pourrait servir à quelqu'un »

« La formation m'a fait prendre conscience que j'allais devoir faire des concessions pour transmettre. »

« La formation aide à passer le cap. »
« Analyse sociale de la transmission très enrichissante. Nous amène à réfléchir sur la personne du cédant et du repreneur. »
« Je repars avec un nouveau regard sur ma transmission, mon outil de production et moi-même »
« Cette formation m'aidera à mener à bien la transmission en cours de ma ferme en évitant certaines erreurs, en ciblant des priorités. Ce sera un vrai outil pour j'espère réussir ma transmission ».
« Maintenant j'envisage mon départ en retraite plus sereinement »
« La formation m'a poussée à me lancer dans les démarches. »
« Avant la formation, je ne savais pas par où commencer. »
« La formation permet de faire le point sur sa situation. »
« La formation nous a permis de parler de la transmission entre associés »
« Ça nous a permis de se poser et d'en discuter ensemble. »
« La première journée m'a permis de vraiment me rendre compte de ce qui était important pour moi. »
« Je repars plus optimiste »
« Les questions sensibles sont soulevées et vont pouvoir mûrir »
« Donne envie de se faire aider pour progresser »
« Savoir qu'on peut se faire accompagner, c'est formidable »
« J'espère maintenant être armé pour une réussite de la transmission de ma ferme. »
« Je pense avoir compris dans quels écueils ne pas tomber »
« Maintenant je sais vers qui me tourner pour essayer de réussir mon projet »
« Des échanges très riches et des journées qui font réfléchir. »
« On voit mieux qui peut faire quoi. »
« On prend conscience qu'on doit passer à l'action. »
« Une première journée extraordinaire, très touchante. Un moment de grâce »
« Tellement vrai, profond, naturel, humain. »

Intervenants

« Animateur captivant et très professionnel. »
« Intervenants très percutants »
« Intervenants ouverts et ambiance très bonne. »
« Compétence et bienveillance des animatrices et intervenants »



Diplôme : Ingénieur
Spécialité : Horticulture
Spécialisation : Génie de l'Environnement
Option : Agriculture Durable et Développement Territorial
Enseignant référent : Catherine Laidin

Auteur : Juliette Bréchet

Organisme d'accueil : ARDEAR Grand Est

Date de naissance* : 13/01/1994

Adresse :

Nb pages : 52

Annexe(s) : 10

26 rue du 109^e R.I.

Année de soutenance : 2018

52000 CHAUMONT

Maître de stage : Ariane WALASZEK

Titre français :

Accompagner la transmission des fermes : contours et enjeux d'un accompagnement pertinent en région Grand Est

Titre anglais :

Supporting farm's transfers: framework and issues of a relevant support in Grand Est region.

Résumé :

La transmission des fermes est une problématique qui se pose à l'échelon national, dans un contexte de diminution de la population agricole. En région Grand Est, plusieurs organismes proposent un accompagnement des cédants dans leur processus de transmission. L'ARDEAR Grand Est, Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural, travaille de plus en plus sur l'accompagnement des cédants, en développant une approche humaine et basée sur le partage d'expériences. Les politiques publiques jouent également le jeu et encouragent ces dynamiques à l'échelle régionale. Cependant les chiffres du renouvellement des générations agricoles sont toujours en baisse. Cela est en partie dû aux nombreuses difficultés que rencontrent cédants et repreneurs au cours de la transmission. Ce mémoire propose un état des lieux de l'accompagnement à la transmission en région Grand Est, ainsi qu'une identification des freins à la transmission et des besoins des cédants, en vue de proposer des perspectives d'évolution des accompagnements. Le parti pris et la stratégie d'accompagnement de l'ARDEAR, appréhendés au cours du stage, sont également présentés, afin d'en déterminer les spécificités et d'enrichir les propositions.

Abstract:

Farm's transfers are a national problem, especially in this context of decline of the agricultural population. In Grand Est region, several professional organisations are proposing a support for the transferors during their transfer process. ARDEAR Grand Est, Association for the development of the peasant agriculture is working on the support of transferors too, through a human approach based on the sharing of experiences of retired farmers. Public policies are also promoting those dynamics at the region scale. However, the numbers of generation's renewal in agriculture are still decreasing. This is partly due to the various difficulties that transferors and successors have to overpass during the transfer process. This thesis proposes an analyse of the situation of farm's transfers support in Grand Est region and an identification of the peasant's needs and difficulties, in order to suggest some perspectives of evolution of the support. The ARDEAR's point of view is also analysed, with the aimed of showing his particularities and add propositions.

Mots-clés : transmission, renouvellement des génération, cédants, repreneurs, accompagnement

Key Words: farm's transfer, generation's renewal, transferors, successors, support

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires